

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR
RELATIVE AU PROJET À 735 kV
DE LA CHAMOUCOUANE - BOUT-DE-L'ÎLE

DOSSIER : R-3887-2014

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président

AUDIENCE DU 22 OCTOBRE 2014

VOLUME 2

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE RONDEAU
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec Transport (HQT);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN
procureur de Association des hôteliers du Québec et
Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Me STEVE CADRIN
procureur de Citoyens sous haute tension et
Municipalité régionale de comté de Matawinie (CSHT-
MRCMTWN);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
HÉLÈNE LAMBERT	8
BENOÎT DELOURME	8
RÉMI DUMOULIN	8
SERGE FORTIN	8
STÉPHANIE CARON	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	41
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	83
INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU	88
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	91
MARCEL PAUL RAYMOND	92
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	92
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	127
INTERROGÉ PAR LE PRÉSIDENT	139

PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ	154
PASCAL CORMIER	156
PIERRE VÉZINA	156
LUC BOULANGER	156
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	156
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	175
PREUVE ACEFO	186
PAUL PAQUIN	186
INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	187
INTERROGÉ PAR LE PRÉSIDENT	205
PREUVE DE CSHT-MRCMTWN	209
ANDRÉ DALLAIRE	210
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	211
PREUVE DE FCEI	242
PIERRE A. COSSETTE	242
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	242
INTERROGÉ PAR LE PRÉSIDENT	257
RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	260

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-2 (HQT) : Illustrer à la lumière d'exemples la
réponse fournie par monsieur Rémi
Dumoulin à l'égard du facteur
d'utilisation, facteur de charges
(demandé par la Régie)

90

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
<u>C-FCEI-0010</u> : (FCEI) Extrait de décision	81
C-AHQ-ARQ-0016 : Présentation PowerPoint	92
C-0011 : (AQCIE-CIFQ) Analyse économique révisée	155
C-ACEFO-0016 : Dossier R-3887-2014 pour la présentation de l'ACEFO du 22 octobre 2014	187
C-ACEFO-0017 : Tableau 5 - Coûts des travaux par installation (Extrait du dossier R-3577-2011)	188
C-FCEI-11 : Curriculum vitae de Pierre A. Cossette	244

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt-deuxième (22e)
2 jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22)
8 octobre deux mille quatorze (2014), dossier R-3887-
9 2014. Demande d'autorisation du Transporteur
10 relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane -
11 Bout-de-l'île. Poursuite de l'audience du vingt et
12 un (21) octobre deux mille douze (2012).

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bonjour à tous. Donc, rendu aux contre-
15 interrogatoires. Même scénario qu'hier si je vois
16 bien. Monsieur Cadrin. Oui. Excusez, Maître
17 Fréchette.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui. Bonjour à tous. Juste un petit mot en suivi de
20 l'engagement d'hier. Alors, ce que je voulais vous
21 mentionner, c'est que le tout sera déposé via SDÉ
22 dès ce matin. Alors, ce qui était la pièce
23 supplémentaire ainsi que la mise à jour de... Bon.
24 On a quand même les données. On en a discuté hier.
25 Je ne les ai pas copie papier avec moi. Mais ils

1 seront déposés, si ce n'est déjà fait, via le SDÉ
2 dès ce matin par... Et il y aura un envoi de
3 courtoisie qui sera fait également par ma
4 collaboratrice. Je le note à mes collègues. C'est
5 madame Josée Gagnon. Vous verrez arriver un
6 courriel qui contiendra à la fois la liste des
7 pièces révisées, la pièce révisée d'hier suite au
8 témoignage de madame Lambert, ainsi que la pièce
9 supplémentaire suite au témoignage de monsieur
10 Dumoulin. Voilà!

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Pour les autres aspects, bien, au fur et à mesure.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci des précisions, Maître Fréchette. Bonjour aux
17 membres du panel. Maître Cadrin.

18

19 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt-deuxième (22e)
20 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

21

22 HÉLÈNE LAMBERT;

23 BENOÎT DELOURME;

24 RÉMI DUMOULIN;

25 SERGE FORTIN;

1 STÉPHANIE CARON;

2

3 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
4 solennelle, déposent et disent :

5

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

7 Bon matin. Bon matin à tous. Steve Cadrin pour
8 Citoyens sous haute tension et MRC de Matawinie.

9 Q. **[1]** Quelques questions. Je vais partir de la
10 présentation que vous avez déjà à l'écran. Et pour
11 les fins de référence, mais ce n'est pas
12 nécessairement besoin d'avoir, de le lire, page 27.
13 Diapositive 27 plutôt. Dans l'analyse économique
14 que nous avons discuté hier abondamment de la
15 question du point de rentabilité et, effectivement,
16 de la question des pertes, et le calcul monétaire
17 qui apparaît notamment dans votre analyse de deux
18 mille quatorze (2014). On a vu avec l'analyse de
19 deux mille quatorze (2014), on s'amène jusqu'à
20 l'année deux mille vingt-trois (2023), deux mille
21 vingt-quatre (2024), deux mille vingt-cinq (2025),
22 notamment. Je suis dans le bas du tableau en
23 question. Et on a vu aussi, on a discuté d'un
24 décroché dans le prix ou dans les coûts évités dans
25 le fond. Juste confirmer avec vous. On parlait hier

1 des coûts évités. Donc, en deux mille vingt-quatre
2 (2024), il y a une augmentation à peu près deux
3 point cinq fois en termes de coûts, la valeur des
4 coûts évités qui arrive en deux mille vingt-quatre
5 (2024). Et, ça, ça provient des coûts évités du
6 Distributeur. Est-ce exact?

7 M. BENOÎT DELOURME :

8 R. C'est exact.

9 Q. **[2]** Je comprends également que, dans votre analyse
10 ici, vous tenez compte de l'ensemble des pertes du
11 réseau, donc toutes ces pertes qui seraient sauvées
12 par l'ensemble de la clientèle du Transporteur.
13 C'est exact?

14 R. On considère ici l'écart de pertes. Je reviens
15 encore sur les slides d'hier. Donc, c'est l'écart
16 de pertes entre les deux solutions qui s'élèvent à
17 cent mégawatts (100 MW) répartis en énergie, via le
18 facteur de charge dont on a parlé hier. Et c'est
19 effectivement pour l'ensemble de la clientèle.

20 Q. **[3]** N'est-il pas vrai de dire qu'il y a dans votre
21 clientèle quelqu'un d'autre que le Distributeur?
22 Est-ce que vous avez d'autres clients que le
23 Distributeur dans votre clientèle?

24 R. Le Transporteur, comme je l'ai expliqué hier matin,
25 a différents clients, à savoir le Producteur, que

1 ce soit HQ Production, les producteurs éoliens,
2 biomasse, cogénération, les clients du service
3 point à point, les clients du réseau de
4 distribution que ce soit le Distributeur,
5 Sherbrooke, et caetera, et caetera. Donc, c'est
6 tous les clients connectés à notre réseau.

7 Q. **[4]** Absolument. Ici, vous avez pris les coûts
8 évités du Distributeur. Mais j'aimerais savoir, le
9 pourcentage de votre clientèle qui n'est pas le
10 Distributeur? Si vous êtes capable de donner un
11 ordre de grandeur, qui n'est pas dans le fond le
12 Distributeur. Par exemple, le Producteur (HQP) est
13 évidemment un de vos clients importants, on
14 s'entend.

15 Mme STÉPHANIE CARON :

16 R. Le Distributeur représente quatre-vingt-dix pour
17 cent (90 %) des services de transport du
18 Transporteur.

19 Q. **[5]** Quant aux coûts évités du dix pour cent (10 %)
20 de l'autre partie de la clientèle, vous avez quand
21 même pris les prix du Distributeur. Pourquoi? Les
22 coûts évités du Distributeur. Pourquoi?

23 R. La méthode d'évaluation des pertes consiste à
24 prendre le coût évité du Distributeur pour
25 attribuer une valeur aux pertes évitées dans

1 l'analyse économique.

2 Q. **[6]** Je comprends, mais, ça, c'est bon pour quatre-
3 vingt-dix pour cent (90 %) de votre clientèle. Pour
4 dix pour cent (10 %) de votre clientèle, dans le
5 fond, on devrait leur attribuer un coût évité
6 différent. Par exemple pour le Producteur, il
7 faudrait appliquer son coût évité à lui. N'est-il
8 pas exact de dire ça?

9 R. Bien, ça ne correspond pas à la méthodologie qu'on
10 utilise. Mais, effectivement, le coût évité de
11 chacun des clients autres que le Distributeur
12 pourrait être supérieur ou inférieur à la valeur
13 utilisée.

14 Q. **[7]** Mais, ça, vous ne l'avez pas considéré, vous
15 avez pris le coût du Distributeur d'un bout à
16 l'autre dans le fond pour l'ensemble du
17 différentiel de pertes?

18 R. Oui.

19 Q. **[8]** Est-ce que vous avez eu une demande de l'un ou
20 l'autre de vos clients relativement à cette
21 question de pertes, donc de réduire les pertes
22 comparativement à ce qui se fait sur le réseau
23 actuellement, comparativement à ce qui est dans la
24 solution, si je peux dire, des compensateurs série
25 déjà approuvés dans les cinq compensateurs en série

1 actuellement ou même dans ceux qui seraient à
2 venir? Est-ce que quelqu'un vous a demandé ça dans
3 vos clients, soit le Distributeur, soit le
4 Producteur ou autres?

5 M. BENOÎT DELOURME :

6 R. Excusez-moi! Est-ce que vous pouvez répéter s'il
7 vous plaît?

8 Q. **[9]** Est-ce que quelqu'un, un de vos clients, vous a
9 demandé de réduire cet aspect pertes-là sur le
10 réseau? Est-ce que vous avez cette demande-là qui
11 vient d'un client?

12 R. C'est la responsabilité du Transporteur d'essayer
13 d'optimiser le plus possible ces renforcements. Et
14 la part des pertes, l'aspect pertes fait partie des
15 contraintes du problème quand on cherche à le
16 résoudre. Nous, on essaie d'optimiser pour
17 l'ensemble de notre réseau. On essaie d'optimiser
18 d'un point de vue, je dirais, Québec. Et donc,
19 l'aspect pertes fait partie des préoccupations que
20 nous adressons. Et donc, ça, ça a déjà été maintes
21 fois expliqué et répété à la Régie. Je veux dire,
22 c'est notre méthode de travail qui consiste à les
23 minimiser ces pertes, à trouver des scénarios qui,
24 en tenant compte des pertes, sont rentables
25 économiquement.

1 Donc, parfois, on va avoir des scénarios
2 qui vont avoir un niveau de pertes, mais le niveau
3 de pertes n'est pas suffisant pour contrecarrer
4 l'autre investissement. Donc, dans certaines
5 conditions, on va choisir comme aujourd'hui une
6 solution qui va avoir un « up front » plus
7 important, mais qui va sauver énormément de pertes.

8 Mais on a des situations, c'est déjà arrivé
9 par le passé, où ça peut être dans l'autre sens, on
10 va choisir en fonction de ça. C'est-à-dire que
11 l'analyse économique tient compte à la fois des
12 investissements et des pertes dégagés ou sauvés au
13 cours du temps. C'est cette méthode de travail qui
14 a été expliquée et approuvée par la Régie. Et elle
15 est fondée sur les coûts du Distributeur. Écoutez,
16 c'est notre cadre de travail.

17 (9 h 10)

18 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

19 R. J'aimerais juste ajouter un complément.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Q. **[10]** Allez-y.

22 R. Excuse-moi, je n'avais pas remarqué.

23 Q. **[11]** Je vous que vous étiez deux en même temps,
24 allez-y et allez-y vous aussi, dans l'ordre que
25 vous voulez.

1 R. Donc, Monsieur le Président, il faut bien voir que
2 les pertes évitées sur le réseau, on n'évite pas
3 des pertes pour éviter des pertes, les pertes, il
4 faut les alimenter, on s'entend. Donc plus que j'ai
5 de pertes, plus que je dois avoir de production
6 pour les alimenter. Alors quand j'évite des pertes
7 sur mon réseau, ce que j'évite, c'est
8 d'approvisionner.

9 Quand le Distributeur nous donne les coûts
10 évités, c'est que ça va éviter des achats de la
11 part du Distributeur pour alimenter sa charge. On
12 ne sauve pas des pertes jusque pour que les clients
13 aient moins de pertes, le but, c'est de faire moins
14 d'approvisionnements. Donc c'est vraiment, on veut
15 limiter les achats, on veut moins acheter, le
16 Distributeur veut moins acheter.

17 Q. **[12]** Madame Caron, vous aviez autre chose?

18 Mme STÉPHANIE CARON :

19 R. Oui, bien j'allais simplement compléter pour
20 ajouter que c'est une obligation en vertu des
21 Tarifs et conditions, quand on fait des choix au
22 niveau des ajouts qu'on doit effectuer pour
23 répondre aux demandes des clients, on doit
24 forcément considérer les niveaux de pertes et
25 choisir la solution qui minimise ces niveaux.

1 Q. [13] Mais je reviens à ma question, ici, il n'y a
2 aucun client qui vous a demandé de faire une
3 nouvelle ligne, c'est un choix que vous prenez à ce
4 stade-ci, que vous nous proposez; les autres choix,
5 on en a déjà parlé, la Romaine, l'appel d'offres,
6 ils ont fait l'objet d'étude, de présentation à la
7 Régie, d'autorisation à la Régie, on ne peut pas en
8 rediscuter même dans une certaine mesure.

9 Mais là, vous nous arrivez avec un nouveau
10 projet, ma question était d'abord vous demander
11 est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a posé la
12 question : «
13 pouvons-nous réduire les pertes sur le
14 réseau? », est-ce qu'un de vos clients vous est
15 arrivé avec ce problème-là où, là, j'ai compris la
16 réponse un peu plus longue, là, qui a été donnée
17 quant à, on essaie d'optimiser, on essaie toujours
18 d'en avoir le moins possible, ça, ça va mais ce
19 n'est pas ma question. Je comprends très bien ce
20 concept-là, c'est toujours là.

21 Mais là, il n'y a pas de projet qui vous
22 est présenté, il n'y a pas de demande spécifique
23 qui vous est présentée, vous arrivez avec cette
24 proposition-là...

25 M. BENOÎT DELOURME :

R. O.K., je comprends votre question maintenant. Donc

1 c'est important, Monsieur le Président, on a un
2 problème de fiabilité et on cherche à le résoudre,
3 ce problème de fiabilité. Le besoin initial, ça
4 n'est pas de sauver des pertes, le besoin initial,
5 c'est d'assurer et de maintenir la fiabilité du
6 système.

7 Là, sur la table, je vous propose deux
8 solutions pour adresser ce problème, une solution
9 qui consiste à bâtir une ligne ou une solution qui
10 consiste à installer neuf plates-formes de
11 compensation série. Quand je fais mes analyses, je
12 me rends compte qu'il y en a une qui me permet
13 d'éviter énormément de pertes; je ne la construis
14 pas pour éviter énormément de pertes, O.K., c'est
15 une conséquence d'un choix technologique, c'est
16 important, le besoin initial, c'est un besoin de
17 maintien de la fiabilité de nos systèmes. Et ne
18 prenons pas le problème à l'envers.

19 Q. **[14]** Non mais la question était justement pour
20 faire préciser. C'est juste pour faire préciser,
21 donc ce n'est pas un client qui vous le demande,
22 c'est tout, c'est simplement ça, là. Je comprends
23 votre réponse.

24 Dans les hypothèses de prix que nous avons,
25 dont nous avons déjà discuté, vous avez fait déjà,

1 et là, je reviens peut-être dans votre présentation
2 pour nous recadrer dans notre preuve, là, dans les
3 analyses économiques, vous avez fait certaines
4 analyses de sensibilité à la page 24 de votre
5 présentation, là, deux, trois pages derrière... et
6 vous avez suggéré un certain nombre de facteurs de
7 sensibilité.

8 Mais comme on vient d'en discuter, je fais
9 toujours le parallèle avec ce que je viens de dire,
10 donc l'acétate au niveau, à la page 27 également en
11 même temps, évidemment, il y a un différentiel
12 important qui arrive en deux mille vingt-quatre
13 (2024), le prix augmente de deux point cinq (2,5)
14 fois, donc quand vous faites l'analyse économique,
15 ça a un impact, rapidement, on arrive à la
16 rentabilité du projet, pour pouvoir utiliser un peu
17 votre expression, là, on voit qu'on a repris
18 l'ensemble des coûts dès deux mille vingt-quatre
19 (2024), deux mille vingt-cinq (2025), si je ne me
20 trompe pas, là, à la page 27, ce qu'on mentionnait,
21 là.

22 Est-ce que vous avez fait une analyse de
23 sensibilité de ce prix-là, qui pourrait ne pas être
24 au rendez-vous, parce que je comprends que, vous
25 nous dites ça vient de la cause du Distributeur, ça

1 a été fixé, vous nous aviez parlé hier de juillet
2 dernier, « fixé » étant un mot, c'était dans le
3 dossier, c'est un élément qui faisait partie du
4 dossier du Distributeur, vous avez pris
5 l'information de là.

6 Mais est-ce que vous avez fait une analyse
7 de sensibilité économique, pour cette analyse
8 économique-là, sur le prix, s'il ne se présente
9 pas, en deux mille vingt-quatre (2024), deux point
10 cinq (2,5) fois plus haut que l'année d'avant, est-
11 ce que vous avez regardé comment ça pourrait
12 changer la rentabilité de votre projet, est-ce que
13 vous avez fait cet exercice-là?

14 R. La réponse est non. En revanche, je pense que si on
15 peut... est-ce que tu peux aller à la page 27, s'il
16 te plaît, Rémi... je veux dire, donc en deux mille
17 vingt-quatre (2024), on passe à dix sous du
18 kilowattheure (10 ¢/kWh), deux mille vingt-cinq
19 (2025), à dix sous du kilowattheure (10 ¢/Kwh), à
20 la place d'être à quatre sous du kilowattheure
21 (4 ¢/kWh) pour les années précédentes.

22 Je pense qu'il est, on peut assez
23 facilement se dire que si j'étale ces deux années à
24 quatre sous (4¢), je vais aller chercher peut-être
25 deux années de plus, maximum, mais ça, je n'ai pas

1 fait le calcul mais il me semble que ça paraît
2 assez direct comme extrapolation. Donc même si on
3 poursuivait avec quatre sous (4 ¢) pendant deux
4 années, pendant quatre années de plus, mettons, la
5 rentabilité arriverait quelques années plus tard.
6 Et on s'entend sur le fait aussi que quatre sous du
7 kilowattheure (4 ¢/kWh) pour le coût, c'est un prix
8 plancher.

9 Et, par ailleurs, à la « slide »
10 précédente... est-ce que tu peux revenir d'une
11 « slide »... on avait fait... l'autre d'avant,
12 bien, celle-là, même le FU, le facteur de charge à
13 point six (0,6), ça démontre aussi des choses, là,
14 je veux dire, ça fait baisser le volume en énergie,
15 enfin, je veux dire, la sensibilité, on l'a
16 montrée, redémontrée, on a tellement de
17 différentiels entre les deux solutions que le
18 coussin est épais.

19 Quant à savoir si, à deux années près, je
20 vais obtenir mon point de croisement, à deux années
21 près, bon, effectivement, il y a peut-être une
22 légère incertitude par rapport à ça, mais je pense
23 qu'avec les coûts les plus récents que nous avons
24 utilisés, qui poussent à quatre sous (4 ¢) jusqu'en
25 deux mille vingt-cinq (2025), ça démontre quand

1 même la rentabilité de la chose et la rapidité avec
2 laquelle le point de croisement est atteint.

3 Q. [15] Mais si vous êtes à quatre sous (4 ¢) jusqu'en
4 deux mille vingt-cinq (2025), on s'entend que vous
5 n'avez pas atteint le point de rentabilité, là, il
6 va être repoussé dans le temps, je ne veux pas
7 faire de mathématiques rapides avec vous, là, mais
8 de quelques années, comme vous avez mentionné, là,
9 vous n'êtes pas capable de me dire le chiffre exact
10 mais deux, trois ans de plus que deux mille vingt-
11 cinq (2025), finalement?

12 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

13 R. Bien, il ne faut pas oublier, Monsieur le
14 Président, que même si on repoussait la rentabilité
15 à neuf ans, dix ans, onze ans, la ligne, elle est
16 là en réseau pour dure soixante-dix (70), quatre-
17 vingt (80), quatre-vingt-dix (90) ans, là, je veux
18 dire, c'est comme, oui, on fait l'étude économique
19 sur la durée de vie utile, là, mais la ligne qu'on
20 met là, elle est là pour longtemps. Puis dès qu'on
21 la met, comme déjà, en deux mille quatorze (2014),
22 si on l'avait, on sauverait soixante mégawatts
23 (60 MW) de pertes, donc c'est des
24 approvisionnements évités.

25 (9 h 15)

1 Q. [16] Je comprends, mais je regarde votre analyse
2 économique puis je ne regarde pas d'autres analyses
3 économiques ou d'autres suggestions qui pourraient
4 nous amener plus loin. Mais je vais passer à une
5 prochaine question. Bien, vous avez une objection.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Non, non, non, pas du tout, pas du tout. Vous allez
8 être heureux de m'entendre. Si jamais la Régie
9 considérait que c'était pertinent d'utiliser, de
10 raffiner cette analyse de sensibilité-là sur le
11 quatre sous (4¢) puis de l'étaler sur une période
12 plus approfondie, on peut prendre l'engagement si
13 la Régie considère que c'est pertinent.

14 Mais je peux vous dire qu'avec les réponses
15 de monsieur Delourme sur le seuil de croisement,
16 sur le FU à soixante pour cent (60 %), je pense que
17 c'est complet. Mais je m'en remets à vous, Monsieur
18 le Président, si jamais vous en avez un souhait.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Mon équipe va en prendre note puis je les
21 invite à regarder ce que j'ai envoyé comme message
22 il y a deux secondes. Parce qu'ils vous regardent,
23 ils sont en...

24 Me STEVE CADRIN :

25 Polyvalent, Monsieur le Président. Alors, bien

1 écouter, j'ai compris un peu les réponses et je
2 comprends qu'on n'a pas fait la précision, mais ça
3 serait peut-être approprié de l'avoir dans le
4 dossier. Mais, ceci étant dit, je laisse ça à votre
5 discrétion, Monsieur le Président. Ça sera peut-
6 être des questions éventuelles de la Régie tout à
7 l'heure.

8 Q. [17] Je vais aller maintenant sur un autre
9 registre. En fait, dans la demande de
10 renseignements, les réponses aux demandes de
11 renseignements de Citoyens sous haute tension, MRC
12 Matawinie, et je vous amène à la page, et c'est le
13 HQT-2, Document 6. Je n'ai pas pris en note la cote
14 Régie de la chose, mais je vois que tous les
15 témoins se sont déjà déplacés au bon endroit,
16 incluant le président. Et page 14 et page 15. Et
17 j'ai deux figures qui apparaissent, là, ici :

18 Veuillez expliquer précisément les
19 caractéristiques spécifiques des
20 mouvements d'énergie (volumes et
21 direction sur les lignes) qui se
22 présentent au poste de la
23 Chamouchouane [...].

24 Alors on parle, évidemment, du phénomène de
25 l'entonnoir, là, puis j'essaie de comprendre au

1 niveau des lignes ce qui se passe entre les deux
2 possibilités, entre les deux aspects. Et là, vous
3 allez nous expliquer la solution 1 et la solution 2
4 dans deux graphiques. Ça va? Et donc, dans le
5 premier donc Solution 1, puis là je veux juste
6 confirmer avec vous ce que je vois dans le
7 graphique, et je ne l'ai pas en couleur. Mais j'ai
8 compris que les petites flèches qui apparaissent
9 dessus ou les petits triangles, c'est le sens dans
10 lequel circule l'électricité et que c'est vert
11 normalement dans la version couleur de la chose. Ça
12 va aussi.

13 Alors dans la figure qu'on voit à 4.1,
14 Solution 1, je comprends que si on applique la
15 solution 1, nous allons avoir non pas trois lignes
16 qui vont entrer dans le poste Chamouchouane mais
17 quatre, parce que celle de Saguenay va entrer
18 également et va avoir un apport au niveau du poste
19 de Chamouchouane. On est d'accord?

20 M. RÉMI DUMOULIN :

21 R. Rémi Doumoulin. Comme on l'a mentionné hier dans la
22 présentation, la ligne entre le poste Chamouchouane
23 et Saguenay c'est une ligne d'attache et non pas
24 une ligne dans l'axe nord-sud.

25 Q. [18] Je comprends, mais là c'est parce que la

1 petite flèche est dans un sens spécifique, donc
2 c'est pour ça que je vous pose la question. Parce
3 que l'autre graphique après, je ne vous cache pas,
4 il n'y a pas de suspens, là, dans l'autre graphique
5 la ligne, la flèche a changé de bord.

6 R. Encore une fois, comme on l'a présenté hier, le
7 transit est près de zéro mégawatt et, en fonction
8 de la configuration et les niveaux de ressources,
9 le transit entre le poste Chamouchouane et le poste
10 Saguenay peut changer de sens. C'est un principe de
11 répartition d'écoulement de puissance.

12 Q. **[19]** O.K. D'accord. Donc, je comprends que la
13 petite flèche que je vois pour Saguenay peut être
14 d'un côté ou de l'autre. Essentiellement, c'est
15 votre réponse?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[20]** O.K. Parce que ça adonne que dans la solution
18 suivante, Solution 2 que vous présentez dans la
19 figure suivante, elle a changé de sens. Est-ce
20 qu'il y a une raison spécifique qui est reliée à la
21 solution elle-même dans la solution 2?

22 R. Dans la solution 2, c'est la mise en place des
23 plates-formes de compensation série.

24 Q. **[21]** Oui.

25 R. Étant donné que les plates-formes de compensation

1 série amènent une autre répartition du transit, par
2 conséquent, le transit n'est pas le même qu'une
3 ligne au poste Chamouchouane.

4 Q. **[22]** Mais votre réponse par rapport au sens de
5 l'écoulement en question, est-ce qu'à ce moment-là
6 la ligne vers le poste Saguenay dont la flèche a
7 changé de sens dans le cadre du graphique
8 seulement, on s'entend, est-ce qu'elle va être dans
9 les deux sens aussi encore?

10 R. Le fait de mettre une ligne au poste Chamouchouane,
11 on attire le transit vers Montréal. La répartition
12 des transits dépend de l'écoulement de puissance.
13 L'impédance du réseau étant différente, la
14 répartition du transit au travers du réseau est
15 différente.

16 Q. **[23]** Peut-être c'est moi qui est un peu fermé ou
17 qui ne comprend pas trop, là. Mais, moi, je vois un
18 triangle qui change de sens, je me pose simplement
19 la question est-ce que c'est une réalité. Peut-être
20 que vous pouvez me le dire autrement pour que
21 j'essaie de le comprendre.

22 M. BENOÎT DELOURME :

23 R. O.K. Donc, on peut peut-être essayer de reformuler.
24 Hier, quand j'expliquais dans la présentation, je
25 disais que c'est important de prendre l'ensemble

1 Saguenay-Chamouchouane, l'ensemble des postes
2 Saguenay-Chamouchouane, et qu'il fallait regarder
3 ce qui se passait au nord de Saguenay-Chamouchouane
4 et au sud de Saguenay-Chamouchouane.

5 Là, malheureusement, dans ces dessins et
6 par rapport à la question qui avait été posée par
7 Citoyens sous haute tension, on nous demandait
8 d'identifier au poste de la Chamouchouane ce qui se
9 passait. Donc, nous avons produit des dessins qui
10 se concentraient sur ce qui se passait au poste de
11 la Chamouchouane.

12 Maintenant, là, si je prends un petit peu
13 mon rôle de planificateur et que je regarde un
14 réseau intégré, je vais me reculer un tout petit
15 peu puis je vais déjà regarder Chamouchouane-
16 Saguenay qu'est-ce qui se passe. Parce que,
17 finalement, c'est un binôme de postes qui,
18 électriquement, est très très lié étant donné que
19 la ligne entre Chamouchouane et Saguenay, on l'a
20 déjà dit hier, est une ligne d'attache.

21 Électriquement, ce qui se passe entre
22 Chamouchouane et Saguenay, eh bien, c'est
23 fondamental pour notre réseau parce que c'est ce
24 qui attache les corridors de Baie James avec le
25 corridor de Manic. Mais justement, on essaie de

1 garder cette ligne flottante dans la mesure...
2 Bien, on essaie, cette ligne reste flottante,
3 dépendamment du poids de la production sur Baie
4 James ou du poids de la production sur Manic ou
5 Churchill.

6 Je peux donner un petit exemple. Si, à un
7 moment donné dans l'année, je vais... le Producteur
8 va favoriser l'utilisation des bassins sur La
9 Grande et va baisser sa production sur Manic, eh
10 bien, on va constater un flot qui va légèrement se
11 déplacer depuis Chamouchouane vers Saguenay.

12 Inversement, si le Producteur choisit de
13 favoriser sa production à Manic Québec et que
14 Churchill est également à pleine puissance, eh
15 bien, et que La Grande va légèrement baisser, on va
16 avoir un transit qui va s'établir majoritairement
17 depuis le poste Saguenay vers le poste
18 Chamouchouane.

19 Maintenant je rappelle une chose
20 importante. Quand nous avons mené ces études, on
21 fait une image de notre réseau à la puissance
22 maximale avec toute la production raccordée sur le
23 réseau et c'est à partir de ce réseau-là que l'on
24 va établir le niveau de fiabilité est-ce qu'il est
25 atteint, est-ce qu'il n'est pas atteint, est-ce que

1 j'ai besoin de renforcement, je n'ai pas besoin de
2 renforcement.

3 Donc, je vais mettre la production partout
4 sur mon réseau. Donc, je vais mettre tout le monde
5 à La Grande, tout le monde à Manic, tout le monde à
6 Churchill, tout le monde à Romaine, toutes mes
7 éoliennes, et caetera, comme on vous l'a déjà
8 expliqué hier.

9 À partir de là, je vais mettre mes
10 renforcements sur le réseau. Donc, comme
11 l'expliquais mon collègue Rémi, les écoulements de
12 puissance vont s'établir en fonction des injections
13 sur le réseau, la production, de l'endroit où je
14 vais soutirer cette puissance, la charge, les
15 interconnexions et, également, de tous ces chemins
16 électriques que j'ai établis qui constituent le
17 maillage de mon réseau.

18 Et là, en fonction des impédances sur mon
19 réseau, plus l'impédance est faible, plus le
20 courant va avoir tendance à rentrer dans cette
21 ligne. Si l'impédance est trop forte, on va au
22 contraire avoir tendance à ne pas passer à
23 l'intérieur.

24 (9 h 25)

25 Donc, le fait d'ajouter une ligne sur le

1 réseau va modifier les chemins électrique et donc
2 le fait d'avoir un chemin électrique direct depuis
3 Chamouchouane jusqu'à Montréal, ça va finalement
4 rapprocher électriquement le poste de Chamouchouane
5 de la boucle de Montréal et donc, le courant va
6 avoir tendance à s'établir en favorisant ce chemin.
7 Ça va être un chemin « plus facile » pour lui.
8 Encore une fois, j'essaye de vulgariser, c'est pas
9 évident, mais ça va faciliter le chemin. O.K. C'est
10 un peu comme...

11 Donc là on voit bien, sur le schéma de la
12 solution 1, on a deux mille trois cent trente-six
13 mégawatts (2336 MW) qui viennent dans la ligne et
14 on voit qu'effectivement le transit est attiré par
15 cette ligne.

16 Comment je vais établir une solution à base
17 de compensation série? La compensation série
18 qu'est-ce qu'elle fait, elle? Elle va venir
19 modifier les impédances des lignes sur lesquelles
20 je vais installer une compensation série. Donc si
21 vous imaginez une ligne d'une compensation X, alors
22 X, impédance X, là, et puis que je mets une
23 compensation série X, une réactance, O.K. et je
24 mets une compensation série. Une compensation série
25 c'est une capacité que je viens mettre en série

1 avec ma ligne. L'effet du condensateur, là, du C,
2 c'est exactement l'inverse électriquement de la
3 réactance.

4 Donc finalement au total c'est comme si
5 j'avais diminué mon impédance électrique. Donc j'ai
6 un X apparent qui est plus petit que le X lié à ma
7 ligne, grâce à la compensation série. Donc en
8 modifiant ce X de la ligne, je vais modifier les
9 chemins. Je vais savoir, j'aurai des chemins plus
10 ou moins faciles et les chemins électriques vont
11 être modifiés. Et donc mes écoulements de puissance
12 vont refléter le fait qu'eh bien en ajoutant la
13 compensation série c'est neuf plateformes. Il y a
14 des endroits que je vais avoir facilité, si vous
15 voulez. Donc c'est ça que ça reflète ces
16 écoulements de puissance.

17 Encore une fois, Monsieur le Président,
18 n'oublions pas que oui, j'arrive à avoir une image
19 qu'on appelle dans notre jargon « statique » de mon
20 réseau, c'est-à-dire je fais une photo à un instant
21 donné, avec un écoulement de puissance. Mais, comme
22 je vous l'expliquais hier, l'important... Est-ce
23 que tu pourrais revenir, Bruno? Encore, reviens,
24 reviens à la « slide » mise à niveau, la numéro 10.
25 Voilà. Je vous le rappelle encore une fois, c'est

1 dans les événements dynamiques que se révèle notre
2 entonnoir, notre effet d'entonnoir. C'est pas tant
3 sur l'effet photo statique. Oui, j'ai une
4 répartition qui est différente, mais c'est quand je
5 vais avoir un événement perte de ligne que là, ma
6 charge va se mettre à osciller, mon réseau va se
7 mettre à osciller et je vais avoir des variations
8 de tension, des variations de fréquence qui vont se
9 révéler et ce sont ces phénomènes dynamiques qui
10 sont problématiques pour mon réseau.

11 N'oublions pas une chose, le réseau de
12 TransÉnergie est extrêmement particulier de par ses
13 distances énormes. Les phénomènes qui sont mis en
14 exergue à chaque fois que nous dimensionnons notre
15 réseau ne sont pas du tout les mêmes phénomènes que
16 nos voisins peuvent rencontrer. On traite des
17 problèmes électriques très, très pointus, très,
18 très précis. On parle de problématique de
19 stabilité, on parle de problématique d'effondrement
20 de tension. Ce sont des phénomènes que la plupart
21 des transporteurs, finalement arrivent à gérer en
22 transparence parce que c'est pas des phénomènes
23 dimensionnant chez eux.

24 Chez nous, ce sont ces phénomènes
25 dynamiques qui sont dimensionnant. Donc oui, on

1 peut faire une analyse en considérant les
2 écoulements de puissance, on peut réussir à
3 extrapoler certains éléments, mais n'oublions pas
4 une chose : la difficulté elle est en dessous de
5 ça, elle est dans les aspects dynamiques de notre
6 réseau.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Q. **[24]** Merci pour votre réponse plus éclairante, j'en
9 ai appris beaucoup à vous écouter. Alors question
10 subséquente. Vous avez parlé souvent du nord, de ce
11 qui se passe au nord de Chamouchouane, de ce qui se
12 passe au sud de Chamouchouane, le sud étant là où
13 on constate la problématique, mais je comprends que
14 la production, essentiellement, nous vient du nord
15 de Chamouchouane et arrive à Chamouchouane. Est-ce
16 que ça change quelque chose à l'effet entonnoir à
17 Chamouchouane si on diminue ce qui s'y rend en
18 termes d'électricité? S'il y a une consommation en
19 amont de Chamouchouane.

20 M. SERGE FORTIN :

21 R. La réponse est oui.

22 Q. **[25]** Est-ce que vous avez établi certains scénarios
23 quant aux nouvelles productions pour être... pas
24 nouvelles productions, nouvelles consommation qui
25 pourraient être raccordées au nord du poste de

1 Chamouchouane par de nouvelles annonces, là,
2 récentes d'ailleurs, d'usines qui viennent
3 s'installer et qui seront à raccorder entre le
4 point de production et le point Chamouchouane, soit
5 au nord ou en amont de Chamouchouane? On cherche la
6 bonne image pour... Il n'y a pas de problème.

7 R. Serge Fortin. Donc, Monsieur le Président, comme on
8 expliquait un peu hier, le réseau de transport est
9 alimenté par différents intrants qui changent. Donc
10 le Transporteur n'a pas le loisir de se lancer en
11 mettant des charges hypothétiques partout.

12 L'intrant vient du Distributeur, charge
13 industrielle, résidentielle, commerciale, et ainsi
14 de suite. Donc c'est un peu l'essence même de la
15 réflexion sur laquelle on se base pour partir une
16 étude, puis pour la mettre à jour et ainsi de
17 suite.

18 Peut-être bien aussi tenter une image pour
19 percer une explication aussi par rapport à tantôt
20 au niveau des flots, dans cette ligne-là, Micoua-
21 Saguenay-Chamouchouane. Monsieur le Président,
22 mettons si on image une situation avec des routes
23 d'auto. Si on prend le matin, les Laurentides,
24 l'autoroute 13, l'autoroute 15, l'autoroute 25,
25 c'est un peu nos axes de transport de voiture qui

1 rentrent dans la consommation. Les gens se
2 déplacent vers Montréal Centre-ville. À tort ou à
3 raison, j'embarque pas là-dedans, je parle
4 uniquement des flots des véhicules.

5 Donc la 440, qui fait un peu une ligne
6 d'attache entre ces routes-là, elle est est-ouest,
7 ouest-est. Donc j'ai le choix de mettre une voie
8 réservé en aval de la route 440, sur l'autoroute 15
9 pour alimenter mon flot, alimenter ma densité de
10 voitures. Ou il y a un temps on a mis un pont,
11 l'autoroute 25. Donc un axe de plus, nord-sud. Ce
12 qui fait que sur la 440, le flot a probablement dû
13 changer de côté.

14 Donc c'est le phénomène de ligne d'attache
15 entre Chamouchouane et Saguenay. C'est un peu une
16 image, l'image a ses limites naturellement, mais
17 c'est pour imaginer un peu aux gens. On parle d'une
18 circulation nord-sud principalement, un peu comme
19 le cas du... des Laurentides vers Montréal. Donc je
20 ne sais pas si ça peut éclairer l'image. Merci.

21 (9 h 30)

22 Q. **[26]** Des compléments de réponse? Non. J'ai compris
23 votre image et je l'ai bien parce que je l'ai vécu
24 ce matin, là, en partie. C'était pire hier. La
25 question c'est : Si je ne travaille pas à Montréal

1 puis je n'ai pas besoin de venir à la Régie de
2 l'énergie ce matin, je m'arrête avant la 440 ou
3 avant votre phénomène d'entonnoir, que vous
4 expliquez étant problématique pour la conception de
5 votre réseau, là. Donc, si je sors avant, que ce
6 soit chez Rosemère, pour faire un choix comme ça au
7 hasard, là, donc avant même de traverser un autre
8 pont, là, je n'arrive pas dans votre section
9 entonnoir, soit Chamouchouane, parce qu'on a été
10 consommer avant ou on est sortis de l'autoroute
11 avant. Et là il y en a, là, on est rendus
12 maintenant au mois d'octobre, là, il y en a des
13 projets d'autorisés... « d'autorisés », d'annoncés
14 et qui s'alignent sur des contrats de consommation
15 de cette production provenant notamment de La
16 Romaine, potentiellement, et qui ne vont pas se
17 rendre à Chamouchouane parce que ces projets-là
18 sont en amont de Chamouchouane. Est-ce qu'on est
19 d'accord, au moins, que ces projets-là existent,
20 qu'ils sont connus et qu'ils sont relativement
21 certains, dans certains cas moins, dans certains
22 cas plus?

23 M. SERGE FORTIN :

24 R. Pourriez-vous définir les projets en tant que tels
25 pour bien les comprendre, s'il vous plaît.

1 Q. [27] Bien, dites-moi, est-ce qu'il y en a... je
2 vous pose la question.

3 R. O.K.

4 Q. [28] Vous êtes le Transporteur, vous devez le
5 savoir.

6 M. BENOÎT DELOURME :

7 R. O.K. C'est une question intéressante et, par
8 rapport à ça, je vous le disais tout à l'heure, on
9 avait ce devoir de mission, là, j'en parlais un
10 petit peu hier, qui n'était pas forcément évident
11 à... à réaliser. Mais, bon, d'une part, on a les
12 prévisions de HQD qui sont sur un horizon de quinze
13 (15) ans, qui sont... ce qu'ils arrivent à mieux
14 prévoir dans ce que c'est l'industriel et le
15 résidentiel. Une chose certaine qu'il ne faut pas
16 perdre de vue, oui, il peut y avoir de l'ajout de
17 production industrielle au nord, mais il peut y
18 avoir aussi des retraits de... Excusez-moi, je me
19 suis mélangé. Il peut y avoir des ajouts de
20 consommation au nord, ajout d'usines, des nouvelles
21 cuves chez Alcan, que sais-je. Mais il peut aussi y
22 avoir des retraits de consommation. Donc, les
23 retraits de consommation c'est des usines qui
24 ferment, on en a vu qui ferment en Mauricie, on en
25 a vu qui fermaient aussi à Baie-Comeau. Donc, ça

1 c'est des choses qui, avant, étaient captées par
2 notre transport et qui, maintenant, ne le sont plus
3 et qu'il va falloir acheminer.

4 Mais c'est à double tranchant. Oui, il peut
5 y avoir des ajouts mais, oui, il peut y avoir des
6 retraits. Donc, comme je vous expliquais hier, la
7 variation de charge, c'est de ça que je vous
8 parlais, c'est-à-dire que, oui, j'ai de la
9 croissance généralement dans le sud, la boucle
10 métropolitaine, on parle de trois cents mégawatts
11 (300 MW) par an. Mais, oui, j'ai aussi des
12 fermetures et/ou des ajouts de... de consommation
13 dans le nord.

14 En ce moment, malheureusement, on a encore
15 entendu parler ce matin de la mine de lithium en
16 Abitibi qui va fermer, encore une fermeture. Bon,
17 écoutez, oui, il y a des ajouts quand l'économie va
18 bien, mais en ce moment, malheureusement, on n'est
19 pas vraiment dans cette pente-là. Alors, c'est là
20 où, si vous voulez, moi, là, quand je vais
21 devoir... je dois agir. Ma fiabilité est atteinte,
22 ma fiabilité est atteinte parce que, mon poids de
23 charge, il est dans la boucle métropolitaine et mon
24 phénomène dynamique, dont je vous parlais tout à
25 l'heure, il est lié à ce point de charge, il est

1 lié à cette distance électrique, à cette masse qui
2 va osciller par rapport à toutes mes autres
3 productions qui sur mon réseau et c'est elle qui
4 subit les variations de tension, c'est elle qui va
5 s'écraser.

6 On ne parle pas du fait... L'entonnoir est
7 mal nommé, si vous voulez, Monsieur le Président,
8 c'est là où j'ai de la difficulté à... à me dépêtrer
9 de cette image que nous avons essayé de vous mettre
10 dans la preuve en espérant fixer les idées. Ce
11 n'est pas un phénomène statique, c'est un phénomène
12 dynamique, c'est ma masse montréalaise de charge
13 qui se met à osciller et qui va subir des
14 variations de tension trop importantes et qui peut
15 même aller en effondrement de tension. Donc, ce
16 n'est pas tant le fait que j'ai une problématique à
17 Chamouchouane, Saguenay, en statique que le fait
18 qu'électriquement, pendant mon défaut, je vais me
19 retrouver trop éloigné du reste de mes systèmes
20 dynamiques et que je vais subir des contraintes
21 trop fortes et qui vont... qui vont, finalement,
22 être... qui vont m'amener à devoir renforcer mon
23 réseau.

24 Donc, il faut essayer de distinguer ça. On
25 peut rentrer dans... C'est un système intégré, on

1 essaie de regarder le plus possible tout ce qui va
2 arriver sur le réseau. Et c'est là où on vous
3 expliquait, on a fait une analyse en deux mille
4 neuf (2009), on a fait une nouvelle analyse en deux
5 mille treize (2013), la ligne répond aux problèmes
6 dans les deux cas. Quand je regarde ma situation en
7 deux mille treize (2013), la charge, elle n'a rien
8 à voir avec celle de deux mille neuf (2009), j'ai
9 eu des rerépartitions. J'ai des nouvelles charges
10 industrielles qui sont apparues, j'en ai qui ont
11 disparu. Et qu'est-ce que je constate? Eh bien, ma
12 ligne, ça fonctionne. Ça fonctionne, ça continue à
13 rendre mon service.

14 Hein, donc il faut... Oui, c'est intégré;
15 oui, je continue... je tiens compte le plus
16 possible de ce qu'on nous donne, des prévisions que
17 HQD me donne et, oui, je suis critique par rapport
18 à certaines prévisions qu'on me donne. Par exemple,
19 Alouette, Arnaud, la phase 3, qui est quelque chose
20 qui arrive, qui n'arrive pas, qui est difficile à
21 percevoir. Et donc, on va faire des analyses de
22 sensibilité par rapport à ça.

23 Écoutez, je ne suis pas en train de vous
24 proposer un projet à un milliard (1 M) sans être
25 certain qu'il y a un besoin.

1 Q. **[29]** Ça va compléter mes questions. Merci pour vos
2 réponses. Merci, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Cadrin. Bonjour, Maître Turmel, pour
5 la FCEI.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bonjour, Monsieur le Président. André Turmel pour
8 la Fédération canadienne de l'entreprise
9 indépendante.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

11 Q. **[30]** Bonjour aux membres du panel. Alors, écoutez,
12 j'ai quand même... on a passé une journée et
13 quelques de questions, ça fait que je vais tenter
14 d'aller à l'essentiel. J'ai principalement deux
15 axes de questions ce matin. La première sans
16 surprise qu'on... de ce qui nous sommes, de qui je
17 représente, a trait aux analyses économiques.

18 Alors, dans un premier temps, je vais vous
19 demander... Bien, nous allons travailler avec votre
20 document d'hier, document Power Point, de manière
21 générale. Mais, hier, monsieur Delourme, vous avez
22 mentionné à quelques reprises que... donc, dans
23 l'analyse économique qui a été faite, et plus
24 spécifiquement, je vous renvoie aux notes
25 sténographiques d'hier, à la page 96, ça peut vous

1 aider, vous avez... Je vais vous laisser,
2 collègue... 96, ligne 8 à 19. Dans les faits, vous
3 questionniez, évidemment, les... on vous
4 questionnait ou vous parliez des deux options et du
5 fait qu'une option, l'option 1, a été fortement
6 analysée, fortement raffinée, je pense que c'était
7 le sens de vos propos. Et hier vous avez mentionné,
8 mais, par ailleurs, l'option 2, elle a été beaucoup
9 moins analysée, beaucoup détaillée. Et vous répétez
10 la même chose à la page 107. C'est l'esprit de la
11 discussion, je pense, et tous s'en rappelleront. Je
12 veux simplement vous remettre dans le contexte.

13 Donc, est-ce que je comprends de vos propos
14 que votre analyse économique pour la solution 2,
15 tel que vous l'avez mentionné hier, n'est pas à la
16 hauteur de celle qui a été faite pour l'option 1?

17 (9 h 40)

18 M. BENOÎT DELOURME :

19 R. Pas du tout. Ce n'est pas du tout ça que je voulais
20 dire.

21 Q. **[31]** Bon. Peut-être expliquer parce que quand je
22 lis à la page 96 et à la page 107... Page 107, je
23 vais peut-être vous le rementionner, aux lignes 16
24 à 25. Peut-être, commençons par la page 96, vous
25 dites :

1 Donc, il faut bien comprendre que
2 la solution ligne, quand on arrive en
3 deux mille quatorze (2014) et qu'on
4 est devant vous à la Régie, là, et
5 qu'on vous vient avec un projet qui
6 coûte un point un milliard (1,1 G\$),
7 c'est quelque chose qui a été
8 décortiqué, analysé, confronté à la
9 réalité et qui contient une somme de
10 détails beaucoup plus importante que
11 la solution 2 qui, elle, est restée à
12 l'état de concept, puisque nous avons
13 choisi de ne pas le mettre en oeuvre.

14 Donc, c'est bien important de
15 comprendre que la solution 2, elle,
16 n'a pas été confrontée à la réalité et
17 n'a pas eu la chance de comment...
18 d'être raffinée autant que la solution
19 ligne.

20 Et à 107, vous mentionnez, ligne 16 :

21 Pour nous, là, on vous l'a déjà
22 dit tout à l'heure, dans une analyse
23 économique en deux mille neuf (2009),
24 on comparait deux solutions
25 conceptuelles issues de deux études.

1 On est maintenant en deux mille
2 quatorze (2014), j'ai une solution qui
3 est restée conceptuelle [...].

4 Alors, moi, je vous pose la question. Il me semble
5 qu'une analyse économique est plus détaillée que
6 l'autre. Est-ce que c'est exact?

7 R. Tu y vas? J'y vais? Je commence puis tu complètes?

8 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

9 R. C'est correct.

10 Q. **[32]** Prenez votre temps!

11 M. BENOÎT DELOURME :

12 R. Oui, oui, c'est correct. Bruno, est-ce que tu peux
13 aller à la « slide » suivante? Monsieur le
14 Président, hier, nous avons voulu expliquer,
15 qu'avons-nous fait dans la mise à jour de l'analyse
16 économique de deux mille quatorze (2014). Et la
17 difficulté méthodologique que nous avions était,
18 comment réussir à confronter deux solutions? J'ai
19 une solution 1 dont j'avais des coûts paramétriques
20 en deux mille neuf (2009); une solution 2 dont
21 j'avais des coûts paramétriques en deux mille neuf
22 (2009).

23 Les deux étaient comparables à nos yeux
24 puisqu'elles avaient subi une analyse comparable en
25 deux mille neuf (2009). Les deux avaient été

1 comparées sur le même niveau de précision, à savoir
2 un concept dont je vais évaluer paramétriquement
3 leur poids et leur impact sur le réseau, calculer
4 les pertes. Et donc j'avais réussi à trouver en
5 deux mille neuf (2009) que, oui, la solution de
6 ligne avait un « up-front » supérieur, mais que
7 compte tenu des pertes qui étaient sauvées année
8 après année, eh bien, l'analyse économique
9 démontrait que la solution ligne était rentable.
10 Ça, c'était deux mille neuf (2009). Deux solutions
11 évaluées sur un aspect coûts paramétriques dans les
12 deux cas.

13 On se retrouve en deux mille quatorze
14 (2014). La Régie nous demande de mettre à jour
15 l'analyse économique. Là, nous avons deux grandes
16 options. La première option, c'est de dire, bon,
17 bien, je prends le coût de la proposition
18 d'affaires à un point un milliard (1,1 G\$) qui est
19 issu de cinq années de travail. On a dépensé treize
20 millions de dollars (13 M\$) pour réussir à établir
21 ce contenu. C'est les tracés. Des aspects
22 techniques très précis sur des enjambements de
23 rivière, et caetera, et caetera.

24 Et comparez ça à des coûts paramétriques
25 pour la solution 2 qui, elle, comme je l'expliquais

1 n'avait pas eu la chance d'être détaillée puisque
2 c'est le travail de l'avant-projet, à savoir, est-
3 ce que, ajouter de la compensation à Duvernay, donc
4 compensation série à Duvernay. Moi, je me donne un
5 paramétrique qui va me donner X millions de
6 dollars. Mais comment je vais vraiment réussir à
7 l'installer à Duvernay? Bien, ça va être à étudier.
8 Il va y avoir de l'ingénierie à faire. Il va
9 falloir calculer exactement ce qu'il faut faire.
10 Peut-être qu'il va y avoir des pylônes à déplacer.
11 Peut-être qu'il va y avoir du terrain à acheter.
12 Peut-être qu'il va y avoir du pieutage à faire.
13 Peut-être qu'il va y avoir de l'excavation, et
14 caetera, et caetera.

15 Ça, c'est des choses qui ne sont pas
16 regardées en paramétrique, qui sont regardées dans
17 la phase avant-projet puisque c'est tout l'objet de
18 la phase avant-projet. La phase avant-projet doit
19 réussir à établir exactement l'implantation des
20 choses pour arriver avec une proposition d'affaires
21 projet qui permet ensuite de réaliser le projet.

22 Donc, nous, notre choix, je suis porté à
23 dire, bien non, comparons des choses comparables.
24 Donc, prenons une solution 1 réévaluée de manière
25 paramétrique comme si j'avais... mais en tenant

1 compte des gros éléments qui avaient changé entre
2 deux mille neuf (2009) et deux mille quatorze
3 (2014), à savoir les distances de ligne, la
4 disparition du poste Saint-Norbert. Et donc
5 j'arrive avec une enveloppe fonctionnelle
6 différente de celle de deux mille neuf (2009) qui
7 reflète beaucoup plus ce qui va être fait, mais
8 qui, je l'admets, n'est pas exactement égal à ce
9 que nous avons mis dans la proposition d'affaires.

10 Mais, pour nous, c'était équitable. On
11 cherche l'équité là-dedans. On n'est pas en train
12 d'essayer de favoriser un scénario par rapport à un
13 autre. On cherche à être équitable, à fournir des
14 services équivalents et à pouvoir comparer des
15 choses comparables. Si j'avais voulu prendre une
16 proposition, la proposition d'affaires ligne pour
17 la comparer à quelque chose, bien, écoutez, la
18 seule option que j'entrevois, ce serait de procéder
19 à une analyse détaillée, un avant-projet de la
20 compensation série pour arriver avec une enveloppe
21 budgétaire qui serait comparable avec l'enveloppe
22 budgétaire que j'ai avec la proposition ligne.

23 Ce n'est pas ça qu'on a. Je veux dire, ce
24 n'est pas ça dont je dispose aujourd'hui. Donc, on
25 a choisi de vous proposer un contenu fonctionnel

1 différent de deux mille neuf (2009), qui n'est pas
2 égal à la proposition d'affaires, mais qui, à nos
3 yeux, est très honnête et très équitable.

4 Q. [33] Je vous remercie. Allez-y!

5 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

6 R. Je voudrais juste peut-être apporter un complément
7 ou un résumé aussi. Les deux analyses économiques,
8 que ce soit deux mille neuf (2009) ou deux mille
9 quatorze (2014), sont faites sur la même base pour
10 les deux solutions. C'est du paramétrique, puis
11 c'est le but de l'analyse économique. De un. De
12 deux, les coûts qu'on a, les coûts qu'on utilise en
13 analyse économique, ce sont des coûts paramétriques
14 qui sont solides. On a des outils paramétriques,
15 justement, c'est validé sur des projets réels
16 semblables qui ont été réalisés dans les années
17 antérieures.

18 Le concept, l'idée de comparer la
19 proposition d'affaires, le coût de la proposition
20 d'affaires à la solution compensation série n'est
21 pas le but de l'analyse économique. L'analyse
22 économique est en amont de tout ça. Quand on a
23 complété nos études, on fait une analyse économique
24 pour retenir une solution. Si l'analyse économique
25 nous avait révélé, par exemple, que les deux

1 solutions étaient très près l'une de l'autre, on
2 aurait eu deux choix, on aurait pu dire, bon, on va
3 aller faire faire une étude préliminaire pour
4 préciser des choses, ou on aurait pu partir sur la
5 solution préférable. Puis advenant ce qui arrive
6 dans le projet, bon, on dit, ça va avoir un impact
7 majeur. Là, on aurait pu réviser notre analyse
8 économique, mais sinon, ce n'est pas pertinent de
9 faire l'exercice. Dans notre cas, on était à deux
10 cent pour cent (200 %), donc c'est sûr qu'on part
11 en avant-projet dans le processus, un avant-projet
12 de treize millions (13 M\$) pour la ligne, pour
13 finaliser un concept, un coût, un échéancier sur la
14 solution retenue, qui émane, elle, de l'analyse
15 économique en fin d'étude, là.

16 Q. [34] Merci. Merci, Monsieur Delourme, tout à
17 l'heure donc d'avoir simplement, je comprends,
18 admis que vous n'avez pas la même analyse; ça, j'ai
19 compris ça parce que un était dans le détail et
20 l'autre était paramétrique, c'est ce que je retiens
21 de ce que vous dites.

22 Madame, je me demandais juste simplement
23 si, dans ma tête, dans ma compréhension de ce qui
24 est une analyse économique, je vais vous donner une
25 définition, là, c'est une analyse, c'est un examen

1 qui consiste à suivre dans tous ses détails dans
2 l'espace comme dans le temps, je ne sais pas si
3 vous êtes économiste mais vous considérez que
4 comparer donc le projet détaillé d'avant-projet et
5 le paramétrique, ça relève d'une analyse économique
6 adéquate?

7 R. Justement, c'est ce qu'on ne fait pas, on ne
8 compare pas le coût de la proposition d'affaires
9 projet à une solution paramétrique. C'est surtout
10 ce qu'on veut ne pas faire, c'est pour ça que celle
11 de deux mille quatorze (2014) a été refaite sur une
12 même base, les deux étant en paramétrique.

13 Q. **[35]** Parfait. Maintenant, je vous envoie dans la,
14 dans votre preuve principale, le document révisé,
15 c'est HQT-1, Document 1 Révisée, page 5, votre
16 preuve principale, là... et aux lignes 19 à 22...

17 M. BENOÎT DELOURME :

18 R. Est-ce que vous pouvez préciser le numéro, s'il
19 vous plaît?

20 Q. **[36]** Oui, c'est votre preuve principale, HQT-1,
21 Document 1 Révisée, au tout début du texte, là,
22 c'est à la page 5, aux lignes 19 à 22. O.K., donc
23 vous présentez sommairement les coûts; évidemment,
24 il y a les coûts révisés, là, et on dit, bon, et
25 là, on parle de l'option 1, le coût total de un

1 milliard quatre-vingt-trois (1 083 M\$), et vous
2 donnez la répartition par catégorie par, la
3 répartition des coûts par catégorie
4 d'investissements.

5 Et donc on voit cinq cent cinquante et un
6 (551 M\$), croissance de clientèle, cinquante-neuf
7 (59 M\$), maintien des actifs, et quatre cent
8 soixante-treize (473 M\$) pour maintien et
9 amélioration de la qualité du service. Si je vous
10 pose la question pour l'option 2, êtes-vous
11 capables de me faire le même, la même détermination
12 ou la même répartition des coûts, est-ce que c'est
13 possible de le faire, ou est-ce que vous l'avez
14 déjà fait, peut-être que je n'ai pas vu, là, mais,
15 dans l'option 2, qui a un coût, ou un coût ultime,
16 là, un coût actualisé ou coût, toute la panoplie de
17 coûts, pourriez-vous me donner la répartition des
18 coûts par catégorie d'investissements?

19 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

20 R. Donc, dans un premier temps, on ne pourrait pas
21 partir d'un montant, on s'entend, parce que le
22 montant, on ne l'a pas parce que, justement, on n'a
23 pas poussé la solution 2 en avant-projet, donc on
24 n'a pas de proposition d'affaires de projet, on
25 n'aurait pas l'équivalent du un milliard quatre-

1 vingt-trois (1 083 M\$). Donc là-dessus, on
2 s'entend, là, au niveau des chiffres, on ne
3 pourrait pas le faire.

4 Deuxièmement, votre question est quand même
5 très hypothétique mais pour donner un ordre de
6 grandeur, il faut dire, si on mettait de l'avant la
7 solution 2, on ne pourrait pas avoir le cinq cent
8 cinquante et un millions (551 M\$) de Romaine parce
9 que, justement, il aurait été fait dans Romaine, il
10 aurait été fait selon le contenu de Romaine, que
11 nous on propose de substituer par la ligne, mais
12 dans les mêmes proportions, évidemment. Et la
13 pérennité que vous avez là, bien, elle, elle
14 demeurerait à faire aussi. Donc j'aurais des coûts
15 de pérennité aussi, là, ce qu'on a mis en maintien,
16 là, des actifs, c'est zéro un (01) dans le fond.

17 Q. [37] Donc, si je comprends bien, je comprends que
18 vous ne l'avez pas fait parce que votre analyse n'a
19 pas été poussée pour l'option 2, mais dans l'ordre
20 de grandeur, donc les coûts qu'on attribue à
21 l'option 2 actuellement, que l'on voit dans votre
22 analyse, seraient totalement attribués soit à la
23 catégorie maintien des actifs ou maintien, bien,
24 aux deux autres catégories, finalement, qui ne sont
25 pas croissance de la clientèle, est-ce que c'est

1 exact de dire ça, plus ou moins dans les mêmes
2 proportions qu'on voit là?

3 R. Pouvez-vous répéter la question parce que mon
4 collègue me parlait?

5 Q. **[38]** Oui, bien, vous parliez en même temps,
6 c'était, d'accord, oui. Donc vous êtes d'accord
7 avec moi que quand vous investissez, HQT, le
8 Transporteur, il y a des catégories
9 d'investissements, ils sont trois ou quatre, là, il
10 y a la croissance de la clientèle, le maintien des
11 actifs, le maintien et l'amélioration de la qualité
12 de service, est-ce que c'est exact, y en a-t-il un
13 quatrième?

14 R. C'est le respect des exigences, oui.

15 Q. **[39]** Qui est le quatrième?

16 R. Oui.

17 Q. **[40]** Non, excusez-moi, oui, parfait, bon. Et là
18 ici, on ne parle pas du respect des exigences, pour
19 le moment. Et là, vous me dites que dans, moi, je
20 vous demande, quelle est la répartition pour
21 l'option 2, et là, vous me dites, bien, pour la
22 croissance de la clientèle, il n'y en a pas parce
23 que c'est attribué à Romaine, c'est ce que je
24 comprends? Peut-être dire oui...

25 R. Oui, oui, c'est ça.

- 1 Q. **[41]** Et donc les deux catégories qui restent,
2 maintien des actifs et maintien et amélioration de
3 la qualité de service, est-ce que vous êtes capable
4 de me donner un ordre de grandeur de l'attribution,
5 là, par catégorie pour l'investissement à l'option
6 2?
- 7 R. Bien non, je ne peux pas, étant donné que je n'ai
8 pas le montant, je ne peux pas vous donner la
9 répartition dans les deux catégories, on s'entend?
- 10 Q. **[42]** O.K., parce qu'on n'a pas fait l'étude, on
11 n'est pas capable de le savoir, O.K.
- 12 R. Bien non, c'est sûr. Mais, évidemment... non mais,
13 évidemment, la solution 2 vise aussi à assurer la
14 fiabilité du réseau, O.K.? C'est juste que c'est
15 une solution qui est moins durable, moins
16 structurante puis moins économique, puis moins
17 bonne techniquement pour le réseau, O.K.? Donc,
18 ceci dit, elle vise le même objectif, donc elle
19 serait en maintien et amélioration, maintien des
20 actifs, elle a une même, la même raison d'être, là.
21 (9 h 55)
- 22 Q. **[43]** D'accord.
- 23 R. Puis il n'y aurait pas de croissance.
- 24 Q. **[44]** Pardon, elle n'a pas de?
- 25 R. Il n'y aurait pas de croissance.

1 Q. **[45]** Croissance.

2 R. Il n'y aurait pas de partie croissance parce
3 qu'elle serait restée dans Romaine avec les
4 équipements de compensation série, là.

5 Q. **[46]** D'accord. Tout à l'heure vous avez mentionné,
6 bien dans votre utilisation des prémisses, là, pour
7 les prix du Distributeur vous avez indiqué utiliser
8 les données disponibles au dossier d'HQD. Je
9 comprends à son plan d'approvisionnement cet été,
10 est-ce que c'est exact, c'est ça que vous avez
11 utilisé? C'est ce que j'ai compris, là, de manière
12 générale. Et vous avez déposé une analyse
13 économique à la demande de la Régie, là, à toute
14 dernière heure vendredi dernier, à la fin de la
15 semaine passée.

16 Est-ce que vous avez, dans votre analyse
17 économique déposée vendredi, sauf erreur, pris en
18 compte la plus récente modification au plan
19 d'approvisionnement d'HQD qui a fait une
20 réouverture d'enquête récemment et qu'ils ont
21 modifié légèrement leur demande à cet égard. Je
22 pense c'était plus trois cent soixante-quinze
23 mégawatts (375 MW). Trois cent cinquante mégawatts
24 (350 MW).

25

1 M. BENOÎT DELOURME :

2 R. Je vais répondre à ça s'il vous plaît.

3 Q. **[47]** Oui.

4 R. Une étude, là, ça prend pas deux jours à se faire.

5 On s'entend. Donc, nous, on a mis... l'étude on l'a
6 mise à jour en deux mille treize (2013) et ça nous
7 a pris quand même pas mal de temps. Et puis on
8 était parfaitement conscient compte tenu des
9 enjeux, c'était nécessaire et indispensable de le
10 faire. Donc, on a mis l'effort en deux mille treize
11 (2013) pour refaire des calculs et se rendre compte
12 que la solution était toujours la bonne.

13 En deux mille treize (2013), on a pris les
14 hypothèses dont on disposait en deux mille treize
15 (2013). Refaire sur un vingt-cinq sous (25¢) une
16 analyse suite à la publication des résultats des
17 prévisions du Distributeur. Non, désolé, je ne peux
18 pas faire ça. C'est... C'est... Je peux remettre
19 une analyse économique à jour parce que, ça, j'ai
20 des chiffres. Les mégawatts que j'ai extraits, là,
21 sont les mêmes, c'est les cent mégawatts (100 MW)
22 que j'avais calculés à deux mille treize (2013).

23 Calculer ce cent mégawatts (100 MW) d'écart
24 de pertes c'est extrêmement long à faire, hein. On
25 s'entend qu'il faut monter des réseaux, il faut

1 faire des calculs, il faut se rendre compte que les
2 réseaux sont corrects, que la solution technique
3 reste la bonne, et caetera, et caetera.

4 Il faut se rendre compte de la profondeur
5 de l'analyse que nous avons menée en deux mille
6 treize (2013), c'est pas deux jours de calculs dans
7 un coin, là. Donc, refaire une analyse suite à une
8 nouvelle prévision du Distributeur récente, non,
9 nous n'avons pas eu le temps de faire ça, Monsieur
10 le Président.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Si vous le souhaitez, ce qu'on peut faire c'est de
13 vous fournir la décision. Je ne l'ai pas sous la
14 main, Monsieur le Président, sinon je vous l'aurais
15 volontarisée verbalement directement. Mais à partir
16 de laquelle on a pris les derniers coûts évités qui
17 nous ont été transmis qui proviennent de la
18 décision du Distributeur. Alors on peut le prendre
19 par engagement si vous y tenez, mais ça revient de
20 la dernière décision qui a été rendue.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Ma question était... Je voulais savoir dans
23 l'analyse économique qu'on nous a déposée,
24 qu'avait-on pris.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, c'est ça.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Là, on nous dit juillet, on nous confirme, il a dit
5 qu'en deux mille treize (2013), juillet deux mille
6 quatorze (2014). C'est ce que je comprends.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, c'est la dernière.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Et est-ce que ça peut avoir un impact sur ce qu'on
11 nous soumet, c'est simplement ça. Si on peut le
12 faire et que ça ne sera pas trop compliqué, tant
13 mieux. Moi, je cherche à éclairer la Régie, là.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Monsieur le Président, on parle de la mise à jour
16 qui a été déposée, la nouvelle analyse qui a été
17 faite vendredi qu'on vous a déposée. Ce qu'il reste
18 à déterminer, si vous le souhaitez, c'est le numéro
19 de la décision d'où provient, si vous le souhaitez.
20 Moi, je m'en remets à vous, mais on est parti à
21 partir des dernières...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Mais j'ai compris hier que madame Lambert, je
24 crois, excusez-moi. Madame Lambert avait répondu
25 qu'on utilisait les coûts de la décision de juillet

1 deux mille quatorze (2014).

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Deux mille quatorze (2014). O.K.

4 LE PRÉSIDENT :

5 C'est ça.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Et ma question c'était la semaine passée ou il y a
8 deux semaines, il y a une réouverture d'enquête
9 dans le dossier du plan d'approvisionnement. Je ne
10 sais pas si vous êtes au dossier, Monsieur le
11 Président. Non, vous en avez assez. Et le
12 Distributeur, et je n'en tiens pas rigueur à nos
13 amis d'HQT, venait, comment dire, amender a
14 posteriori son plan suite à une demande, une
15 demande additionnelle.

16 Alors ma question c'était est-ce qu'il peut
17 être pertinent. Bien, ma question nouvelle. Compte
18 tenu que je comprends qu'ils n'ont pas pris ça en
19 compte, est-ce qu'il peut être pertinent de
20 redéposer l'analyse de l'analyse de vendredi au vu
21 et au su de la nouvelle demande du Distributeur
22 d'octobre deux mille quatorze (2014).

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Monsieur le Président, deux mots. Nous, on
25 travaille avec des éléments qui proviennent de la

1 décision, donc à l'égard de laquelle la Régie s'est
2 prononcée. Alors, tout à fait, quand on vous
3 présente des choses, puis que ça soit mes collègues
4 Distribution, je l'ai fait pendant longtemps, vous
5 le savez. Quand on arrive avec des dossiers, tout à
6 fait, ils sont ficelés. Alors ça il n'y a pas de
7 doute là-dessus.

8 Mais ce que je peux vous dire c'est qu'on a
9 fait l'exercice la semaine dernière à partir des
10 données qui découlent de décisions les plus
11 récentes. Je vous sou mets que dans un horizon
12 temporel comme ce présent dossier-là, la pertinence
13 de raffiner encore une fois, moi, je ne la vois
14 pas. Monsieur Delourme aussi vous a bien exprimé.
15 Donc, je pense que c'est une... On s'appuie sur les
16 décisions les plus récentes et je pense que c'est
17 l'élément le plus fondamental pour la Régie,
18 Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Q. **[48]** Puis c'est ce que semble dire madame Lambert?

21 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

22 R. Bien, je peux revenir en ajoutant les sensibilités
23 qu'on a faites, que ce soit au niveau de la valeur
24 des pertes en mégawatts, que ce soit au niveau des
25 coûts, que ce soit au niveau du facteur de charge

1 du réseau, viennent toutes affecter les pertes,
2 viennent toutes affecter les pertes finalement,
3 O.K., le coût des pertes dans l'analyse économique.

4 Puis on a démontré que la sensibilité, même
5 en combinant tout ça, il n'y en avait pas de
6 sensibilité dans l'analyse économique.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Q. **[49]** O.K. Ca va. Je voulais simplement comprendre.
9 Je n'irai pas plus loin là-dessus. Simplement
10 pour... Et je vais terminer sur cet aspect-là de
11 l'analyse économique. Vous avez bien présenté les
12 scénarios, là, sur la période de temps assez longue
13 de l'option 1, l'option 2. Je veux juste regarder
14 avec vous un cas, une hypothèse, là, pour voir si
15 je comprends bien.

16 Si, par exemple, la solution 2 était mise
17 en place aujourd'hui ou autorisées par la Régie,
18 c'est pas ça que vous demandez et je le comprends.
19 Mettons que l'option 2 est autorisée, et en deux
20 mille vingt-cinq (2025) une nouvelle ligne est
21 construite, la ligne en plus des neufs plates-
22 formes. Donc, est-ce que je comprends que les
23 pertes dans l'analyse économique cessent en deux
24 mille vingt-cinq (2025)? Est-ce que c'est correct?

25 R. Pardon, juste votre dernière phrase?

1 Q. [50] Est-ce que les pertes associées, là, bien à ce
2 que vous regardez, est-ce qu'elles cesseraient en
3 deux mille vingt-cinq (2025) compte tenu du fait
4 qu'on construirait la ligne, dans mon hypothèse en
5 deux mille vingt-cinq (2025)?

6 (10 h 00)

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Vous savez, Monsieur le Président, les questions
9 hypothétiques, j'en fait une objection. Vous le
10 savez, on est ici pour examiner le projet. Écoutez,
11 je m'en remets à vous. Là on peut partir sur toutes
12 sortes de scénarios, on ne fait pas ligne, on ne
13 fait pas ça, qu'est-ce que ça va être? Écoutez,
14 là, on est ici, on a répondu à deux rondes de
15 renseignements, des compléments d'information.
16 Écoutez, je pense que la pertinence de tout cet
17 exercice-là est toute relative, là.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Avec votre permission, Monsieur le Président, j'ai
20 pas des scénarios, j'ai une question, c'est celle-
21 là. Je veux comprendre simplement dans leur
22 utilisation des pertes, là - puis je pense qu'ils
23 ont certainement la réponse - est-ce que dès
24 qu'on... Je comprends que dès qu'on construit la
25 ligne, les pertes cessent. Supposons qu'on serait

1 en deux mille vingt-cinq (2025), les pertes
2 cessent. C'est seulement ça que je veux savoir.
3 J'aurais pu ne pas dire « c'est une hypothèse »,
4 c'est tout simplement ça que je veux comprendre,
5 là. Si, si la ligne elle n'est pas construite en
6 deux mille quinze (2015), puis elle construite en
7 deux mille vingt-cinq (2025), est-ce que dans une
8 analyse on arrête de compter les pertes à deux
9 mille vingt-cinq (2025)? Ou du moment que la ligne
10 est construite?

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je pense que madame Lambert va...

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Bien si elle est capable de répondre.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Parce que je ne veux pas avoir, je ne veux pas
17 analyser d'autres scénarios, c'est simple, là. On
18 dit : il n'y a pas lieu d'analyser dans ce dossier
19 ici de nouveaux scénarios de ligne. D'accord.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Je suis d'accord, je suis d'accord avec vous.

22 LE PRÉSIDENT :

23 On tient cette règle-là depuis déjà assez longtemps
24 à la Régie dans tous les projets d'investissement
25 que j'ai faits. Peut-être une réponse, mais c'est

1 vraiment...

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Je n'irai pas plus loin, je suis d'accord avec
4 vous. C'est pas pour... c'est pas pour analyser une
5 nouvelle option, c'est juste pour comprendre dans
6 le calcul des pertes qu'on fait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Pour comprendre comment se fait... se ferait
9 l'analyse économique...

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Exactement.

12 LE PRÉSIDENT :

13 ... dans un tel scénario.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 C'est ma dernière question, l'analyse économique.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Au fait, est-ce que...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 O.K. Monsieur le Président, on s'en remet à vous,
20 là, mais je suis tout à fait d'accord avec votre
21 vision des choses.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Elle est prête à répondre.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Est-ce que... Une courte réponse peut-être, dans un

1 scénario, si hypothétique, la question de...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Fréchette, c'était mon intention de
4 voir si on pouvait avoir quelque chose, mais je
5 comprends que ça va être sur la base de bien des
6 hypothèses. C'est ça.

7 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

8 R. Oui, c'est ça. Bien dans un premier temps, on sera
9 obligé de faire deux projets dans un court laps de
10 temps. Donc au niveau de l'analyse économique ça
11 aura un impact majeur. Si on commence avec la
12 solution 2, puis les premières années avant qu'on
13 ait la ligne, bien les pertes vont continuer d'être
14 là. Il va falloir les alimenter ces pertes-là, donc
15 les approvisionner, donc des coûts de perte. Ce qui
16 n'est pas du tout à l'avantage de l'ensemble de
17 notre clientèle, de voir des coûts de perte devant
18 être approvisionnés par le Distributeur.

19 Ensuite de ça, au moment où on va mettre la
20 ligne en service, techniquement, étant donné que la
21 ligne vient répondre en partie à ce que la
22 compensation série a mis, bien c'est comme si la
23 compensation série, jusqu'à un certain point, elle
24 avait été mise inutilement. On le comprend, je vais
25 l'avoir mis, c'est sûr que je ne vais pas

1 l'enlever, elle va me servir encore sur le réseau.
2 Elle va jouer un rôle. Sauf que ma ligne, elle, qui
3 de part sa nature intrinsèque, aurait pu déjà
4 englober ça, bien là je vais avoir comme fait des
5 investissements inutiles. Puis au moment où je vais
6 mettre ma ligne, bien là évidemment mes pertes vont
7 chuter, de la même façon, là, qu'on l'a simulé pour
8 la pointe de deux mille quatorze (2014).

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Q. **[51]** Parfait, merci. Maintenant, j'aborderais le
11 deuxième et dernier angle de mes questions. Je veux
12 juste regarder avec vous pour comprendre un peu,
13 bon, vous parlez beaucoup dans ce dossier-ci - puis
14 c'est normal - de la fiabilité. Et vous avez
15 mentionné hier... puis je peux vous donner encore
16 les... Monsieur Delourme, quelques remarques, là.
17 Vous avez mentionné, je vous cite : « La gestion du
18 risque c'est au coeur de notre métier. » Page 158
19 d'hier, alors si vous voulez vous relire, c'est une
20 belle phrase, là, personne peut être contre ça.

21 Vous avez également dit : on veut agir à
22 « un niveau de fiabilité qu'on cherche à
23 atteindre ». Et ça, ça a attiré mon attention à la
24 page 158 à la ligne 8 des notes d'hier. Alors je...
25 alors ma question que je voulais comprendre c'est

1 qu'hier vous mentionniez que vous... Puis encore ce
2 matin, je pense que vous avez dit des propos
3 similaires, mais donc que vous cherchiez à
4 atteindre cette fiabilité-là, alors que dans la
5 preuve écrite à deux endroits notamment - puis je
6 vous les donne, là, fiez-vous sur moi, à la page 45
7 de 47 - vous parlez toujours, HQT parle toujours d'
8 « assurer la fiabilité ».

9 Alors ma question c'est : aujourd'hui, au
10 moment où on se parle est-ce que vous rencontrez la
11 fiabilité qu'on vous demande ou vous voulez
12 l'atteindre parce que vous n'êtes pas encore au
13 seuil où vous devriez être? D'un côté vous parlez
14 de maintenir cette fiabilité-là et vous, vous nous
15 dites en témoignage qu'il faut l'atteindre. Je ne
16 comprends pas que vous... je comprends que vous ne
17 voulez pas descendre, donc monter. Donc en ce
18 moment vous êtes en... est-ce qu'il y a un déficit
19 de fiabilité, là?

20 M. BENOÎT DELOURME :

21 R. Effectivement, il s'agit juste de savoir où est-ce
22 que je me situe et où est-ce que je vais. Moi je
23 suis un planificateur, je me projette tout le temps
24 dans le futur. Et là je constate - et on l'a déjà
25 dit dans la preuve - à partir de deux mille quinze

1 (2015), je suis en déficit puisque je vais faire
2 appel à des automatismes. Il va falloir que je
3 mette un renforcement sur mon réseau. Donc en ce
4 moment, le niveau de fiabilité dont j'ai besoin, à
5 partir de deux mille quinze (2015), il n'est pas
6 atteint. Donc je vais chercher à l'atteindre.
7 Puisque j'ai besoin d'un projet de renforcement, on
8 est là pour ça aujourd'hui. Pour se faire autoriser
9 un projet de renforcement pour maintenir le niveau
10 de fiabilité au niveau qu'on souhaite avoir. O.K.

11 Donc aujourd'hui, si je suis là
12 aujourd'hui, c'est que j'ai besoin de quelque chose
13 pour aller maintenir mon niveau de fiabilité. Donc
14 oui, je peux utiliser le mot « atteindre » dans la
15 mesure où je considère qu'à partir de deux mille
16 quinze (2015) je suis en déficit sur la fiabilité,
17 il va falloir que je restaure, que je maintienne
18 mon niveau de fiabilité. En fait, c'est pas mal une
19 question de sémantique.

20 Q. [52] Sémantique, mais la fiabilité c'est quand même
21 important. Je comprends que vous voulez... si vous
22 dites, si ce que vous me dites c'est que si on ne
23 fait rien, la fiabilité vous voyez un problème à
24 partir de deux mille quinze (2015), ça on le
25 conçoit, puis tous sont pour la fiabilité. La

1 question c'est : quel est le degré ou quel est le
2 seuil, c'est ça? Pardon? Oui.

3 R. Oui, c'est...

4 Q. **[53]** D'accord. Alors je vous renvoie cette fois-ci
5 donc, toujours dans la même question de fiabilité,
6 pour comprendre un peu plus de quoi on parle, là,
7 qu'est-ce qu'on veut atteindre, allez à votre pièce
8 principale, votre preuve HQT-1, Document 1 révisé,
9 page 6.

10 Donc, c'est la page 6, il y a un tableau
11 qui, dans les faits, qui indique un peu quand HQT
12 dépose un dossier d'investissement, les grands
13 objectifs qu'il doit rencontrer en vertu du
14 règlement. Et je ne vous demanderai pas d'analyse
15 juridique ici aujourd'hui, mais j'attire votre
16 attention sur donc dans ce tableau, au huitième
17 paragraphe, on voit... Excusez-moi, donc voilà. On
18 parle des renseignements qui sont requis aux fins
19 de l'impact sur la fiabilité du réseau et sur la
20 qualité du service. Donc c'est de ça dont on parle
21 ici aujourd'hui. Quand on parle de la fiabilité
22 c'est... Je vais vous laisser vous y rendre,
23 Monsieur Delourme, c'est le tableau à la page...
24 donc, HQT-1, page 6. Donc, dans ce tableau on voit
25 les différents renseignements que vous devez

1 fournir. Au huitième item on parle de l'impact sur
2 la fiabilité au réseau et la qualité de service.
3 C'est de ça dont on parle aujourd'hui, là, quand
4 vous me parlez de fiabilité à atteindre, c'est de
5 ça dont on parle?

6 (10 h 05)

7 R. Fiabilité à maintenir, oui.

8 Q. **[54]** À maintenir, d'accord. Et toujours dans le
9 même... Puis, d'ailleurs, à cet égard, vous avez
10 une section dans votre preuve, section 7, là.
11 Toujours dans le même tableau, quand on voit, un
12 peu plus bas, deux lignes plus bas, on dit :

13 La liste des principales normes
14 techniques.

15 Puis je ne veux pas m'appesantir là-dessus. Il y a
16 une annexe là-dessus où il y a des normes
17 techniques avec des noms de codes, tellement longs
18 qu'une chatte perdrait ses petits, mais à l'Annexe
19 2 on voit un peu les différentes... comment je
20 dirais? normes techniques. Juste pour comprendre,
21 ces normes techniques là, ce n'est pas des
22 normes... Allez-y, là, excusez-moi. C'est Annexe 2.
23 Dans l'Annexe 2, c'est intitulé « La liste des
24 principales normes techniques appliquées au
25 projet », que vous devez déposer, que vous avez

1 déposée. Ces normes techniques là c'est des normes
2 de l'industrie? Juste pour comprendre qu'est-ce que
3 c'est, là, c'est des normes...

4 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

5 R. En fait, Monsieur le Président, ce sont les normes
6 qu'on doit respecter dans la réalisation du projet,
7 la mise en oeuvre du projet, donc toutes les normes
8 techniques associées à la construction de la ligne.
9 Par exemple, les exigences, nos normes internes,
10 tout ce qui est normalisé à Hydro-Québec, là.

11 Q. **[55]** Parfait. On a compris ça. Donc, on clôt ce
12 chapitre de l'Annexe 2. Mais si on revient donc, à
13 l'annexe... à l'item 8, l'impact sur la fiabilité.
14 Donc, ce qu'il y a dans l'annexe qu'on vient de
15 voir ce n'est pas les normes de fiabilité comme
16 telles, hein, c'est autre chose?

17 R. Exact.

18 Q. **[56]** D'accord. Et là, si on revient à la fiabilité,
19 là, je vous renvoie au début, à la section 7, donc
20 à la page 40... dans votre document révisé, là. Le
21 début commence à 44, c'est ça. Attendez un instant,
22 là, je cherche ma preuve, 44. O.K., voilà. Au tout
23 début donc, à la page 44, on dit :

24 Dans le cadre du Projet, le
25 Transporteur doit s'assurer que la

1 conception et l'exploitation de son
2 réseau de transport respectent les
3 critères de conception et les normes
4 en vigueur. De plus, toute exigence ou
5 pratique que se donne l'entreprise
6 doit être compatible avec les critères
7 du NPCC [...]

8 Et caetera. Bon. Donc, vous connaissez les normes
9 de fiabilité. Moi, je veux savoir, quand on
10 parle... quand monsieur Delourme parle de normes de
11 fiabilité à atteindre, est-ce qu'on parle des
12 normes de fiabilité, c'est ça que l'on discute?

13 M. BENOÎT DELOURME :

14 R. Oui, c'est ça. On fait référence aux critères de
15 conception, on fait référence aux critères du NPCC,
16 le NERC.

17 Q. **[57]** Critères de conception...

18 R. Et de la Régie.

19 Q. **[58]** Oui, voilà. Et ce que je voulais savoir
20 c'est... Parce que, quand vous nous parlez de
21 fiabilité, donc vous la rattachez à des normes. Et
22 je vais simplement vous déposer la décision de la
23 Régie puis je vais vous demander de commenter, dans
24 le dossier de la fiabilité.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Commenter une décision, on est sur la toute
3 frontière, Monsieur le Président, hein, sur la
4 toute frontière. Je réfère mon collègue aussi à une
5 réponse qu'on a donnée, la réponse 5.3 HQT-2,
6 document 1, qui référerait au document du NPCC, c'est
7 une réponse à la Régie.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Oui, mais là je ne suis pas au NPCC, je suis dans
10 les normes de fiabilité de la Régie.

11 Q. [59] Et c'est un extrait de décision. Et je ne vais
12 pas vous demander de commenter ce que c'est dans le
13 détail de la norme, là. Simplement pour que l'on
14 comprenne, le dossier de la fiabilité présenté par
15 le coordonnateur, qui est quelqu'un... qui est un
16 groupe chez vous, que vous connaissez sans doute.
17 Je comprends que - je ne sais pas qui peut
18 répondre, peut-être madame Caron - que HQT est
19 assujettie ou sera assujettie aux normes de
20 fiabilité, n'est-ce pas?

21 Mme STÉPHANIE CARON :

22 R. Oui. Comme vous le savez sans doute, on respecte
23 les normes de fiabilité de la NERC et du NPCC de
24 façon volontaire déjà depuis plusieurs années.

25 Q. [60] Tout à fait.

1 R. Quant à la mise en place finale du régime
2 obligatoire de fiabilité, on est en processus
3 d'adoption des normes par la Régie.

4 Q. **[61]** Tout à fait. Et ma discussion ici, simplement,
5 elles sont... certaines sont adoptées mais pas
6 encore en vigueur; d'autres ne sont pas encore
7 adoptées mais pas en processus. C'est un très long
8 processus, croyez-moi, j'y participe, O.K.? Et
9 comme d'autres... Ma question avec vous c'est : À
10 terme, O.K.? Dans ce dossier d'investissement je
11 comprends que vous n'indiquez aucune norme parce
12 qu'elles ne sont pas encore en vigueur, je
13 comprends. Mais, à terme, quand vous... et c'est
14 peut-être une question de prospective dans la
15 question d'investissement, là. Est-ce que, nous, on
16 va pouvoir savoir, ultimement, quand vous déposez
17 un dossier, quand vous dites : « Je veux atteindre
18 la fiabilité » ou « Je veux maintenir », vous allez
19 nous dire... vous serez capable de nous dire,
20 « Bien, parce que je veux respecter les normes... »
21 et là je vous envoie à la page... à l'annexe. Il y
22 a une série de normes qui ont été passées au
23 crible, croyez-moi, par la Régie, quand on parle de
24 coordonnateurs, par plusieurs participants.
25 Ultimement, est-ce que... Et je comprends que vous

1 ne l'avez pas fait dans ce dossier-ci, parce
2 qu'elles ne sont pas encore en vigueur. Mais,
3 ultimement, est-ce que c'est une pratique que le
4 Transporteur souhaite faire dans ses demandes
5 d'investissements? Parce que, quand on parle de
6 fiabilité, en général, c'est bien mais on doit
7 mesurer... on doit se mesurer face à une norme.
8 Est-ce que je comprends que Transporteur est
9 disposé à indiquer quelles normes de fiabilité il
10 entend... quand il dépose une demande
11 d'investissement, quelles normes de fiabilité il
12 entend respecter ou pas.

13 (10 h 15)

14 R. Bien, ce que je peux vous dire, c'est qu'on
15 respecte déjà ces normes-là de façon volontaire.

16 Q. **[62]** Je ne vous dis pas que vous ne les respectez
17 pas mais quand elles vont venir, quand, écoutez, il
18 y a un processus à la Régie en ce moment, là, qui
19 est long, fastidieux, mais on y arrive, là. Et la
20 Régie est sur le, elle vient de lancer un processus
21 pour, phase 2 pour les sanctions, ce qui veut dire
22 qu'une fois que ça va être adopté, tout ça va
23 prendre vie, O.K.?

24 Il y a encore un décret récent qui a été
25 adopté par le gouvernement du Québec permettant à

1 la Régie de l'énergie, avec NPCC, de mettre en
2 oeuvre un processus de suivi. Je ne vous dis pas
3 que vous êtes en non-conformité...

4 R. Hum-hum.

5 Q. **[63]** ... je veux comprendre un peu, je demande un
6 peu une ouverture d'esprit pour savoir, face à ces
7 normes-là, est-ce que nous, les consommateurs, là,
8 qui ultimement payons pour l'investissement, est-ce
9 qu'on va être capables de recevoir, de la part du
10 Transporteur, qui va nous dire : « Bien, voici,
11 aujourd'hui, je fais un investissement de cinq
12 cents millions de dollars (500 M\$), je demande
13 l'autorisation, et quand je vous parle de
14 fiabilité, je vous parle de la norme A, B, C, D,
15 auxquelles je suis obligé. »

16 Je veux juste bien comprendre si
17 Transporteur va nous donner cette information-là,
18 qu'on n'a pas encore parce que là, en ce moment,
19 vous nous renvoyez aux normes volontaires du
20 NPCC...

21 R. Hum-hum.

22 Q. **[64]** ... et je veux bien, on veut vous faire
23 confiance, mais on veut comprendre, là.

24 M. BENOÎT DELOURME :

25 R. Je pense que la réponse, c'est oui.

1 Q. [65] Bon, parfait. Oui, très bien?

2 R. Oui.

3 Q. [66] O.K., excellent. Un instant, je cherche...

4 R. Si vous me permettez, hier, on a déjà un petit peu
5 expliqué que, quand on avait réagi sur la preuve de
6 la FCEI sur l'analyse du risque, que, justement, on
7 était dans un contexte NPCC NERC Régie, dans lequel
8 on avait cette notion de risque. Et on en a déjà un
9 petit peu parlé hier.

10 Q. [67] Et on a parlé beaucoup hier de la perte de
11 deux lignes, hein, qui est un peu l'événement, un
12 événement théorique rare, là, vous avez dit : « Il
13 y a trois types d'événements qui se passent souvent
14 mais peu importants, plus... de manière plus
15 fréquente mais moins lourds, et un événement lourd
16 comme perdre deux lignes », c'est ça que vous avez
17 dit hier?

18 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

19 R. Non, non, je voudrais juste rectifier, là. La perte
20 de deux lignes rentre dans les événements qui sont
21 suffisamment courants pour s'en prémunir alors...

22 Q. [68] O.K., parfait. O.K. Et je voudrais savoir,
23 donc la perte de deux lignes... la perte de deux
24 lignes, bien l'événement qu'on discutait hier, ça,
25 c'est un, c'est une... comment dire... c'est une...

1 un événement qui est, qui est couvert par les
2 normes de fiabilité ou par les normes volontaires
3 de NERC, ou FERC... de NERC, pardon?

4 M. BENOÎT DELOURME :

5 R. On parle des deux événements, N-2 sur La Vérendrye,
6 qui est facile à utiliser pour vulgariser le
7 problème parce que d'un coup, je perds mes deux
8 lignes, donc j'utilise celui-là pour expliquer aux
9 gens. J'ai le N-1 -1500 perte de ligne, là, qui est
10 peut-être beaucoup plus complexe à expliquer, j'ai
11 une ligne en retrait, je vais avoir un événement.
12 Et lui, il est aussi dimensionnant que le N-2, donc
13 c'est ces deux -là qui sont importants. Donc ce
14 n'est pas l'un ou l'autre, c'est les deux, et puis
15 en fait, c'est aussi un ensemble d'événements, j'ai
16 focussé sur La Vérendrye mais moi, j'en ai beaucoup
17 d'événements qui sont problématiques, donc j'ai
18 aussi sur Jacques-Cartier, mais j'en ai aussi
19 d'autres ailleurs.

20 Aujourd'hui et hier, on s'est concentrés
21 pour essayer d'expliquer le mieux possible sur les,
22 je veux dire, les deux plus « symboliques », entre
23 guillemets, ceux qui expliquaient cet entonnoir
24 qui, d'un côté, se remplissait trop et, de l'autre
25 côté, se « bouchait », entre guillemets. Mais il

1 faut bien comprendre que le réseau est intégré, que
2 je peux avoir des événements ailleurs sur le réseau
3 qui vont aussi poser des problèmes et, bon, donc
4 c'est un peu ça, là.

5 Q. **[69]** O.K. Et là, vous avez mentionné l'analyse de
6 risque, justement, qui, nous étions un peu étonnés
7 de savoir, et corrigez-moi si je me trompe, que le
8 Transporteur ne procède pas à l'analyse de risque,
9 ou l'analyse probabiliste, là, en matière
10 d'investissements, c'est exact?

11 R. L'analyse de risque, comme je l'ai expliqué hier,
12 est tellement courante et digérée qu'elle a été
13 transposée dans des méthodes de travail à la
14 grandeur de l'Amérique du Nord.

15 Q. **[70]** Oui.

16 R. C'est ça qu'il faut comprendre, c'était que, d'un
17 commun accord, tous les membres du NPCC
18 initialement, puis les membres du NERC quand le...
19 le NPCC a été le premier organisme de fiabilité
20 intertransporteurs et la NERC est arrivée un petit
21 peu plus tard, ils se sont tous mis d'accord sur le
22 fait que, oui, il y avait des événements qui
23 étaient très probables, contre lesquels il fallait
24 se prémunir, en toute transparence pour le réseau.

25 Et donc hier, on parlait du programme de

1 fiabilité du réseau de transport qui a consisté à
2 l'ajout de compensation série sur le réseau pour
3 relever, et là, c'était bien, c'était bien se
4 diriger, augmenter la fiabilité, d'accord, ce
5 n'était pas maintenir un niveau, c'est que le
6 niveau qu'on avait au Québec était insuffisant et
7 il fallait aller chercher une marche de plus.

8 Et cette marche de plus nous a permis de
9 nous rendre, comment dire, compatibles, cohérents,
10 comment... équivalents aux autres collègues d'ISO
11 New England, de New York... de New York et aux
12 autres membres du NPCC. Et le NPCC a accepté notre
13 adhésion à leur « council » parce que, justement,
14 nous avons fait les efforts nécessaires pour avoir
15 un niveau de fiabilité équivalent au leur.

16 C'est fondamental, ça. Et donc ça, c'est
17 les gens, ce sont des experts, qui ont travaillé
18 fort, qui ont regardé les probabilités d'occurrence
19 des événements et qui ont décidé de classer ces
20 événements et de choisir, par rapport à certains
21 types d'événements, est-ce que je m'en prémunis ou
22 est-ce que, au contraire, il faut juste y survivre,
23 O.K.?

24 Donc c'est la perte de poste, par exemple,
25 qui est un événement qu'on appelle extrême, bien

1 là, il faut faire en sorte que le réseau survive à
2 ça mais sans forcément garantir la qualité
3 d'alimentation. Par contre, si je perds une ligne,
4 si je perds un groupe sur le réseau, si je perds un
5 compensateur synchrone, il est hors de question
6 d'avoir des effets dramatiques sur ma charge. Quand
7 on parle, je parle du réseau bulk, encore une fois,
8 on est sur le réseau de transport, on parle de
9 critères de fiabilité qui sont associés à la
10 structure fondamentale de notre réseau, le « back-
11 bone », le « bulk » qu'on appelle chez nous dans le
12 jargon.

13 Donc effectivement, les niveaux de
14 fiabilité requis pour le réseau bulk sont « heavy »
15 mais c'est fondamental parce que... parce que c'est
16 ça qui sous-tend tout le reste du réseau.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Je vous remercie. Ça termine mes questions.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Au niveau de l'extrait de décision déposé par
21 maître Turmel, ça va être coté C-FCEI-0010. Vous
22 avez été trop vite pour moi tout à l'heure.

23

24 C-FCEI-0010 : (FCEI) Extrait de décision

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Merci, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Turmel. Donc, la Régie va prendre une

5 pause de quinze (15) minutes et vous revenir avec

6 sa partie contre-interrogatoire. Merci.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je vous remercie.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Rondeau.

13 Me PIERRE RONDEAU :

14 Simplement vous informer, Monsieur le Président,

15 que je n'aurai pas de questions pour le panel ce

16 matin.

17 LE PRÉSIDENT :

18 D'accord. Merci. Moi, je vais en avoir seulement

19 deux courtes. Maître Fréchette, effectivement, les

20 tableaux, le tableau entre autres sur le facteur de

21 charge du réseau qu'on avait présenté comme

22 acétates puis c'est déposé. Puis je vais me servir

23 de ce document-là juste pour poser une petite

24 question.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Parfait. Je ne l'ai pas papier, Monsieur le
3 Président, mais je pense que des collègues dans la
4 salle pourront avoir accès au SDÉ, j'imagine qu'ils
5 pourront l'avoir et puis il est là.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Ah! Il est là. C'est parfait.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est bien.

10 INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

11 Q. [71] Puis je vous invite à parler pas mal
12 directement au micro. Il y a des gens à l'arrière,
13 il y a des gens sur Internet qui vous écoutent puis
14 des fois lorsqu'on tourne la tête comme ça, ils ne
15 sont pas si bidirectionnels ou multidirectionnels.
16 Je ne sais pas si c'est le bon terme.

17 Hier, oui hier, il y a quelqu'un qui a
18 expliqué rapidement le quotient qui nous permettait
19 ou la formule mathématique qui nous permettait de
20 calculer le taux d'utilisation. C'est probablement
21 dans les notes, mais je ne suis pas sûr que tout le
22 monde a bien compris qu'est-ce qui nous permettait
23 d'arriver au taux d'utilisation, quelles données
24 vous utilisiez puis le facteur d'utilisation en fin
25 de compte. C'est quoi la formule mathématique?

1 M. RÉMI DUMOULIN :

2 R. Rémi Dumoulin. Pour le facteur d'utilisation, il
3 s'agit d'additionner à l'heure la puissance
4 produite et on divise par la puissance de pointe
5 fois huit mille sept cent soixante (8760) heures.
6 Ça, ça nous donne un facteur d'utilisation.

7 Maintenant pour le taux d'utilisation du
8 réseau de transport, c'est qu'on fait en fonction
9 de la puissance transitée par rapport à
10 l'écoulement de puissance de pointe. Donc, c'est
11 pour représenter qu'en janvier on est plus près de
12 la pointe par rapport au mois de juin, qu'on est
13 peut-être à soixante pour cent (60 %) de la pointe.

14 Maintenant quand on vient pour exprimer les
15 pertes, étant donné qu'on le fait par rapport à
16 l'écoulement de puissance, eh bien, le facteur de
17 charge du réseau correspond au taux d'utilisation
18 du réseau de transport. Et à partir de ce taux-là
19 on détermine le facteur de pertes à appliquer aux
20 pertes, à l'écart des pertes en puissance pour
21 arriver à l'énergie annuelle des pertes.

22 Est-ce que ça répond à votre question?

23 Q. [72] On devrait être capable de mieux me
24 l'expliquer au besoin puis je vais lire. Vous
25 m'avez sorti quelques petits concepts qui m'ont

1 tout d'un coup... Mais écoutez, je vais être
2 capable, l'équipe va être capable de bien reprendre
3 cette explication. C'est en plein ça qu'on voulait
4 avoir, c'est-à-dire une explication du taux
5 d'utilisation.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Mais il peut peut-être se réessayer. On a vu les
8 reformulations, je le volontarise. Monsieur
9 Dumoulin c'est sa première présence comme témoin,
10 alors n'hésitez pas.

11 R. On peut amener un exemple, dans le fond, avec un
12 facteur d'utilisation à soixante pour cent (60 %) du réseau. Si on prend, par exemple, que la
13 production se rétablit, la production se répartit
14 soixante pour cent (60 %) du temps à pleine
15 puissance, on va obtenir un facteur de pertes
16 unitaire soixante pour cent (60 %) du temps.

17
18 Maintenant si on prend que la production
19 est à soixante pour cent (60 %) de son niveau
20 pendant cent pour cent (100 %) du temps, donc on
21 obtient un facteur au carré, vu que les pertes
22 c'est $R_i(2)$, donc on va obtenir un facteur de
23 trente-six (36). Donc, entre les deux, soixante
24 (60) et trente-six (36), notre réseau de transport
25 comment qu'il se comporte, il n'est pas du côté

1 trente-six (36), il n'est pas du côté soixante
2 (60), il est entre les deux et puis on évalue le
3 facteur de pertes à point cinquante et un (,51) à
4 partir du taux d'utilisation du réseau de transport
5 pour ramener en puissance.

6 Il faut toujours comprendre qu'on part de
7 l'écoulement de puissance à la pointe et on prend
8 l'écart de pertes à ce moment-là, on essaie de
9 projeter annuellement cet écart-là.

10 (10 h 40)

11 LE PRÉSIDENT :

12 Q. **[73]** C'est pas mal plus facile. Autre question. Et,
13 ça, vous l'avez, je vous réfère aux premières
14 pages, à la description du projet dans la version
15 initiale, dans la version amendée. La version
16 initiale, j'ai vu qu'on avait une ligne qui partait
17 du poste de Chamouchouane qui s'en allait au poste
18 de Jacques-Cartier. Puis après ça, il y avait un
19 autre poste... non, pas un autre poste, une autre
20 ligne, dix-neuf kilomètres (19 km), si je me
21 souviens bien, qui va se brancher, une ligne, qui
22 va aboutir, si on veut, au poste du Bout-de-l'Île.
23 Puis je déborde peut-être pour un projet dossier
24 qui va être à déposer, Judith-Jasmin, mais juste
25 pour mieux comprendre. Je me suis servi des cartes.

1 Je veux mieux comprendre. La version amendée, c'est
2 une ligne qui part de Chamouchouane et qui va
3 aboutir à un poste en devenir Judith-Jasmin.
4 L'autre bout, est-ce que Judith-Jasmin, c'est
5 bouclé, c'est attaché directement à la boucle de
6 Montréal ou est-ce qu'il y a une autre ligne? Ça,
7 ce n'est pas clair dans...

8 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

9 R. Judith-Jasmin va être attaché à la boucle
10 métropolitaine. Il va faire partie de la boucle.
11 Donc, ça va... Dès qu'il va être mis en oeuvre, il
12 va être un nouveau poste de la boucle
13 métropolitaine. Maintenant, pour l'alimentation de
14 Bout-de-l'Île, le fameux dix-neuf kilomètres
15 (19 km), lui, il est vraiment maintenu dans le
16 projet. On fait une déviation de la ligne en
17 provenance de Jacques-Cartier pour la rentrer à
18 Bout-de-l'Île afin d'assurer une source distincte à
19 Bout-de-l'Île, comme dans le projet initial quand
20 on avait Chamouchouane/Bout-de-l'Île.

21 Q. [74] D'accord. Puis Jacques-Cartier, ça, c'est déjà
22 branché sur la boucle ça?

23 R. Non, Jacques-Cartier, lui, il n'est pas dans la
24 boucle métropolitaine. J'aimerais ça peut-être,
25 Benoît... Bruno, excuse-moi, peux-tu prendre une

1 carte du réseau? Bien, mettons la schématique.
2 Alors, nommément, les postes de la boucle
3 métropolitaine sont ici, Duvernay, Chénier,
4 Châteauguay, Hertel, Boucherville et Bout-de-l'Île.
5 Alors que Jacques-Cartier, ici, il est ici vers la
6 région de Québec. Alors, la boucle métropolitaine
7 est ici. Puis Judith-Jasmin va se raccorder quelque
8 part dans la boucle entre Chénier et Duvernay.

9 Q. [75] Ça va. Mesdames et messieurs, la Régie n'aura
10 pas d'autres questions pour le panel. J'ai trouvé
11 que vous étiez très coopératifs dans vos réponses
12 « short », vulgarisation, qui m'ont aidé à
13 comprendre, que l'équipe... Ah! Contre-
14 interrogatoire.

15 INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU :

16 Non, pas un contre-interrogatoire. Disons pousser
17 un peu plus loin. Je pense même que ça vous a été
18 suggéré.

19 Q. [76] Est-ce que vous pourriez illustrer votre
20 propos par des exemples sur le facteur
21 d'utilisation, facteur de charges, tout ce dont
22 vous avez fait état tout à l'heure aux questions du
23 régisseur? Est-ce que vous pourriez nous fournir un
24 exemple comme écrit pour qu'on puisse le...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, oui, tout à fait.

3 Me PIERRE RONDEAU :

4 Sur la base du tableau.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui, oui, tout à fait, Maître Rondeau, Monsieur le
7 Président, on prend l'engagement donc d'illustrer à
8 la lumière d'exemples la réponse qui vous a été
9 fournie par monsieur Dumoulin à l'égard du facteur
10 d'utilisation, la différence entre celui qui... le
11 point 6 et la point 7, point soixante-quinze (,75),
12 celui qu'on utilise. C'est bien. Alors, on va vous
13 fournir ça dans les meilleurs délais.

14 On comprend qu'on clôt, puis je permets,
15 puis que je suis debout, là, de vous dire que ceci
16 clôt la preuve en chef du Transporteur dans ce
17 dossier-ci. Sous réserve bien sûr d'une contre-
18 preuve lorsqu'on aura entendu les différents
19 intervenants dans le cadre de ce dossier.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Ce sera l'engagement numéro 2 d'Hydro-Québec.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui, c'est ça. C'est le cas.

24

25 E-2 (HQT) : Illustrer à la lumière d'exemples la

1 réponse fournie par monsieur Rémi
2 Dumoulin à l'égard du facteur
3 d'utilisation, facteur de charges
4 (demandé par la Régie)

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Donc, encore une fois, je vous remercie mesdames et
8 messieurs du panel, et vous souhaite une bonne fin
9 de journée.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ils sont donc libérés, Monsieur le Président?

12 LE PRÉSIDENT :

13 Ils sont donc libérés, effectivement, Maître
14 Fréchette. J'avais également omis de vous demander
15 si vous voulez un réinterrogatoire.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Je vous remercie. Ça va aller pour le
18 réinterrogatoire. Ils sont libérés, mais ils vont
19 demeurer parmi nous.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Ça fait plaisir. Ils ont apporté un éclairage.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Souhaitez-vous laisser cinq minutes aux
24 intervenants qui s'installent et, nous, qu'on se
25 ramasse? Comme vous voulez.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Très bonne idée. Cinq minutes.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

7

8 LE PRÉSIDENT :

9 Rebonjour mesdames et messieurs. Maître Cadrin,
10 vous êtes prêt à procéder à la présentation de la
11 preuve de l'Association. Allez-y!

12 Me STEVE CADRIN :

13 Alors pour AHQ-ARQ, Monsieur le Président. Mais je
14 vais avoir besoin de votre greffière favorite qui
15 est partie distribuer les papiers pour l'instant.
16 Donc, vous avez la présentation papier. On va la
17 déposer au SDÉ évidemment. Maître Fréchette en a
18 déjà copie.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Ça va être la cote C-AHQ-ARQ-0016.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Merci, Madame la Greffière. Peut-être simplement
23 assermenter le témoin à ce stade-ci s'il vous
24 plaît.

25

1 C-AHQ-ARQ-0016 : Présentation PowerPoint

2

3 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-deuxième
4 (22e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

5

6 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
7 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
8 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

14 Q. [77] Monsieur Raymond, je comprends que vous avez
15 préparé la preuve de l'AHQ-ARQ, document
16 C-AHQ-ARQ-14, de même que la présentation dont on
17 vient de parler, tirer 16 dans le fond, pour faire
18 plus simple, c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. [78] Est-ce que vous adoptez cette preuve pour
21 valoir pour votre témoignage écrit en la présente
22 instance et pour le dépôt formel?

23 R. Oui.

24 Q. [79] Je vous inviterais à débiter immédiatement
25 votre présentation. Je comprends qu'on l'a à

1 l'écran. On l'a aussi en papier. Alors je vous
2 laisse aller.

3 (10 h 50)

4 R. Merci. Bonjour, Monsieur le Président, et merci
5 encore de nous donner l'occasion d'être assis à
6 cette chaise pour présenter le résultat de nos
7 travaux et de nos conclusions. Et on a bien compris
8 que vous aviez lu les preuves et tout ça, alors
9 fidèles à l'habitude qu'on a on va présenter soit
10 qu'il y a des mises à jour à notre preuve ou des
11 éléments nouveaux qui sont arrivés dans les deux
12 derniers jours qui font, soit confirmer, soit
13 changer certaines des conclusions.

14 Alors, on va parler des éléments qui, pour
15 nous, sont importants dans ce dossier-là pour
16 arriver à la conclusion, donc l'analyse économique
17 que le Transporteur a faite. De celle-ci on va
18 regarder les investissements des deux solutions,
19 les pertes différentielles en puissance et en
20 énergie qui sont très importantes dans ce dossier-
21 là, pour arriver à la conclusion basée sur une
22 analyse économique d'AHQ-ARQ avec les modifications
23 que nous proposerons.

24 Alors partons de l'analyse économique du
25 Transporteur, qui est un extrait du document B-0052

1 qui a été produit vendredi dernier, l'analyse
2 économique révisée. Et on a mis en jaune les trois
3 chiffres sur lesquels on va se concentrer plus
4 particulièrement, donc le sept cent cinquante...
5 soixante-cinq millions (765 M) actualisé, toujours
6 en actualisés deux mille quatorze (2014) ici dans
7 ce cas-là. Le coût de la variante 1. Le six cent
8 quatre-vingt-douze millions (692 M) actualisés qui
9 est le coût de la variante 2. Et le sept cent
10 soixante-quatorze millions (774 M), qui est la
11 charge d'exploitation, mais à toute fin pratique on
12 sait que c'est la question des pertes
13 différentielles.

14 Bon, ici dans la preuve du Distributeur à
15 la pièce B-0019, il y a une ligne dans un tableau
16 qui donne le grand total du coût d'investissement
17 de la solution 1, qui est de un million quatre-
18 vingt... un milliard quatre-vingt-trois millions
19 (1,83 G), avec des chiffres différents à chaque
20 année.

21 On sait que, et ça a été bien longuement
22 expliqué, que ça, ça provient, ce chiffre-là d'un
23 milliard quatre-vingt-trois millions (1,83 G) -
24 j'ai toujours de la misère avec les milliards, là -
25 quatre-vingt-trois millions (83 M) provient d'une

1 analyse qui a été faite sur cinq ans à coup de
2 treize millions (13 M) et avec certains ajustements
3 qui ont été faits récemment. Alors ça on nous a
4 expliqué ça.

5 Dans la... ici j'ai pas mis ça pour que
6 vous lisiez les chiffres, là, c'est simplement pour
7 que vous reconnaissiez que c'est une partie de la
8 pièce B-0052 toujours, qui sont les investissements
9 associés à cette solution 1-là. Et on voit qu'il y
10 a des chiffres importants qui apparaissent au cours
11 des premières années.

12 Ce que nous avons fait, c'est que nous
13 avons pris les chiffres d'en haut, puis on les a
14 mis dans l'étude d'en bas. Et on obtient une
15 nouvelle valeur actualisée de la solution 1 avec
16 les nouveaux coûts qui ont été déterminés selon
17 cette analyse approfondie qui a été décrite.

18 Alors ce qu'on fait, c'est qu'on arrive à
19 un montant de neuf cent soixante-dix millions (970
20 M) actualisés toujours deux mille quatorze (2014),
21 au lieu du montant de sept cent soixante-cinq mille
22 (765 000) qui est ici, là, croyez-moi, et que je
23 vous ai montré tantôt. Millions (765 M), pardon.

24 J'ai bien entendu les réponses aussi de ce
25 matin et puis ce que je comprends c'est qu'en deux

1 mille huit (2008) ou neuf (2009) il y a eu une
2 analyse paramétrique qui a été faite des deux
3 solutions, solution 1, solution 2 et qu'on arrive
4 avec des chiffres qu'on a vus dans l'acétate
5 précédente, de valeurs actualisées, soit qui ont
6 été actualisées en deux mille neuf (2009) ou
7 maintenant en deux mille quatorze (2014). Et on dit
8 : bien O.K., on pense que la solution 1 est
9 meilleure. Ensuite on procède à un avant projet qui
10 permet, dans le fond, entre autres de déterminer le
11 coût, on va dire un peu plus détaillé de la
12 solution 1.

13 Alors moi, personnellement, si j'avais fait
14 l'exercice et je vois que j'ai des évaluations et
15 que quand je fais une évaluation détaillée j'arrive
16 à deux cent millions (200 M) de différence, alors
17 là peut-être que j'aurais peut-être dit ou peut-
18 être que j'ai intérêt à approfondir la solution 2
19 maintenant parce que je suis parti d'une hypothèse
20 qu'il y avait une différence entre les deux
21 solutions, mais basée sur une valeur actualisée de
22 sept cent soixante-cinq millions (765 M).

23 En découvrant que j'arrive à neuf cent
24 soixante-dix millions (970 M), personnellement, je
25 me serais posé des question et j'aurais voulu

1 maintenant reconsidérer l'évaluation de la solution
2 2 pour, encore là - quelqu'un l'a mentionné tantôt
3 - être équitable envers les deux solutions.

4 Le Distribu... le Transporteur, je
5 m'excuse, a mentionné à la pièce B-0055, à la page
6 25, la pièce B-0055 c'est la présentation
7 PowerPoint qui a été faite hier par les témoins. Et
8 aussi, bien ça a été répété ce matin, je pense
9 suite à des questions de maître Turmel, que les
10 investissements de la solution 2 ne sont pas à jour
11 aussi finement que ceux de la solution 1. Les
12 montants d'investissement.

13 Mais on sait par contre qu'il y a plusieurs
14 plateformes de compensation série qui ont été
15 installées dans le passé. Et je cite ici une partie
16 de la preuve, que je vois que j'ai pas de
17 référence, mais c'est dans la pièce B-0018, de
18 mémoire :

19 Depuis 1994, année de mise en service
20 de la dernière ligne en provenance de
21 la Baie-James, plus de 4 300 MW de
22 nouvelle production ont été intégrées
23 au réseau dans le respect des critères
24 de fiabilité, et ce, sans ajout de
25 nouvelle ligne de transport [...].

1 Les projets de production réalisés au
2 cours de ces années ont été intégrés
3 au réseau par l'addition de
4 compensation série, qui se prêtait
5 bien à l'ajout progressif de projets
6 de petite ou de moyenne envergure.
7 Donc ce qu'on sait, c'est que les quatre mille
8 trois cents (4 300) derniers mégawatts qui ont été
9 intégrés, l'ont été par l'ajout de compensation
10 série. Donc, nous ce qu'on dit, l'AHQ-ARQ, c'est
11 que... bien, on doit commencer à connaître le coût
12 de ces ajouts-là, comment... ajout de la
13 compensation en série. Ce qui fait que la
14 réévaluation des investissements de la solution 2,
15 un peu plus en détail, pourrait, selon nous, se
16 faire en moins que cinq ans et treize millions
17 (13 M) plus tard. Donc, notre recommandation c'est
18 d'évaluer et mettre à jour, par le Transporteur,
19 les investissements de la solution 2.

20 Maintenant, si on revient toujours à la
21 solution 2, la modulation temporelle. Dans le cas
22 de base, pour deux mille dix-huit (2018) - et c'est
23 dans notre document de preuve aussi, là - ce que le
24 Transporteur nous dit c'est qu'avec les deux
25 projets d'intégration de l'éolien, l'appel d'offres

1 2005-03, et l'intégration de La Romaine, donc dans
2 les deux dossiers 3742 et 3757, c'est... donc, ces
3 deux projets-là peuvent être remplacés par la
4 solution 1. Et les montants substitués sont de cinq
5 cent cinquante et un millions de dollars (551 M\$)
6 en dollars de réalisation. Et ce que les dossiers
7 nous disent aussi - puis on a des références dans
8 notre mémoire - c'est qu'avec ça, la fiabilité est
9 assurée.

10 En écoutant le témoin du Transporteur ce
11 matin, là, je ne suis plus tout à fait sûr que la
12 fiabilité est assurée par ces deux projets là parce
13 que là... en tout cas, je ne suis pas tellement sûr
14 de ce fait-là, là, mais, dans le fond, ce que le
15 Transporteur nous avait dit à l'époque c'est que la
16 fiabilité serait assurée par ces projets-là. Et
17 nous sommes convaincus que c'est le cas encore
18 aujourd'hui.

19 Par contre, le cinq cent cinquante et un
20 millions (515 M) de réalisation, et comme l'a bien
21 expliqué hier le Transporteur, n'est pas des
22 dollars actualisés, là, donc il serait bien utile,
23 selon nous, d'avoir la valeur actualisée deux mille
24 quatorze (2014) des coûts substitués de ces deux
25 projets. Étant entendu que les projets ne

1 commenceront pas nécessairement, si on les faisait
2 à partir de... ou si la Régie décidait ce statu
3 quo, étant entendu que les coûts qui apparaissent
4 dans les dossiers actuellement ne sont pas
5 nécessairement aux bonnes années parce que ces
6 projets-là n'ont pas été débutés au moment où ils
7 ont été présentés dans les dossiers approuvés. Et
8 monsieur Delourme, d'ailleurs, ce matin, a bien dit
9 que dans l'intervalle, justement, le Transporteur
10 disposait de... on va dire, de permissions du NPCC
11 ou du NERC pour pouvoir compter sur certains
12 automatismes.

13 Donc, ce que nous recommandons c'est de...
14 que le Transporteur fournisse cette valeur
15 actualisée là. Et ce que notre mémoire démontre
16 aussi c'est qu'avec ces deux projets-là, on peut
17 aller au moins jusqu'en deux mille dix-huit (2018)
18 et on a démontré, dans notre mémoire, qu'après deux
19 mille dix-huit (2018), tous les... jusqu'à
20 l'horizon deux mille vingt-trois (2023), au moins -
21 puis je dis, « au moins », parce qu'on n'a pas
22 d'autres informations passé cette date-là ou peu
23 d'informations du Distributeur - bien, tous les
24 moyens dont le Distributeur compte... que le
25 Distributeur compte utiliser sont tous en aval de

1 l'effet d'entonnoir. Que ce soit de TCE, que ce
2 soit des marchés, la contribution des marchés de
3 court terme ou l'augmentation de l'électricité
4 interruptible.

5 Alors, la notion qui a été présentée c'est
6 la notion de comparer les deux solutions avec un
7 même service. Et vous les voyez, là, B-028, ce sont
8 les demandes de renseignements numéro 1 de la
9 Régie, alors il y a des explications. Le B-44 c'est
10 la demande de renseignement numéro 2 de la Régie.
11 Et, hier, le Transporteur nous a dit : « Bien, la
12 solution 1 - puis on le savait déjà - la solution
13 1, elle vient en bloc. » O.K., la solution 1, on
14 installe une ligne, on ne peut pas installer une
15 demi-ligne. La solution... et nous, encore là, dans
16 notre document, et on dit, ce n'est pas une
17 solution 3, là, c'est une solution 2, où les neuf
18 (9) plateformes de compensation série, selon notre
19 analyse, n'ont pas à être installées toutes pour
20 deux mille dix-huit (2018) mais au fur et à mesure
21 des additions au réseau. Et on verra tantôt que,
22 dans le fond, le cas que le Transporteur a simulé
23 c'est un cas qui est un cas deux mille dix-huit
24 (2018) plus le quatorze cent quatre-vingt-dix
25 mégawatts (1490 MW) d'ajout futur dont on ne

1 connaît pas nécessairement l'identité des projets.
2 Alors, ce qu'on dit c'est qu'il n'est pas
3 nécessaire de pénaliser indûment la solution 2 en
4 installant toute la compensation série dès deux
5 mille dix-huit (2018). Ce qu'on dit c'est qu'en...
6 pour deux mille dix-huit (2018), on peut installer
7 le résultat, la compensation série, donc les cinq
8 (5) plateformes requises par les deux (2) projets,
9 3742 et 3757. Et au fur et à mesure qu'arriveront
10 des besoins, les autres plateformes pourront être
11 installées. Dans le fond, nous, on dit c'est le
12 même service. Parce que ce que le Transporteur
13 dit : « Bien, si je veux comparer deux (2) projets,
14 la solution 1, elle, elle m'offre dès deux mille
15 dix-huit (2018) un service qui me permet d'intégrer
16 ce qu'il va y avoir en deux mille dix-huit (2018)
17 plus quatorze cent quatre-vingt-dix mégawatts
18 (1490 MW) de production additionnelle. » Nous, on
19 dit, le même service peut être offert en deux mille
20 dix-huit (2018) sans intégrer, en deux mille dix-
21 huit (2018), la production additionnelle qui n'est
22 pas encore là. Donc, pour offrir le même service,
23 on peut offrir le même service au moment où le
24 service sera requis. Profitant ainsi de la
25 flexibilité des... de la compensation série qui

1 permet d'installer des choses au fur et à mesure.

2 Alors, ce qu'on recommande c'est d'ajouter
3 dans les coûts la solution 2, ajouter les coûts de
4 la solution 2 dans l'analyse économique au fur et à
5 mesure des additions au réseau dans le temps.

6 (11 h 5)

7 C'est-à-dire que tantôt, on a dit que la
8 solution 2 pourrait avoir les coûts de cinq cent
9 cinquante et un millions (551 M\$) d'ici à deux
10 mille dix-huit (2018), là, selon une répartition
11 annuelle, et par la suite, au moment où il y aura
12 besoin de... d'ajouter d'autres compensation, bien,
13 elle pourra être faite au fur et à mesure, et notre
14 analyse nous dit que ce serait sans doute pas avant
15 deux mille vingt-trois (2023).

16 On s'en va maintenant dans les pertes
17 différentielles. Alors vous vous souvenez tantôt,
18 on avait trois chiffres en jaune, là, on a couvert
19 les deux premiers, maintenant, on attaque le
20 troisième.

21 Alors ce qu'on cherche à faire dans ce
22 calcul de pertes différentielles, c'est qu'on
23 essaie de regarder combien on aura de pertes entre
24 deux solutions en énergie sur tous les instants
25 d'une année. Quand je dis « tous les instants »,

1 là, c'est vraiment le réseau, ce n'est pas heure
2 par heure, c'est constamment; pour simplifier les
3 choses, souvent, on va regarder ça, huit mille sept
4 cent soixante (8 760) heures heure par heure. Alors
5 ce qu'on cherche, c'est vraiment ça, c'est se poser
6 la question dans le futur, entre la solution 1 et
7 la solution 2, combien on aurait de pertes
8 différentielles sur la réalité des futures années.

9 Alors pour faire ça, idéalement, on devrait
10 analyser toutes les huit mille sept cent soixante
11 (8 760) heures, et je suis conscient que ce n'est
12 pas quelque chose qui est possible donc,
13 heureusement, les statistiques nous permettent,
14 dans ces cas-là, de faire des échantillonnages et
15 de ne pas nécessairement devoir tout analyser.

16 Alors ce que le Transporteur a fait, c'est
17 qu'il a choisi un échantillon d'une seule de ces
18 huit mille sept cent soixante (8 760) heures pour
19 évaluer les pertes différentielles et qu'il
20 l'extrapole sur les huit mille sept cent soixante
21 (8 760) heures d'une année donnée.

22 Et de plus, je vais en parler tantôt mais
23 c'est aussi dans le mémoire, l'heure qui a été
24 choisie par le Transporteur n'est pas
25 représentative, selon nous, pour déterminer quelles

1 seront ces pertes-là heure par heure dans une année
2 donnée, elle sert à d'autres fins, cette... cette
3 simulation-là qui a été choisie, elle sert à
4 d'autres fins. Ici, quand je dis « l'heure
5 choisie », là, c'est plutôt... c'est plutôt les
6 puissances de l'heure choisie ne sont pas
7 représentatives, et je vais l'expliquer en détail
8 un peu plus tard. Elle sert à d'autres fins mais je
9 vais vous montrer que ce n'est pas nécessairement
10 la meilleure simulation pour calculer les pertes.

11 Donc pour arriver à calculer les pertes
12 sur, essayer d'estimer toutes les heures d'une
13 année, le Transporteur commence par regarder les
14 pertes différentielles en puissance. Et il planifie
15 un réseau, O.K., un réseau, qui contient, et vous
16 retrouvez, les pages que j'ai mises ici en
17 référence réfèrent aux notes sténographiques du
18 vingt et un (21) octobre; je suis conscient que les
19 copies que vous avez entre les mains n'ont pas les
20 numéros de page, parce que les technologies
21 obligent, la présentation a été imprimée avant que
22 les notes sténographiques soient disponibles, mais
23 entre-temps, on a ajouté, à la partie qui est à
24 l'écran, les références et les pages où on peut
25 retrouver les faits qui sont là.

1 Alors premièrement, le Transporteur
2 planifie un réseau qui contient toute la production
3 raccordée de deux mille dix-huit (2018); pourquoi
4 je dis deux mille dix-huit (2018), parce que la
5 preuve nous a montré que ça comprend toute la
6 production raccordée de la Romaine et toute la
7 production raccordée des deux premiers appels
8 d'offres, bien, du deuxième appel d'offres d'éolien
9 de deux mille mégawatts (2 000 MW) mais le
10 Transporteur nous a confirmé que ça comprenait
11 aussi le premier mille mégawatts (1 000 MW).

12 Plus quatorze cent quatre-vingt-dix
13 mégawatts (1 490 MW), que vous voyez à la pièce B-
14 0028, qui est la réponse à la demande de
15 renseignements de la Régie, qui comprend des
16 suréquipements, des rééquipements, dont vous avez
17 le détail. Et le Transporteur a confirmé donc ici,
18 la page 190 des notes sténographiques, cette
19 interprétation-là.

20 Le Transporteur nous a aussi dit que c'est
21 un réseau sans congestion, donc il l'a dit à
22 quelques reprises. Il nous a aussi confirmé que le
23 service de point à point, qui était à cent... était
24 dans cette simulation-là à cent pour cent (100 %),
25 et l'exemple de cinq mille cent trente-cinq

1 mégawatts (5 135 MW) qui correspond au présent
2 projet, même en coïncidence avec la pointe annuelle
3 de la charge locale.

4 Donc ça, ça veut dire que le réseau qui a
5 été simulé, c'est, toute la charge locale est là
6 avec une puissance prévue, qui est dans le futur,
7 là, parce que, encore là, on parle de deux mille
8 dix-huit (2018) plus quinze cents mégawatts
9 (1 500 MW) qui n'est pas encore installé, et avec
10 le point à point au maximum. Et j'ai ajouté « sans
11 panne de production », j'ai interprété que le
12 réseau, d'ailleurs, à la page 278, on dit que tous
13 les éléments du réseau sont présents, donc ça
14 comprend, pour moi, la production.

15 Et le Transporteur a confirmé qu'il ne
16 comptait pas sur l'électricité interruptible, en
17 d'autres mots, même s'il a un réseau qui est très,
18 avec une très grande demande, il va être capable de
19 l'alimenter, dans cette simulation-là, sans
20 recourir à l'électricité interruptible. Et, en
21 plus, avec la production éolienne de plus de trois
22 mille mégawatts (3 000 MW) à cent pour cent
23 (100 %), ce qu'on sait qui n'arrivera probablement
24 jamais, j'ai déjà témoigné dans l'autre dossier, et
25 sûrement que ça n'arrivera sûrement pas toute

1 l'année durant.

2 Alors tout ça fait que le Transporteur
3 planificateur a la responsabilité d'être capable de
4 démontrer que ce parc-là, ou cette simulation-là,
5 est possible et fiable. Et pour nous, c'est une
6 démonstration qui est valable mais extrême pour
7 évaluer des pertes. Parce que souvenons-nous
8 tantôt, quand on va évaluer des pertes, on essaie
9 de simuler ce qu'on pense qui va se passer.

10 Ici, on essaie de rencontrer ce qu'on pense
11 qui va être extrême, puis quand je dis extrême,
12 je... disons que je ne pense pas me tromper parce
13 que je peux affirmer sans... sans me tromper que
14 ces cas-là ne se produiront pratiquement jamais,
15 mais c'est correct de se protéger contre un cas qui
16 peut être, donc on a une certaine assurance.

17 (11 h 10)

18 Mais, pour moi, ce n'est pas génial pour
19 évaluer des pertes. Et nous soumettons que cette
20 approche-là, donc d'avoir une puissance de pertes
21 basées sur un cas extrême, entraîne une
22 surestimation des pertes différentielles en
23 puissance.

24 Et, à titre d'exemple, bien, on sait que
25 l'évaluation de deux mille neuf (2009) était à cent

1 dix-sept mégawatts (117 MW), celle de l'an dernier
2 à cent mégawatts (100 MW). Et le Transporteur nous
3 a indiqué à quelques reprises, à deux reprises hier
4 que, pour l'hiver deux mille treize-deux mille
5 quatorze (2013-2014), bien, si on avait fait...
6 encore là, on doit faire des analyses, là, parce
7 que la ligne n'est pas là ni les neuf
8 compensateurs.

9 On fait des analyses virtuellement et on a
10 obtenu des pertes différentielles de soixante
11 mégawatts (60 MW). Ce qui, pour nous, se rapproche
12 beaucoup plus d'une réalité qui va se propager dans
13 le temps, beaucoup plus d'une réalité qui peut être
14 utilisée pour évaluer notre projet qu'on a devant
15 nous, plus qu'un cas extrême qu'on a décrit un peu
16 plus tôt.

17 Donc, l'AHQ-ARQ est d'avis que les valeurs
18 mesurées sont préférables. Je n'ai pas de problème
19 à ce qu'on les transpose, on les projette dans le
20 temps, là, mais à fond... Les valeurs mesurées ont
21 toujours un intérêt des plus pertinents pour
22 mesurer des choses beaucoup plus que, par exemple,
23 comme j'ai dit tantôt, un échantillon peut-être
24 d'une heure ou un cas que nous qualifions
25 d'extrême.

1 Donc, autre préoccupation que nous avons
2 face à l'évaluation que le Transporteur a faite de
3 ce cent mégawatts (100 MW) de différence, de pertes
4 différentielles. Et donc, le Transporteur, hier,
5 nous a confirmé que le modèle d'écoulement qui est
6 utilisé ne minimise pas les pertes. Donc, quand le
7 modèle fait un écoulement de puissance, son
8 objectif ou sa fonction objectif, si on veut parler
9 en optimisation, ne comprend pas ou n'est pas de
10 minimiser les pertes.

11 Alors donc, ce qu'on fait c'est qu'on prend
12 deux scénarios, un scénario avec la solution 1 avec
13 la ligne, on fait un écoulement de puissance qui
14 n'a pas minimisé les pertes, qui n'a pas optimisé
15 les pertes. On prend la solution 2, on fait un
16 écoulement de puissance qui n'a pas optimisé les
17 pertes. Et on fait la différence entre les deux.

18 Donc, peut-être qu'une est très optimale
19 puis l'autre ne l'est pas du tout. Alors la
20 différence entre les deux va inclure un effet
21 différent de seulement les comparaisons entre les
22 deux. Et je peux vous dire que ce n'est pas
23 valable. Mathématiquement, je peux le faire parce
24 que j'ai passé une bonne partie de ma vie à devenir
25 un spécialiste en optimisation mathématique par la

1 formation que j'ai obtenue de mon bacc et ma
2 maîtrise. Donc, je peux vous affirmer ça.

3 Et aussi, le Transporteur, à quelques
4 reprises, nous a dit que, bien, disons on peut
5 faire un écoulement de puissance et un deuxième et
6 on fait la différence entre les deux. Donc, si on a
7 des erreurs dans un ou l'autre, les erreurs
8 s'annulent quand on fait l'écart. Alors,
9 évidemment, on n'est pas convaincu de ça que, dans
10 le fond, les erreurs s'annulent automatiquement.

11 Comme j'ai montré tantôt, l'optimisation
12 est différente d'un cas à l'autre, donc on ne peut
13 pas assumer qu'en faisant la différence, cet effet-
14 là s'élimine.

15 Je chercher simplement. O.K. J'ai une
16 courte citation à la page 196 où monsieur Delourme
17 nous dit :

18 Le volume des pertes absolu est
19 entaché d'énormément d'erreurs.

20 O.K. Ça c'est la valeur absolue. Donc, ils ont fait
21 une évaluation d'un côté, l'autre évaluation d'un
22 côté.

23 L'écart de pertes entre deux de mes
24 solutions, lui, j'arrive, les moyens
25 statistiques me le démontrent, à

1 pertes.

2 Donc, il serait, selon nous, utile de
3 connaître le différentiel des pertes entre la
4 solution 1 et la solution qui résulte de ces deux
5 projets-là. Parce que, dans le fond, il y a peut-
6 être un intérêt là à avoir ou un autre indice de
7 comment se comportent les pertes entre la solution
8 1 et, comme on disait tantôt, la première phase de
9 la solution 2.

10 (11 h 20)

11 Maintenant en énergie, rappelons-nous qu'on
12 essaie maintenant de prévoir qu'est-ce qui va se
13 passer sur toutes les heures d'une année. Alors la
14 méthode utilisée par le Transporteur lui permet de
15 transposer l'unique cas de pointe sur toutes les
16 heures de l'année.

17 Selon l'AHQ-ARQ, le facteur de charge qui
18 doit être utilisé est le facteur d'utilisation du
19 réseau et non le taux d'utilisation. Je vais le
20 montrer un peu plus. Donc le facteur d'utilisation
21 du réseau qui apparaît à la preuve et qui est de
22 cinquante-huit point huit pour cent (58,8 %) en
23 deux mille quinze (2015).

24 Là, hier le Transporteur nous parle d'une
25 nouvelle notion, pas d'une nouvelle notion, mais

1 d'utiliser une nouvelle notion pour représenter
2 comment la pointe peut être calculée, comment
3 l'énergie d'une valeur de pointe peut être calculée
4 sur l'année. Donc j'avoue que j'ai un peu sursauté
5 quand j'ai entendu que ça, ça pouvait être utilisé
6 pour faire ce qu'on veut faire. Et selon nous,
7 c'est non valide pour ces fins puisque ça ne
8 représente que les heures de pointe de chaque mois
9 et non toutes les heures.

10 Alors, comme la Régie, j'ai été curieux
11 d'aller un peu plus loin et puis vous allez voir
12 j'ai trouvé des choses avec l'aide de collègues
13 pour peut-être comprendre un peu mieux ce que
14 voulait dire ce taux d'utilisation-là. Et notre
15 compréhension c'est qu'avec... en utilisant le taux
16 d'utilisation tel que défini, on surestimerait les
17 pertes en énergie.

18 Alors le fameux taux d'utilisation, ici on
19 a un tableau qui est le taux d'utilisation pour
20 deux mille treize (2013) et ça provient de la
21 dernière cause tarifaire du Transporteur, au
22 document sur la planification du réseau HQT-9
23 Document 1. Et à cet endroit-là, on définit le taux
24 d'utilisation, qui est l'utilisation du réseau de
25 transport à l'heure de pointe, divisé par la

1 capacité de transport prévue à la pointe, comme
2 monsieur Dumoulin l'a exprimé.

3 Alors ici on a des chiffres qui disent,
4 bon, à la pointe - on va commencer par le cent pour
5 cent (100 %), il est intéressant - donc ce que ça
6 dit c'est qu'en deux mille treize (2013), si on
7 prend la charge locale et le point à point, on
8 additionne ça, pour la journée de pointe, pas
9 nécessairement la journée de pointe du
10 Distributeur, mais la journée de pointe où le
11 Transporteur a alimenté le plus de puissance, bien
12 à cette heure-là en deux mille treize (2013), le
13 réseau de Transport était à cent pour cent (100 %)
14 de sa capacité prévue. Et la charge locale comptait
15 pour quatre-vingt-quatorze point six pour cent
16 (94,6 %) de ce chiffre-là. Donc la différence, le
17 cinq point quatre pour cent (5,4 %), était du point
18 à point. Alors ça, on l'a pour chaque mois.

19 Et j'ai été curieux parce que tantôt quand
20 on a vu le document qui vient d'être déposé, là,
21 vous vous souvenez en deux mille treize (2013)
22 c'était écrit « taux d'utilisation quatre-vingt
23 pour cent (80 %) ». O.K. Alors là j'ai fait un
24 petit calcul, j'ai dit ça ne se peut quasiment pas
25 qu'ils prennent la moyenne pour ça, mais j'ai fait

1 le calcul, puis ça me donne effectivement une
2 moyenne de soixante-dix-neuf point cinq (79,5). Et
3 ça pourrait expliquer ce quatre-vingt pour cent
4 (80 %).

5 Par contre, si on regarde ce que ça ici
6 veut dire, ça veut dire qu'à la pointe de chacun
7 des mois, comme ici à la pointe de janvier, le
8 réseau était à cent pour cent (100 %) de sa
9 capacité. Mais on devine bien que le réseau n'était
10 pas à cent pour cent (100 %) de sa capacité pendant
11 toutes les heures du mois de janvier. Comme on
12 devine bien ici qu'en juillet, ici le réseau à sa
13 pointe était à soixante-dix pour cent (70 %) de sa
14 capacité, on devine bien qu'il ne l'était pas
15 toutes les heures de l'été, du mois de juillet.
16 Encore moins les heures de nuit, etc.

17 Alors en utilisant ce taux d'utilisation-
18 là, ce que le Transporteur se trouve à faire c'est
19 qu'il se trouve à supposer que pour transformer sa
20 puissance en énergie, l'énergie sera constante à
21 travers tous ces mois-là, à ces taux-là. Parce
22 qu'oublions pas ce qu'on veut faire, on veut
23 transformer une valeur qu'on a obtenue pour une
24 heure de pointe et la transposer sur la courbe de
25 charge de l'année. Alors ici, en faisant, en

1 utilisant le taux d'utilisation, bien on n'a pas
2 une courbe de charge monotone comme ça. C'est comme
3 si on avait une courbe de charge en douze (12)
4 points en escalier et c'est sûr qu'en faisant ça,
5 bien on évalue, on surévalue l'énergie associée à
6 la puissance de pointe et par conséquent, on
7 surestime les pertes.

8 Aussi un autre élément qui apparaît de plus
9 en plus - on en a parlé dans d'autres dossiers
10 mais historiquement c'est sûr que le Transporteur a
11 évalué des pertes différentielles dans d'autres
12 dossiers, j'ai quelques référence tantôt - mais il
13 y a un élément qui arrive et qui vient un peu
14 changer la donne. C'est l'éolien qui va être à
15 trois mille mégawatts (3 000 MW) à l'horizon deux
16 mille dix-huit (2018) et possiblement quatre mille
17 (4 000 MW) un peu plus tard. Alors ça, ça vient
18 changer la donne parce qu'encore là quand on essaie
19 de transformer une puissance en énergie ou qu'on
20 veut regarder l'offre et la demande, bien souvent
21 l'offre correspond à peu près au facteur
22 d'utilisation du réseau à peu près, qui est de
23 l'ordre de soixante pour cent (60 %), en deux mille
24 quinze (2015) cinquante-huit point huit pour cent
25 (58,8 %). Mais l'éolien, on le sait, qui a plus un

1 facteur d'utilisation de l'ordre de trente (30 %) à
2 trente-cinq pour cent (35 %). Donc quand on essaie
3 de transposer toujours l'heure de pointe sur
4 l'énergie, bien là de plus en plus il faudra tenir
5 compte de ce facteur-là. Et la méthode d'évaluation
6 du Transporteur, bien je suppose que l'éolien est
7 là cent pour cent (100 %) tout le temps parce que
8 dans le fond, en ne regardant pas les heures,
9 toutes les heures, en regardant une seule heure,
10 bien cette hypothèse-là est transposée.

11 Ce que nous avons recommandé idéalement,
12 c'est de calculer les pertes en énergie avec les
13 prévisions offre-demande prévues à la pointe,
14 offre-demande, donc de regarder un bilan de pointe,
15 mais au creux, à la pointe et au creux de chaque
16 mois. Ce qui donne un échantillon de vingt-quatre
17 (24) cas, que nous considérons plus représentatif
18 que le seul cas de la pointe.

19 Bon, évidemment il peut y avoir des enjeux
20 de temps de calcul ou de modèle, là, mais le
21 Transporteur nous a dit dans d'autres causes qu'il
22 améliorerait ses modèles, puis que ça pourrait aller
23 plus rapidement. Alors ici on aurait une meilleure
24 représentation, évidemment, de cette courbe de
25 charge et aussi de la courbe de la variabilité de

1 l'éolien.

2 Donc nous recommandons - et c'est ce que
3 nous recommandions dans le mémoire, à défaut d'une
4 démonstration contraire - d'utiliser le facteur de
5 charge de cinquante-huit point huit pour cent
6 (58,8 %), ce qui fait que quand on introduit ça
7 dans la formule du FP, ça donne point trois sept
8 zéro (0,370) au lieu du point cinq un un (0,511)
9 que le Transporteur a utilisé. Et en intégrant le
10 soixante mégawatts (60 MW) avec ce facteur-là et le
11 nombre d'heures, on obtient une perte en énergie de
12 cent quatre-vingt-quinze gigawattheures (195 GWh)
13 par année. Ce qui fait qu'en introduisant ce
14 chiffre-là dans l'analyse économique de la pièce B-
15 0052, on obtient une perte différentielle de trois
16 cent quatre-vingt-dix millions (390 M) actualisés
17 deux mille quatorze (2014), au lieu de sept cents
18 (700) quelque chose.

19 (11 h 25)

20 Je voulais attirer ou rappeler certaines
21 références qui nous permettent, qui permettent, qui
22 pourront permettre à la Régie d'apprécier comment
23 le calcul des pertes différentielles qui se fait
24 dans ce dossier-ci et d'autres éléments qui ont été
25 retrouvés dans d'autres dossiers. Donc ici, dans le

1 dossier 3401, on a vraiment un document qui nous
2 décrit la méthodologie de calcul du taux de perte
3 de transport. Ensuite, dans la cause ici, de
4 mémoire, sur l'intégration de la centrale
5 Touloustouc, il y a aussi des informations. Et,
6 évidemment, on parle d'un facteur d'utilisation
7 dans ces dossiers-là. On ne parle pas de taux
8 d'utilisation. La notion de taux d'utilisation pour
9 calculer des pertes, c'est la première fois que,
10 moi, je la voyais.

11 Ensuite, ici, dans le dossier 3646 qui est
12 l'intégration de... l'interconnexion avec
13 l'Ontario. Il y a aussi de l'information là. Et
14 ainsi de suite où vous avez des références qui nous
15 permettent de pouvoir apprécier ce qui a été fait
16 dans le dossier actuel.

17 En conclusion donc, selon HQT, le CGA de la
18 solution 1 qui apparaît toujours dans le document
19 B-52, c'est huit cent treize millions (813 M\$). Si
20 on enlève... Vous vous rappelez tantôt, que si
21 j'enlève les investissements de la solution 1, qui
22 provient de l'analyse paramétrique, le sept cent
23 soixante-cinq millions (765 M\$) et qu'on ajoute
24 l'investissement de neuf cent soixante-dix millions
25 (970 M\$) basé sur non pas l'analyse paramétrique

1 mais l'étude d'avant-projet, alors, on arrive à un
2 CGA de la solution 1, selon notre analyse, de un
3 milliard dix-huit millions (1,018 G\$).

4 Maintenant, si on regarde la solution 2.
5 Toujours dans le document B-52, on a un milliard
6 quatre cent soixante et onze millions (1,471 G\$).
7 Nous enlevons les pertes de sept cent soixante-
8 quatorze millions (774 M\$) que nous remplaçons par
9 notre évaluation de trois cent quatre-vingt-dix
10 (390 M\$). Et on arrive avec un milliard quatre-
11 vingt-sept millions (1,087 G\$). Avec la réserve que
12 vous vous souvenez qu'on a dit que les
13 investissements du cinq cent cinquante et un
14 millions (551 M\$), on doit les actualiser avec les
15 bonnes dates. Et à ajouter aussi à cette solution 2
16 l'arrivée de compensations série possiblement après
17 deux mille vingt-trois (2023) avec... au même
18 rythme que l'arrivée de nouvelles demandes ou
19 nouvelles productions.

20 En conclusion donc, les deux solutions sont
21 très proches l'une de l'autre en termes de valeur
22 économique. Donc, l'AHQ-ARQ soumet que ça serait
23 important de raffiner certaines analyses de coûts
24 prévus et de calcul de pertes différentielles étant
25 donné que nous trouvons deux solutions qui sont

1 assez près l'une de l'autre.

2 Évidemment, le Transporteur nous a
3 mentionné qu'il a fait des années de sensibilité.
4 Mais je vous soumetts que, ça, c'en est une autre
5 qui, elle, comprend plusieurs éléments. Alors que
6 l'analyse de la sensibilité du Transporteur
7 comprenait des éléments pris séparément. Puis la
8 ligne du bas montrait les quatre éléments pris
9 ensemble. Mais ici, on ajoute les éléments de
10 sensibilité sur les coûts des deux solutions.

11 Merci.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Peut-être deux petits éléments avec votre
14 permission, Monsieur le Président. Tout d'abord,
15 pendant la pause du lunch, nous allons déposer au
16 SDÉ la version de la présentation qui intègre les
17 pages, les références aux pages de notes
18 sténographiques. Donc, ça sera dans le dossier
19 aussi versé pour palier au fait que nous avons la
20 version imprimée à l'avance, avec votre permission,
21 bien sûr. Donc, je suggère qu'il conserve la même
22 cote, qu'il soit tout simplement intégré à la même
23 cote, qui est la cote 16, si je ne m'abuse. Va pour
24 les formalités.

25 Q. **[80]** Maintenant, Monsieur Raymond, dans ce dossier-

1 ci, dans d'autres dossiers, vous avez été reconnu
2 expert en planification des approvisionnements au
3 niveau du Distributeur. Dans ce dossier-ci, nous
4 n'avons pas fait état de vos qualifications. Vous
5 avez fait certains commentaires qui viennent de vos
6 qualifications. Pouvez-vous peut-être nous exposer
7 un peu et très brièvement ce qui vous permet de
8 pouvoir affirmer certaines des choses que vous avez
9 affirmé, notamment au niveau mathématique et au
10 niveau de l'optimisation?

11 R. Bien, comme je l'ai dit rapidement, j'ai un
12 baccalauréat, une maîtrise en informatique
13 recherche opérationnelle avec une spécialisation en
14 optimisation mathématique, et que j'ai appliqué
15 pendant trente-deux (32) ans à optimiser
16 l'utilisation du réseau de production et de
17 transport d'Hydro-Québec au moment où Hydro-Québec
18 n'était pas séparé. Donc on optimisait. Quand on
19 optimisait, on optimisait et la production et le
20 transport en même temps, les retraits, et caetera.
21 Et aussi j'ai terminé ma carrière en deux mille
22 neuf (2009) dans la division Hydro-Québec
23 Production à optimiser l'utilisation des ressources
24 des approvisionnements du Producteur et à aider le
25 Producteur à faire le plus d'énergie avec l'eau qui

1 nous... qui lui tombe du ciel.

2 Et puis donc, j'ai été appelé évidemment à
3 faire plusieurs de ces analyses de différence de
4 deux solutions optimales. Et puis on obtenait
5 évidemment entre deux solutions optimales, bien, on
6 obtenait l'écart entre les deux ce qui nous
7 montrait qu'une des solutions était meilleure que
8 l'autre. Mais souvent quand on faisait, on n'avait
9 pas toujours comme le Transporteur, on n'avait pas
10 toujours des modèles qui optimisaient toujours à
11 cent pour cent. Donc, quand on faisait la
12 différence entre deux passes, de deux modèles qui
13 ne donnaient pas une solution optimale, des fois,
14 on arrivait avec des drôles de résultat, ce qui
15 faisait que le résultat était à l'inverse de ce
16 qu'on aurait pu croire.

17 On enlevait une contrainte dans notre
18 modèle d'optimisation, et le résultat était
19 meilleur. Alors qu'à l'inverse, ça devrait être
20 l'inverse. Quand on contraint un problème, on
21 obtient une moins bonne solution. Ça, ça nous
22 indiquait justement que nos... et on le savait, que
23 nos modèles dit d'optimisation, bien, n'étaient pas
24 optimaux pour un paquet de raisons, de difficultés
25 mathématiques et des difficultés de temps de

1 traitement.

2 Alors, j'ai vécu des cas où, effectivement,
3 en faisant la soustraction de deux solutions qu'on
4 pensait optimales, bien, on obtenait une réponse
5 qui... Donc, c'est pour ça, tantôt, quand j'ai dit,
6 bien, ça n'éliminait pas les erreurs. Donc, c'était
7 très dangereux de faire ce genre d'analyse.

8 Q. **[81]** Peut-être pour finaliser l'historique. La fin
9 de votre carrière chez Hydro-Québec Production,
10 c'était en quelle année?

11 R. C'était le premier (1er) mai deux mille neuf
12 (2009). Depuis j'ai... donc, j'ai participé à
13 plusieurs dossiers Régie de l'énergie, dont
14 notamment le dossier R-3742-2010 qu'on mentionne
15 ici. Et je continue à conseiller un certain nombre
16 de compagnies d'électricité dans le monde sur
17 comment optimiser leurs opérations principalement
18 de production hydroélectrique.

19 Q. **[82]** Merci. Ça complète. Merci, Monsieur le
20 Président.

21 (11 h 35)

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Cadrin. Il n'y a personne, je pense,
24 à part le Transporteur, qui a demandé du temps pour
25 contre-interroger le... Est-ce que vous avez des

1 questions en contre-interrogatoire?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui, j'hésite entre une contre-preuve et des
4 contre-interrogatoires. Alors, il pourrait y avoir
5 un mélange des deux. Je vous demanderais quelques
6 minutes de suspension, question de me réunir avec
7 mes collègues pour cet aspect-là.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parfait. Donc, on...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Pouvez-vous me donner moins vingt, moins quart,
12 parce que, si j'ai des questions, ça va être très
13 court. Alors, moins quart, on aura terminé pour
14 l'heure du dîner, si vous me permettez.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Moins quart. Parfait.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Je m'excuse, Monsieur le Président, avant que vous
19 quittiez. Dans l'analyse qui sera faite de cette
20 éventuelle contre-preuve qui pourrait être amenée,
21 il ne faudrait pas oublier, comme c'est... elle
22 aura pour but de répondre peut-être à certains des
23 éléments amenés par monsieur Raymond, que compte
24 tenu de vos contraintes temps de demain, là, et
25 d'aujourd'hui aussi, là, il va peut-être falloir

1 prévoir peut-être des questions, surtout dans mon
2 cas spécifiquement, pour l'AHQ-ARQ, si on parle de
3 monsieur Raymond et de ces éléments apportés. Mais
4 je fais juste soumettre ça à l'attention de tout le
5 monde.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Alors, merci pour cette pause, Monsieur le
12 Président.

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :

14 Q. **[83]** Bonjour, Monsieur Raymond. Yves Fréchette pour
15 Hydro-Québec, quelques questions. Tout d'abord, je
16 ne jouerai pas à l'économiste ou à l'analyste, là,
17 vous vous souvenez de maître Lassonde, qui avait,
18 tout comme moi, des difficultés avec... Alors, je
19 vais y aller dans la mesure de mes moyens, Monsieur
20 le Président.

21 Je vous demanderais, Monsieur Raymond, de
22 prendre la page 4 de votre présentation. Je
23 comprends que le chiffre qu'on y voit, le chiffre
24 de neuf cent soixante-dix millions (970 M), là, à
25 la page 4, qu'on voit dans le bas, hein, Monsieur

1 Raymond, qui est actualisé en deux mille quatorze
2 (2014), au lieu de sept cent soixante-cinq (765),
3 que vous actualisez deux mille quatorze (2014).
4 Alors, corrigez-moi si j'ai tort, là, est-ce que
5 vous avez actualisé des dollars de réalisation, là,
6 pour arriver au chiffre de neuf cent soixante-dix
7 millions (970 M), c'est exact?

8 R. Ce que j'ai fait, rapidement, j'ai pris les
9 chiffres qu'on voit ici puis je les ai introduits
10 dans la formule qui est en bas...

11 Q. **[84]** Mais c'est des dollars de réalisation, on est
12 d'accord?

13 R. Bien, ici, selon la référence B-19, là, je pense
14 que c'est... si on va voir la référence, là, que je
15 peux faire...

16 Q. **[85]** Prenez le temps d'examiner.

17 R. Malheureusement, je n'ai pas ce document avec moi
18 ici, là.

19 Q. **[86]** On peut vous le fournir, on peut demander à
20 votre procureur.

21 R. C'est une...

22 Q. **[87]** Votre procureur peut vous l'apporter ou je
23 peux vous donner... je peux vous donner le mien.

24 R. En tout cas, je pense que c'est écrit dans le
25 titre, là.

1 Q. **[88]** Prenez le temps, c'est votre réponse, Monsieur
2 Raymond.

3 R. Non, non, mais je n'ai pas le document.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Justement, ce n'est pas sa réponse. Il vous a dit
6 que c'est dans votre pièce puis ce que c'est, ces
7 chiffres-là, ça apparaît dans votre pièce. Alors,
8 il vous dit ce qui est écrit dans votre pièce, vous
9 pouvez le lire, vous pouvez peut-être lui dire,
10 mais si vous voulez qu'on fasse ça long, on peut
11 faire ça plus long.

12 M. YVES FRÉCHETTE :

13 Je n'ai pas été impoli avec monsieur Raymond ni
14 avec vous...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Je ne suis pas impoli non plus.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Ce n'est pas une question d'aller plus long, là.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Il pose une question très claire. Dans quelle
21 pièce, on va trouver la pièce puis lui fournir le
22 document...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est parce que la mienne est annotée, Monsieur le
25 Président, je n'ose pas lui donner.

- 1 Me STEVE CADRIN :
- 2 Pas de problème.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- 4 Non, non, allez-y.
- 5 Me STEVE CADRIN :
- 6 Parce qu'on dit : « C'est la réponse du témoin »,
7 ce n'est pas la réponse du témoin. La réponse du
8 témoin c'est : « Je prends le chiffre dans un
9 document d'Hydro-Québec. »
- 10 Me YVES FRÉCHETTE :
- 11 C'est pour lui permettre...
- 12 Me STEVE CADRIN :
- 13 Corrigeons-nous sur cet aspect-là.
- 14 Me YVES FRÉCHETTE :
- 15 C'est pour lui permettre d'expliquer ce qu'il y a
16 de sous-jacent à son neuf cent soixante-dix
17 millions (970 M). Monsieur Raymond est parfaitement
18 capable de nous répondre.
- 19 R. Oui, c'est ça. Alors, comme indiqué...
- 20 Q. **[89]** Merci, Maître Cadrin, d'avoir remis la pièce à
21 votre témoin.
- 22 R. Comme indiqué à la page 5... alors, ici c'est le
23 document B... ce n'est pas le document révisé, là,
24 mais je constate qu'en titre de ce document-là et
25 sûrement en titre du document qui a été révisé, le

1 B-19, ça dit que c'est en milliers de dollars de
2 réalisation.

3 (11 h 50)

4 Q. **[90]** C'est bien. Je vous remercie. Maintenant,
5 lorsque vous avez actualisé pour arriver à votre
6 chiffre de neuf cent soixante-dix millions
7 (970 M\$). Ça va?

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[91]** C'est bien. Alors lorsque vous avez actualisé
10 pour arriver à votre donnée de neuf cent soixante-
11 dix millions (970 M\$), est-ce que vous avez déduit
12 les frais financiers?

13 R. Non. J'ai pris ces chiffres-là, je les ai mis dans
14 la formule. Donc, je suis conscient qu'il y a des
15 étapes dans le court laps de temps qui ont été
16 sautées. Maintenant la conclusion reste la même, je
17 recommande que le Transporteur, dans le fond, fasse
18 cet exercice-là en mettant, et dans la solution 1
19 et dans la solution 2, tous les chiffres à jour des
20 coûts dans l'analyse économique.

21 Donc, ma conclusion c'est que l'analyse
22 économique devrait être faite en tenant compte de
23 ces coûts-là. J'ai fait un exercice rapide sans
24 tenir compte de tous les éléments pour arriver à un
25 ordre de grandeur.

- 1 Q. **[92]** Simplement pour que je comprenne bien, là.
2 Donc, le neuf cent soixante-dix millions (970 M\$)
3 n'intègre pas une déduction pour des frais
4 financiers par rapport aux dollars de réalisation
5 que vous avez utilisés pour l'actualisation?
- 6 R. Comme je vous ai dit, j'ai pris les chiffres qui
7 sont là, je les ai mis dans le calcul qui est là.
8 Alors est-ce que ça inclut ou pas, bien, je vous
9 laisse...
- 10 Q. **[93]** Mais non, mais c'est vous qui l'avez préparé.
- 11 R. Oui, oui. J'ai pris les chiffres qui sont là, je
12 les ai mis dans le calcul en bas.
- 13 Q. **[94]** Donc, la réponse c'est non, vous n'avez pas
14 déduit de frais financiers, vous n'avez pas pris ça
15 en considération.
- 16 R. Je n'ai pas déduit. Comme j'ai dit, je l'ai fait
17 dans une façon approximative.
- 18 Q. **[95]** Parfait.
- 19 R. Pour le faire dans le court laps de temps qu'on
20 avait.
- 21 Q. **[96]** Parfait. Je vous remercie. Maintenant je vous
22 amène à la page 5 de votre présentation, Monsieur
23 Raymond. À la page 5, là, vous référez au deuxième
24 bullet à la mise en place des plates-formes de
25 compensation dans les années quatre-vingt-quatorze

1 (94) et suivantes, et caetera. Alors, comme vous le
2 savez, il y a le modèle paramétrique qui a été
3 utilisé par le Transporteur. Est-ce que, selon
4 vous, le modèle paramétrique devrait être calibré
5 ou structuré pour pouvoir tenir en compte ces
6 éléments-là qui proviennent du passé récent? Je
7 peux reformuler.

8 R. Oui, s'il vous plaît.

9 Q. [97] Est-ce que le modèle, est-ce qu'un modèle
10 paramétrique, hein, quel qu'il soit, vous êtes un
11 spécialiste, vous nous en avez fait mention
12 précédemment, alors est-ce qu'un modèle
13 paramétrique qu'on utiliserait aujourd'hui, est-ce
14 qu'il devrait prendre en considération, pour les
15 fins de notre dossier, est-ce qu'il devrait être
16 calibré pour prendre en considération les données,
17 les valeurs qui proviennent de l'intégration de la
18 compensation série pour ces années-là auxquelles
19 vous faites référence?

20 R. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que la
21 solution 2 devrait être évaluée, non pas par la
22 méthode paramétrique mais par une méthode semblable
23 à celle que vous avez utilisée pour calculer le un
24 milliard quatre-vingt-trois millions (1,083 G\$) de
25 la solution 1. Donc...

1 Q. **[98]** Ça, je pense vous avez... Mais, moi, je vous
2 amène sur l'autre. Comme vous le savez, les
3 solutions 1 et les solutions 2, lorsqu'on se place
4 à l'horizon deux mille neuf (2009), lorsqu'on fait
5 les mises à jour, et caetera, et caetera, on
6 travaille à partir d'éléments paramétriques, de
7 données paramétriques. Ça a été le témoignage de
8 monsieur Delourme. Je pourrais vous le citer, là,
9 mais vous opinez, vous êtes d'accord avec moi.

10 R. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit.

11 Q. **[99]** D'ailleurs, les analyses ont été faites sur la
12 base de données paramétriques. On est d'accord.
13 Tout à fait.

14 R. Les analyses ont été faites sur la base d'analyses
15 paramétriques, oui.

16 Q. **[100]** Oui, c'est ce qui a été mentionné hier. On
17 est d'accord. On est au même endroit. Alors, là,
18 ces analyses-là sont effectuées en deux mille neuf
19 (2009) sur la base du modèle paramétrique de deux
20 mille neuf (2009). On est d'accord?

21 R. Oui.

22 Q. **[101]** Oui. Maintenant la question c'est la
23 suivante. Est-ce que, vous me corrigerez si j'ai
24 tort, mais est-ce que le modèle d'estimation
25 paramétrique utilisé en deux mille neuf (2009) ne

1 devrait-il pas intégrer les valeurs réelles qui
2 proviennent des éléments du passé, soit les
3 moments, les données qui découlent de l'intégration
4 de la compensation série des années quatre-vingt-
5 quatorze (94) et suivantes?

6 R. Vous voulez dire en deux mille neuf (2009) est-ce
7 qu'ils l'intègrent?

8 Q. **[102]** Oui, c'est ça.

9 R. J'imagine. J'imagine.

10 Q. **[103]** Tout à fait.

11 R. Mais je n'ai pas la preuve, je n'ai pas le
12 document, je n'ai pas...

13 Q. **[104]** Mais c'est raisonnable de penser que ça
14 devrait être le cas. Si, vous, vous étiez
15 prévisionniste, que vous aviez ce travail-là à
16 faire, vous souhaiteriez que cette chose-là soit
17 faite?

18 R. Oui.

19 Q. **[105]** Merci. Maintenant je veux vous amener,
20 Monsieur Raymond, à la page 9 de votre
21 présentation, à la dernière ligne où on voit la
22 mention « Réel hiver 60 MW - Notes sténographiques
23 du 21 octobre ». Je pense que vous faisiez
24 référence, j'y vais de mémoire, là, vous voyez j'ai
25 eu quinze (15) minutes. Me permettez-vous de me

1 prendre une gorgée d'eau, le temps que... C'est la
2 dernière question. C'est la dernière question,
3 Monsieur Raymond. Excusez-moi pour cette
4 interruption, pour me donner un timbre plus clair
5 pour le micro comme monsieur le président l'a dit.
6 Hein!

7 Alors, si je ne m'abuse, c'était le
8 témoignage hier de monsieur Serge Fortin qui
9 faisait cette mention-là à l'effet qu'à l'hiver, si
10 on avait eu le service de la ligne, hein, on
11 observait déjà soixante mégawatts (60 MW) dans le
12 réseau tel qu'il existait à la pointe de l'année
13 dernière. On peut retourner, mais si vous n'avez
14 pas la même vision que moi, je vais me fier à votre
15 vision à vous des notes sténographiques, là.

16 R. Bien, comme j'ai dit, il y a deux endroits où ça a
17 été mentionné.

18 Q. **[106]** Hum, hum.

19 R. De mémoire, c'est à la page 104 et 105, c'est peut-
20 être monsieur Delourme, là, mais en tous les cas
21 c'est mentionné.

22 Q. **[107]** En tout cas, peu importe. Donc, on parle,
23 quand vous faites cette référence-là au dernier
24 bullet de la page 9, on parle bien de ce
25 témoignage-là qui a été rendu hier puis donc du

1 réel de l'hiver deux mille treize-deux mille
2 quatorze (2013-2014). Vous aviez les pages, là,
3 vous me disiez.

4 (12 h 00)

5 R. Ah, bien c'est parce que 104-105.

6 Q. **[108]** Maintenant, excusez, c'est mon autre lunette.

7 R. Oui, c'est ça. O.K. 104, 105.

8 Q. **[109]** 104-105. C'est bien. Si on se replace, là,
9 dans ce témoignage-là ou dans cette strate-là...
10 Prenez le temps, prenez le temps. Faites-moi signe
11 quand vous... Je vois que vous consultez les notes
12 sténographiques, là, c'est très bien. C'est bien.
13 Ça va?

14 R. Ça va.

15 Q. **[110]** Alors, lorsqu'on parle du réel hiver deux
16 mille quatorze (2014), là, et que dans les notes
17 sténographiques on parle de « réseau existant »,
18 est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'on parle
19 du réseau existant sans Romaine, sans l'éolien,
20 sans la ligne Chamouchouane, sans l'état du projet
21 tel qu'il est présenté aujourd'hui à la Régie?
22 C'est d'accord?

23 R. Tout à fait. C'est pour ça que j'ai mentionné dans
24 la présentation que ce serait utile de connaître le
25 différentiel de perte entre la solution 1 et la

1 solution résultant des projets Romaine et éolien.

2 Q. **[111]** Hum, hum. Et on est d'accord aussi que ce
3 soixante mégawatts (60 MW) là, qui est du réel
4 hiver deux mille treize-deux mille quatorze (2013-
5 2014), ne prend pas en considération l'intégration
6 de neuf plateformes de compensation série sur le
7 réseau, là, on parle vraiment d'un cas réel du
8 réseau existant tel qu'il est aujourd'hui.

9 R. Bien c'est-à-dire que le témoin a dit... le
10 Transporteur a dit : « Je suis en mesure de
11 virtuellement ajouter cette ligne. Je constate que
12 j'ai un écart de perte de soixante mégawatts (60
13 MW). » Et par la suite, a comparé ça avec le seize
14 point cinq mégawatts (16,5 MW) du différentiel de
15 l'analyse de sensibilité, qui est un seize point
16 cinq mégawatts (16,5 MW) qui était entre la
17 solution 1 et la solution 2.

18 Q. **[112]** Donc c'était le réseau existant et le réseau
19 ligne, le réseau modélisé avec la ligne, c'était
20 ça.

21 R. Oui, sauf que ça avait l'avantage d'être des
22 données réelles, comme je l'ai expliqué...

23 Q. **[113]** Tout à fait.

24 R. ... au lieu des données obtenues par méthode
25 analytique sur des cas extrêmes.

1 Q. [114] C'est bien. Un in... Je vous remercie,
2 Monsieur Raymond, ça va compléter. Je vous
3 remercie, Monsieur le Président.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Moi je vais... O.K. Moi je vais avoir des question.

6 Me PIERRE RONDEAU :

7 Pas de question, Monsieur le Président.

8 INTERROGÉ PAR LE PRÉSIDENT :

9 Q. [115] Le problème qui arrive c'est quand je vous
10 écoute comme ça, que j'écoute le débat j'oublie mes
11 questions. C'est bien simple, hein, parce que
12 j'essaie de « catcher » tout, fait que c'est loin
13 d'être évident. Mais je vais commencer par... À la
14 page 14 de votre... l'acétate 14 de votre
15 présentation, on parle des pertes différentielles
16 en énergie et vous parlez des éléments critiques de
17 l'analyse économique ou de l'évaluation de ces
18 pertes-là. C'est que vous dites que le
19 Transporteur, c'est ça, suppose que l'éolien est
20 toujours présente à cent pour cent (100 %). O.K. Ça
21 marche au bout. J'ai compris, il y a eu beaucoup
22 de réponses là-dessus de la part de monsieur
23 Delourme. Les deux modèles étaient pour comparer
24 deux solutions, là, substituables, si je comprends
25 bien. Fait que si dans le cas de la solution 1, je

1 mets comme hypothèse éolien à cent pour cent (100
2 %). Et si dans la solution numéro 2 je mets comme
3 hypothèse éolien cent pour cent (100 %), si je
4 regarde les écarts, ça ne devrait pas changer. Est-
5 ce que je me trompe?

6 R. O.K. Il faut comprendre que la méthode est en deux
7 étapes. Ce que vous décrivez là c'est que les deux
8 modèles sont passés. Avec les deux modèles, il y a
9 tout ce que j'ai dit tantôt, donc l'éolien à cent
10 pour cent (100 %) dans les deux modèles. De là,
11 cette première étape-là ce qu'elle sert, à quoi
12 elle sert? C'est de déterminer le différentiel en
13 puissance à cette heure de pointe. Que ce soit cent
14 dix-sept (117), cent (100) ou soixante (60), peu
15 importe. Elle sert à ça.

16 Une fois qu'on a fait ça, ça on met ça de
17 côté, puis on prend le chiffre - on va dire le cent
18 mégawatts (100 MW) - et on essaie de le transposer
19 sur une situation sur toute l'année. C'est un peu
20 comme j'ai donné l'image, c'est un échantillon de
21 un sur huit mille sept cent soixante (1/8 760).
22 Donc forcément dans cet échantillon-là, on sait
23 qu'on a trois mille mégawatts (3 000 MW) d'éolien.
24 Et si on transpose cet échantillon-là sur les huit
25 mille sept cent soixante heures (8 760 h) de

1 l'année, bien on traîne cette hypothèse-là.

2 Alors que si on faisait des analyses
3 différentes à chaque mois, admettons, avec des
4 hypothèses différentes de production éolienne, bien
5 là on viendrait mieux transposer ce premier
6 chiffre-là sur l'année et pour obtenir de
7 l'énergie.

8 Q. **[116]** J'utilise vos mots, on « traîne cette
9 hypothèse-là » tout le long, pour l'année, pour les
10 huit mille sept cent soixante heures (8 760 h).
11 Mais dans les deux cas c'est la même chose. Là
12 c'est vrai que je...

13 R. Bien c'est-à-dire qu'encore là, les deux cas, une
14 fois qu'on a fait la différence entre l'un et
15 l'autre qu'on a obtenu cent mégawatts (100 MW), là
16 on prend cette situation-là, O.K., et on la
17 transpose. Si on voulait faire une autre analyse,
18 on pourrait faire d'autres analyses en pointe avec
19 moins d'éolien, etc. Alors on transpose, on
20 traîne... Alors que dans le passé, dans les
21 références que j'ai données, bien on n'avait pas
22 cet impact éolien-là, ce qui fait que les formules,
23 la formule du calcul du FP pouvait bien se
24 vérifier. D'ailleurs, je pense que c'est madame
25 Lambert qui a dit qu'ils ont fait des évaluations

1 avec des données réelles et puis la formule FP
2 tient la route.

3 Mais l'éolien, ce que je soumetts c'est que
4 l'éolien vient ajouter un facteur différent de ce
5 qu'on avait traditionnellement. Parce que
6 traditionnellement, la plupart des moyens de
7 production avaient un facteur d'utilisation
8 sensiblement le même que le facteur d'utilisation
9 du réseau. On parle souvent de soixante pour cent
10 (60 %). Alors ici on arrive avec un élément qui ne
11 respecte plus ce paradigme ou cette hypothèse, là,
12 alors ce qui fait que c'est une des raisons qui
13 font que la formule de transposition de puissance à
14 énergie, bien elle peut être moins valable.

15 Q. [117] L'autre question, ça porte effectivement sur
16 toujours le modèle, c'est là-dessus, l'évaluation
17 du modèle économique, l'évaluation économique,
18 c'est votre acétate numéro 6 où est-ce que vous
19 dites que la solution qui découle des dossiers
20 3742-2010, puis 3757-2011, c'est-à-dire
21 l'installation de cinq plateformes de compensation
22 de série ça règle le problème jusqu'en deux mille
23 dix-huit (2018), c'est ce que je comprends de cet
24 acétate-là. Donc, avec les améliorations au réseau
25 découlant de ces deux projets là on peut se rendre

1 jusqu'en deux mille dix (2010), mais deux mille
2 dix-huit (2018), là, c'est terriblement proche ça,
3 c'est dans trois (3)... pas dans trois (3) jours,
4 dans trois (3) ans, puis trois (3) ans, vous dites
5 comme moi, hein, ça passe assez vite. Ça veut-tu
6 dire que, dans trois (3) ans, il va falloir que je
7 la reconstruire la... que je reparte à commander,
8 là, des tonnes de métal qu'on nous propose, là,
9 dans... j'oublie le nombre de tonnes, en tout cas,
10 vous voyez ce que je veux dire.

11 R. Je suppose que, quand vous parlez de la tonne de
12 métal, vous parlez de la ligne?

13 Q. **[118]** Oui, c'est ça.

14 R. O.K. Si vous voyez la... seulement le mémoire... le
15 mémoire d'AHQ-ARQ autour de la page 10, c'est un
16 peu ce qu'on décrit. On dit, O.K., pour en deux
17 mille dix-huit (2018), le Transporteur nous a
18 dit... et c'est dans les décisions des deux (2)
19 dossiers qu'on vient de mentionner : « Bien, ça
20 nous assure une fiabilité. » Ensuite il dit
21 toujours : « Mon problème c'est l'effet
22 d'entonnoir, là », O.K., la ligne c'est pour ça.
23 Alors, si on regarde les bilans... les bilans de
24 puissance du Distributeur, ce qu'on donne ici comme
25 référence à la page 10 de notre mémoire, dans le

1 plan d'approvisionnement deux mille quatorze - deux
2 mille vingt-trois (2014-2023), alors on voit qu'une
3 fois qu'on a compté... que ce bilan-là a compté sur
4 l'éolien, il doit aussi compter sur... il pourra
5 compter sur la contribution des marchés de court
6 terme. Donc, la contribution des marchés de court
7 terme ce sont des puissances qui nous arrivent de
8 la frontière qui, selon notre interprétation là,
9 électriquement, ne sont pas en amont de l'effet
10 d'entonnoir mais sont en aval à l'effet
11 d'entonnoir.

12 De la même façon, on parle de
13 l'augmentation potentielle de l'électricité
14 interruptible, là, parce que le Distributeur a
15 assoupli ses modalités, et on peut penser qu'il va
16 pouvoir recourir à plus de puissance. Donc, ça
17 aussi, évidemment, puissance interruptible, bien,
18 ça ne... ça n'affecte pas l'effet d'entonnoir. Au
19 contraire, ça peut juste l'aider parce que ça
20 réduit la... de la charge. Et, finalement, le
21 recours à la puissance de la centrale de TCE, qui
22 est dans les airs, là, qui va... en tout cas, que
23 monsieur Vandal a mentionné que ça s'en venait, et
24 le Distributeur nous a aussi mentionné récemment
25 qu'il était en discussion avec le... avec

1 TransCanada Énergie. Alors, tous ces moyens-là,
2 d'ici à deux mille vingt-trois (2023), c'est ceux
3 qu'on voit au bilan, que le Distributeur va
4 utiliser comme... pour se... Donc, on dit, on ne
5 voit pas d'ici deux mille vingt-trois (2023) de
6 problème d'entonnoir.

7 Q. **[119]** Et quand on arrive... Là je comprends
8 surtout...

9 R. Et, pour compléter, parce que, effectivement, on
10 dit... ce qu'on recommande c'est que la solution 2,
11 encore là, dans l'analyse économique... bien, au
12 début, dans les trois (3), quatre (4) premières
13 années, c'est les cinq cent cinquante et un
14 millions (515 M). Par la suite, au gré des
15 augmentations, bien, on ajoutera ce qu'il faut et,
16 possiblement que le... pour prendre votre
17 expression, là, la tonne de métal pourra apparaître
18 à un moment donné dans cette analyse de la solution
19 2. Parce qu'une fois qu'on vient au bout de...
20 des... de la compensation série, hein, on sait que,
21 pour les quatre mille trois cents mégawatts
22 (4300 MW) qu'on a intégrés, le Transporteur a
23 démontré que c'était une bonne idée d'y aller par
24 compensation série. Alors, on peut penser qu'on
25 peut aller au bout de ça mais, évidemment, il

1 pourrait apparaître, dans la solution 2... et ça ne
2 change pas la solution 2, c'est juste une
3 modulation. Il pourrait apparaître cette ligne en,
4 je ne sais pas, moi, en deux mille... en tout cas,
5 beaucoup plus loin. Et, évidemment, on sait qu'avec
6 le jeu de l'actualisation et de l'inflation et tout
7 ça, bien, l'impact économique serait moins grand de
8 construire la ligne dans plusieurs années que...
9 qu'au cours des années à venir.

10 Q. **[120]** Merci. Ce que je comprends aussi c'est que,
11 bon, vous avez fait une analyse, fait des
12 ajustements et on se ramasse, à la fin, avec deux
13 (2) évaluations qui se ressemblent sensiblement, un
14 milliard quatre-vingts (1.80 M) puis un milliard
15 vingt (1.20 M). Le Transporteur a fait valoir tout
16 le temps « robustesse de la solution numéro 1 »,
17 c'est-à-dire une ligne versus neuf (9)... peut-être
18 d'autre chose mais neuf (9) compensations série.
19 Donc, comment vous considérez ça, vous, la
20 robustesse d'un projet... d'une solution par
21 rapport à l'autre?

22 R. O.K. Quand on lit ce que le Transporteur nous dit,
23 quand il utilise ce mot-là dans ce dossier-ci, mon
24 interprétation c'est que ce n'est pas la robustesse
25 du réseau, c'est la robustesse de la solution 1 à

1 s'adapter à n'importe quel futur potentiel. Par
2 exemple, on sait que dans... dans les réponses aux
3 demandes de renseignements à la Régie, le
4 Transporteur nous mentionne quatorze cent quatre-
5 vingt-dix mégawatts (1490 MW) de projets futurs,
6 des rééquipements à Manic, des suréquipements, SM-3
7 aussi, Sainte-Marguerite-3, et plus tard, a dit :
8 « Bien, ça se peut que ça ne soit pas ça. Puis,
9 effectivement, on ne sait pas encore ce que ça va
10 être. » Alors, ce que la robustesse de la solution
11 1 nous dit ou ce que le Transporteur nous dit c'est
12 que la solution 1, peu importe seront ces ajouts-
13 là, bien, est en bonne position pour y répondre.
14 Évidemment, les exemples que j'ai donnés tantôt,
15 quand la production... si, par exemple, c'est TCE
16 ou si c'est la contribution des marchés, bien, dans
17 ce cas-là ce n'est pas... cette robustesse-là n'est
18 pas requise.

19 (12 h 13)

20 Alors, c'est une robustesse par rapport à
21 qu'est-ce qui va arriver dans le futur en termes de
22 nouveaux équipements ou nouvelles ressources
23 d'approvisionnement. Ce qu'on dit, c'est que, comme
24 a été démontré dans le passé pour les quatre mille
25 trois cents mégawatts (4 300 MW) qui ont été

1 intégrés grâce à la compensation série, bien la
2 compensation série, elle aussi a une certaine
3 robustesse du fait que, selon nous, il n'est pas
4 nécessaire de tout installer au début, alors elle
5 sera installée au fur et à mesure.

6 Puis ceci étant dit, bien elle sera
7 installée aux bons endroits comme il a été fait
8 dans le passé. Or, pour nous, la robustesse dont il
9 est question, elle s'applique aussi à la solution
10 2, où on ajoutera les éléments de compensation
11 série au bon moment et au bon endroit.

12 Q. **[121]** Peut-être une dernière question, là, puis
13 moi, je n'ai pas les références, j'ai écouté puis
14 je ne peux pas tout noter les pages, là, mais un
15 des intervenants, ou une réponse de madame Lambert
16 à un des intervenants, je pense que c'est FCEI,
17 maître Turmel, qui parlait de, bon : « On a fait
18 dans d'autres projets trois compensations en série,
19 puis la moyenne, c'est cinquante-sept millions
20 (57 M\$) », madame Lambert a répondu : « Oui mais
21 faites attention avec vos moyennes, là, ça dépend
22 de... », des caractéristiques de la ligne, des
23 besoins, ces choses-là, et que, par conséquent, on
24 pourrait avoir, effectivement que soixante-dix
25 millions (70 M\$) qu'eux ont utilisé, je pense de

1 mémoire, c'est plausible, qu'est-ce que vous en
2 pensez? Là, je ne sais pas si c'est dans votre
3 domaine, là, mais cette réponse-là m'apparaissait
4 solide, moi.

5 R. Bien, ça a été mentionné hier, là.

6 Q. **[122]** Oui.

7 R. Mais, c'est-à-dire que moi, ce que je dis, c'est,
8 si on veut évaluer la solution 2, non pas en termes
9 paramétriques mais en termes plus précis, là,
10 c'est : « Utilisons tout ce qu'on a. » Hein,
11 tantôt, l'avocat d'Hydro-Québec nous a dit :
12 « Bien, là, on a utilisé, pensez-vous qu'on a
13 utilisé ce qu'il y avait avant deux mille neuf
14 (2009)? », sans doute, mais avez-vous... ils n'ont
15 sûrement pas utilisé entre deux mille neuf (2009)
16 et deux mille quatorze (2014), ce qui est
17 l'information.

18 Alors moi, je dis : « Utilisez tout ce que
19 vous avez. » Et dans le cas des compensateurs
20 série, c'est un peu ce qu'on mentionnait ici
21 dans... à la page 5 de cette pièce-ci, il y a de
22 l'information qui existe. Donc, le Transporteur a
23 plus d'information que donc avec toute cette
24 expérience-là. Ce qu'on dit, c'est : « Servez-vous-
25 en. » Mais ce que je dis, « utilisez la moyenne »,

1 ce n'est pas mon genre, là, alors je dis : « Donc
2 ce n'est pas... non mais servez-vous de
3 l'information, si vous pensez que la moyenne, c'est
4 cinquante millions (50 M\$) mais que, pour d'autres
5 raisons, il y a des circonstances qui font que ça
6 devrait être un petit peu plus, mais l'information
7 réelle est toujours... toujours une... souvent
8 d'une bonne utilité. »

9 Q. [123] Là-dessus, on se rapproche, moi,
10 l'utilisation des moyennes, bien de la difficulté,
11 puis des poires en deux aussi. Mais rapidement, là,
12 puis je en peux pas me référer à... bien oui, je
13 peux me référer à quelque chose... lorsque, parce
14 que là, vous venez de dire : « Bon, c'est bien beau
15 une comparaison paramétrique mais servons-nous donc
16 du réel », bon.

17 On sait que dans la solution 2, on a un
18 petit moins de réel que, en tout cas moins
19 d'études, là, on n'a pas treize millions (13 M), on
20 n'a pas cinq ans d'études, dans la solution 2,
21 c'est donc dire que si on se sert du réel, là, il
22 va falloir, à mon avis, en rajouter certains coûts,
23 on a parlé d'une série de talus, de pieux, en tout
24 cas, je vois un peu la conception d'un poste, là,
25 puis ça fait partie, ça, du réel qui doit être

1 ajouté pour mieux évaluer la solution 2?

2 R. Bien, c'est sûr que dans le réel, il y a sûrement
3 une partie de talus puis de zones marécageuses puis
4 tout ça, là, aussi. Alors dans le fond, quand je
5 dis se servir de l'historique pour essayer d'aller
6 vers le futur, bien c'est de voir l'historique et
7 de dire : « O.K., l'historique nous donne une
8 certaine partie de l'information; dans le futur, il
9 y aura d'autres choses que l'historique ne traduit
10 pas, ajoutons-le. »

11 Mais c'est sûr que dans l'historique, dans
12 les coûts réels de la compensation série qui est
13 installée, il y a toutes ces, il y a des questions
14 environnementales, des questions de terrain, et
15 cetera, donc il y en a une partie. Donc, c'est à
16 l'expert du Transporteur à déterminer est-ce que
17 ça, c'est représentatif, ou c'est représentatif
18 mais on pense qu'on doit ajouter cinq millions
19 (5 M\$) à la moyenne, et cetera.

20 Q. **[124]** Mais entre nous deux, là, on... Hydro-Québec
21 Transporteur s'en est sûrement servi, parce que là,
22 je cherchais la phrase que j'ai notée de madame
23 Lambert, elle a dit : « Écoutez, on s'est servi, on
24 a déjà... », ce n'était pas tout à fait ça, moi,
25 c'est la manière que je l'ai interprétée, « alors

1 on en a déjà fait des postes puis on a un vécu, on
2 a... », on ne peut pas dire qu'ils font juste du...
3 du... du paramétrique, c'est-à-dire, ils ont une
4 certaine base d'expérience, ça fait toujours un
5 bout de temps qu'ils en mettent, qu'ils en
6 construisent, de tels équipements?

7 R. Je... j'espère, mais quand même, si on va ici, ce
8 qu'on a entendu au cours des deux derniers jours,
9 et notamment la page 25 du document B-0055, qui est
10 la présentation qui a été déposée hier, là, alors
11 on le voit, là :

12 L'estimation paramétrique de la
13 solution 2 n'intègre pas les
14 raffinements associés à l'implantation
15 d'une telle solution, notamment...
16 et je vous épargne la liste. Alors je suis
17 convaincu que le Transporteur, en faisant cette
18 analyse paramétrique, a utilisé l'information qu'il
19 avait au moment où il les a faits, en deux mille
20 huit (2008) ou deux mille neuf (2009). Maintenant,
21 il nous indique qu'il y a peut-être des choses qui
22 pourraient être affinées, alors c'est tout ce qu'on
23 dit, là.

24 LE PRÉSIDENT :

25 O.K., c'était justement l'acétate que je cherchais.

1 Je vous remercie, Monsieur Raymond, c'est
2 toujours... je n'ai pas d'autres questions pour le
3 témoin, est-ce que vous avez des questions en ré-
4 interrogatoire, Maître... là, je suis rendu, Maître
5 Cadrin?

6 Me STEVE CADRIN :
7 Avez-vous autre chose, Maître Fréchette?

8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 Non, je vous remercie, pour l'instant, pas de ré-
10 interrogatoire. Je vous remercie, ça complète.
11 C'était à moi que vous vous adressiez?

12 LE PRÉSIDENT :
13 Bien, contre-interrogatoire maintenant puis...

14 Me YVES FRÉCHETTE :
15 Non mais je voulais savoir...

16 Me STEVE CADRIN :
17 Je suis désolé. Parce que je vous ai vu discuter,
18 je pensais que vous aviez peut-être des questions
19 suivant les questions de Monsieur le Président. Je
20 suis désolé. Alors moi, je n'en ai pas de
21 questions, et merci, ça clôt la preuve de l'AHQ-
22 ARQ, en vous remerciant. Évidemment qu'on déposera
23 le document pendant l'heure du lunch, comme on vous
24 le disait...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 D'accord.

3 Me STEVE CADRIN :

4 ... la présentation avec les pages des notes
5 sténos.

6 LE PRÉSIDENT :

7 D'accord, merci, Maître Cadrin. Et je voudrais vous
8 remercier, Monsieur Raymond, pour votre
9 présentation; je l'avais lue, c'était clair, les
10 acétates, c'était facile. Donc là-dessus, on vous
11 libère, la Régie prend une pause, on pourrait
12 revenir, il va falloir que je revoie aussi notre
13 calendrier quelque peu, donc on pourrait revenir à
14 une heure trente (1 h 30). Merci.

15 SUSPENSION

16

17 (13 h 30)

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 LE PRÉSIDENT :

20 Bonjour, Maître Pelletier.

21

22 PREUVE DE L'AQCIÉ-CIFQ

23 Me PIERRE PELLETIER :

24 Monsieur Boulianne, mes hommages. J'ai remis,
25 Monsieur le Président, à madame la greffière qui va

1 en faire la distribution incessamment, un nouveau
2 document qui est une analyse économique révisée qui
3 a été préparée suite à l'audition de témoins. Alors
4 c'est un document qui sera coté comme étant la
5 pièce C-AQCIE-CIFQ-0011.

6

7 C-0011 : (AQCIE-CIFQ) Analyse économique
8 révisée

9

10 Me PIERRE PELLETTIER :

11 J'avais annoncé comme témoin monsieur Cormier. Se
12 sont ajoutés, comme vous pouvez le constater,
13 messieurs Vézina et Boulanger. Je vais attendre une
14 petite minute pour que madame la greffière puisse
15 procéder à l'assermentation des témoins. Les
16 témoins, effectivement, sont monsieur Pascal
17 Cormier qui est analyste en énergie, monsieur
18 Pierre Vézina du Conseil de l'industrie forestière
19 du Québec et monsieur Luc Boulanger, directeur
20 exécutif de l'AQCIE-CIFQ. On pourrait peut-être
21 procéder à l'assermentation des témoins, Madame.

22

23 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt-deuxième (22e)
24 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

25

1 **PASCAL CORMIER**, économiste, ayant sa place
2 d'affaires au 2261, rue Sherbrooke Est, Montréal,
3 (Québec);

4

5 **PIERRE VÉZINA**, ingénieur, directeur Énergie et
6 Environnement, Conseil de l'industrie forestière du
7 Québec, ayant sa place d'affaires au 1175, avenue
8 Lavigerie, Québec, (Québec);

9

10 **LUC BOULANGER**, administrateur, directeur exécutif
11 AQCIE, ayant sa place d'affaires au 1010, rue
12 Sherbrooke Ouest, Montréal, (Québec);

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent comme suit :

16

17 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETTIER :

18 Q. **[125]** Alors l'adoption de la preuve d'abord.
19 Monsieur Cormier, c'est vous qui avez préparé le
20 document « Rapport d'analyse » en date du dix (10)
21 octobre deux mille quatorze (2014) qui a été
22 produit comme pièce C-AQCIE-CIFQ-0009?

23 M. PASCAL CORMIER :

24 R. Oui.

25 Q. **[126]** Est-ce que vous adoptez ce rapport pour

1 valoir à titre de votre témoignage écrit dans cette
2 cause?

3 R. Oui.

4 Q. **[127]** Une fois qu'il a été complété par l'analyse
5 économique révisée qui est produite sous la cote
6 0011?

7 R. Bien sûr.

8 Q. **[128]** Je vous remercie. Les deux autres témoins,
9 Monsieur le Président, n'ont pas participé à la
10 confection du rapport lui-même. Et sur le comité,
11 évidemment, ils ont travaillé à l'analyse du
12 dossier.

13 Monsieur Cormier, j'aimerais que vous
14 fassiez deux choses. D'abord, que vous vous
15 présentiez en ce que vous êtes pour la première
16 fois appelé à témoigner pour l'AQCIE-CIFQ dans un
17 dossier devant la Régie. Alors j'aimerais que vous
18 fassiez état à la Régie de votre expérience et de
19 votre expertise en la matière.

20 R. Oui, bien sûr. Mon nom est Pascal Cormier,
21 économiste. J'ai près de quinze (15) ans
22 d'expérience à titre d'économiste, dont depuis deux
23 mille deux (2002) en énergie. J'ai travaillé chez
24 Gaz Métro, j'ai travaillé chez Énergie renouvelable
25 Brookfield, la Régie de l'énergie, et j'ai

1 travaillé aussi, je suis retourné chez Brookfield
2 comme directeur Affaires réglementaires pendant six
3 ans. Et je suis présentement consultant comme
4 économiste, ma spécialité en réglementaire et
5 énergie depuis le premier (1er) août de cette
6 année.

7 Q. **[129]** Bon. Alors j'aimerais que vous vous adressiez
8 maintenant à monsieur Boulianne et que vous lui
9 fassiez part sommairement des points qui vous
10 paraissent plus importants dans le dossier suite à
11 l'analyse que vous avez faite du dossier et suite à
12 l'audition des témoins qui a eu lieu dans ce
13 dossier depuis hier.

14 R. Oui. Premièrement, j'aimerais saluer les gens qui
15 participent à l'audience. Monsieur Boulianne,
16 bonjour, les membres de la Régie.

17 Je ne répéterai pas tout ce qui est dans
18 mon rapport, je comprends que vous l'avez lu. Donc,
19 juste une mise en contexte assez rapide. Il y a une
20 problématique qui a été soulevée par le
21 Producteur... le Transporteur, excusez-moi, qui
22 pourrait se résumer à l'effet d'entonnoir, là, qui
23 se trouve au poste Chamouchouane, en amont du poste
24 Chamouchouane.

25 Il n'y a pas vraiment, à notre avis, il n'y

1 a pas de problème d'alimentation de la charge
2 compte tenu des données au dossier. Dans la preuve,
3 il a été mentionné qu'il pouvait y avoir des
4 problèmes de fiabilité en période estivale. Dans
5 mon rapport, j'ai fait une analyse de cette
6 situation-là et, selon les données qui sont au
7 NPCC, il semble y avoir suffisamment de marge pour
8 répondre aux besoins en pointe estivale.

9 (13 h 40)

10 De plus, le réseau permet de répondre aux
11 normes de fiabilité présentement, c'est ce que j'ai
12 compris, selon la configuration actuelle. Il y a
13 deux solutions qui ont été envisagées pour pallier
14 au problème d'effet d'entonnoir, il y a une
15 solution 1, qui est la ligne de 735 kV entre le
16 poste Chamouchouane et Bout-de-l'Île; il y a une
17 deuxième solution, qui est une compensation série
18 massive qui est évaluée, on a parlé, on en a parlé
19 beaucoup dans les dernières heures, dernières
20 journées.

21 La solution 1, elle amène une plus grande
22 capacité de transit pour répondre à des besoins
23 futurs. Ça, c'est, quand je regarde les effets,
24 quand j'analyse les faits au dossier, on constate,
25 puis ça a été donné en preuve par le Transporteur,

1 qu'il y avait une capacité de mille huit cents
2 mégawatts (1 800 MW) entre autres, là, de capacité
3 qui pouvait être transitée de plus en période
4 estivale dans la boucle métropolitaine, boucle
5 métropolitaine qui alimente la charge au sud de la
6 province, incluant les charges provenant des
7 interconnexions, qui sont toutes à peu près situées
8 au sud de la province.

9 Je vais faire référence à une réponse qui a
10 été donnée par le Transporteur à une question de la
11 Régie, DDR numéro 1 de la Régie; je m'excuse, je ne
12 l'ai pas, je n'ai pas la pièce, c'est la question
13 6.1; je vais donner le temps à tous de trouver la
14 pièce.

15 Bon, vous avez l'information, à cette
16 question-là, à la réponse à cette question-là, on
17 présente un tableau, où il y a la pointe utilisée
18 par le Transporteur pour faire ses analyses dans
19 différents dossiers; il y a le dossier de La
20 Romaine, où on avait une pointe de quarante-trois
21 mille huit cents mégawatts (43 800 MW), on a le
22 dossier d'intégration éolienne, R-3742, où on a une
23 pointe de quarante-cinq mille sept cent soixante-
24 quinze (45 775 MW), et on a le présent dossier, où
25 il y a une pointe de quarante-six mille neuf cent

1 quinze mégawatts (46 915 MW).

2 Ces chiffres-là ont été amendés, à ce que
3 j'ai compris de la preuve, pour un total, c'est en
4 réponse à une question d'un autre intervenant, pour
5 un... dans les dernières analyses, la pointe du
6 réseau était de quarante-cinq mille neuf cents
7 (45 900 MW) et c'était dû principalement à une
8 baisse de la demande de la charge locale, qui est
9 rendue à quarante mille sept cent soixante-cinq
10 (40 765 MW), et le résiduel, la différence entre
11 les deux, se trouve à être la demande de transport
12 point à point, à la hauteur de cinq mille cent
13 trente-cinq mégawatts (5 135 MW).

14 À cet effet-là, j'ai fait une vérification
15 au, dans les documents du dossier tarifaire du
16 Transporteur, qui est présentement devant la Régie,
17 pour aller voir quelles étaient les ententes de
18 transport ferme point à point existantes du
19 Producteur. J'arrive à un total de trois mille
20 trois cent vingt mégawattheure (3 320 MWh), qui est
21 somme toute similaire à ce qu'on voit au tableau 2
22 de la réponse à la DDR, là, trois mille neuf cent
23 trente-cinq (3 935).

24 Ainsi, dans le présent projet, on a une
25 pointe, une demande de point à point de cinq mille

1 cent trente-cinq (5 135 MW), si je fais cinq mille
2 cent trente-cinq moins trois mille neuf cent
3 trente-cinq (5 135 - 3 935), j'arrive à une
4 différence de mille deux cents mégawatts
5 (1 200 MW), qui ne semble pas être associée à une
6 demande de réservation de transport ferme point à
7 point, enfin, ce n'est pas dans le dossier
8 tarifaire du Transporteur.

9 Donc, on note que l'analyse du dossier a
10 été faite en utilisant comme hypothèse qu'il allait
11 y avoir une demande de transport ferme point à
12 point de mille deux cents mégawatts (1 200 MW), qui
13 est, comme je l'ai dit, à ma connaissance, il n'y a
14 pas de revenu associé à, de revenu assuré, pour
15 l'instant, associé à cette nouvelle charge.

16 Donc si on, là, maintenant, je vais vous
17 référer à la question de l'AQCIE-CIFQ, le document
18 AQCIE-CIFQ, DDR numéro 1 de l'AQCIE-CIFQ; c'est la
19 pièce HQT-2, Document 2; je vais apprendre, je vais
20 prendre, la prochaine fois, le nom de pièce de la
21 Régie... B-0032.

22 À la question 14, j'ai mis en préambule une
23 citation qui provient d'un document qui a été
24 déposé par Hydro-Québec; je ne dis pas Hydro-Québec
25 Distribution ou Hydro-Québec TransÉnergie, Hydro-

1 Québec car la séparation fonctionnelle, à ma
2 connaissance, aux États-Unis, ça n'a pas raison
3 d'être, là; donc le document qui a été déposé par
4 Hydro-Québec. Je vais vous lire la citation, enfin,
5 la première partie de la citation; le paragraphe du
6 document, c'est :

7 CHAMOUCOUANE-MONTRÉAL 735-KV LINE
8 Planning studies have shown the need
9 to consolidate the transmission system
10 with a new 735-kV line in the near
11 future. Generation additions (such as
12 La Romaine Complex and wind
13 generation) and new transmission
14 services are the reason the new line
15 is warranted.

16 Ma compréhension du terme « warranted », c'est
17 « requis », je pourrais traduire rapidement comme
18 ça; donc selon ce qui est mentionné à ce document-
19 là, qui a été déposé à l'autorité américaine, là,
20 le NERC, en décembre de l'année dernière, la ligne
21 semble être motivée par, entre autres,
22 l'intégration d'une nouvelle... d'une nouvelle
23 réservation, « new transmission services », ce qui
24 semble être logique avec les chiffres que j'ai
25 mentionnés un petit peu plus tôt, le douze cents

1 mégawatts (1 200 MW) de plus qu'on a vu dans le
2 total de la pointe estimée pour la planification du
3 Transporteur. À cet effet, j'aimerais relater une
4 expérience que j'ai vécue quand j'étais pour
5 Énergie renouvelable Brookfield, pour avoir
6 participé à de nombreux débats sur la planification
7 de réseaux. Ma compréhension du système de
8 planification établi étant que le Transporteur doit
9 répondre à des demandes de transport de la charge
10 locale ainsi que des demandes de transport
11 apportant des revenus associés à des réservations
12 point à point. La somme de ces deux chiffres là
13 donne la capacité de transport que le réseau, en
14 vertu de ses obligations de l'OATT, répond en
15 pointes hivernales.

16 Donc, ceci étant dit, quand je vois un
17 montant de... du présent dossier, qui est rendu à
18 quarante-cinq mille neuf cents (45 900), il n'y a
19 pas adéquation. Il semble manquer une partie de
20 revenu pour justifier cette planification-là. Donc,
21 ça, ça met la mise en contexte, là, puis ça résume
22 un peu la position de notre... de mon rapport
23 d'analyse.

24 Maintenant, j'aimerais traiter de l'analyse
25 économique. Notre analyse économique révisée

1 démontre que les deux solutions arrivent, somme
2 toute, à un montant égal. Évidemment, l'analyse est
3 très sensible aux variations de certaines
4 variables. Par exemple, le taux d'actualisation, je
5 le fais passer de cinq point six six (5.66) à six
6 pour cent (6 %). Les chiffres bougent beaucoup. Mais
7 en utili... en stressant, comme je pourrais dire,
8 les hypothèses qui ont été faites par le
9 Transporteur, j'arrive à une analyse où, somme
10 toute, c'est à peu près les mêmes ordres de
11 grandeur de chiffre, là. Au document que j'ai
12 révisé, à l'analyse révisée, le tableau du bas de
13 la feuille, on voit que la solution 1 donne une
14 hypothèse de neuf cent cinq millions (905 M) versus
15 neuf cent soixante-sept millions (967 M) pour la
16 solution 2.

17 Sans entrer dans les détails d'analyse, je
18 vais dire les principales hypothèses que j'ai
19 utilisées. J'ai utilisé un facteur... un FC de
20 point cinquante-six (.56) basé sur les mêmes
21 hypothèses que j'ai utilisées dans mon rapport, là,
22 c'est-à-dire j'ai pris la pointe estimée du
23 Distributeur dans son plan d'appro divisée par
24 l'énergie... la demande en énergie établie sur une
25 base horaire moyenne. Ça fait qu'un divisé par

1 l'autre donne environ point cinquante-six (.56).
2 Puis, selon ce que j'ai entendu ce matin du témoin
3 monsieur Raymond, cette hypothèse ne semble pas
4 être farfelue par rapport à ma compréhension du FC.

5 Ensuite, l'autre modification que j'ai
6 faite pour permettre aux autres intervenants de
7 répliquer les chiffres, le prix de l'énergie pour
8 les années deux mille vingt-quatre (2024) à deux
9 mille soixante-dix-sept (2077). En gros, j'ai pris
10 le chiffre de deux mille vingt-trois (2023) et je
11 l'ai inflationné au même taux d'inflation qui avait
12 été utilisé pour inflationner les chiffres de cent
13 huit dollars (108 \$) et plus, là, dans l'analyse du
14 Transporteur.

15 De plus, j'ai utilisé les pertes en
16 puissance d'une valeur de quatre-vingt-treize
17 mégawatts (93 MW) au lieu du cent mégawatts
18 (100 MW). Un peu comme monsieur Raymond a expliqué
19 ce matin, je comprends la façon que le cent
20 mégawatts (100 MW) a été estimé, c'est en estimant
21 la... le scénario où toute la génération serait en
22 fonction à leur maximum, donc c'était « perfect
23 storm », excusez-moi du terme anglais, là, mais la
24 situation où il y avait vraiment la charge maximum.
25 Je ne suis pas persuadé que c'est la bonne façon

1 d'estimer une valeur de perte pour une année
2 complète. Je crois qu'il est plus juste d'utiliser
3 un estimé rationnel de quelle serait la pointe en
4 mode prévisionnel du réseau puis j'ai utilisé les
5 chiffres qui étaient déposés au NPCC pour dire que
6 le NPCC anticipe qu'en moyenne, les éoliennes vont
7 être en production avec un taux d'utilisation de
8 trente pour cent (30 %) puis, et caetera.

9 Donc, en utilisant ce chiffre-là,
10 j'arrive... c'est une règle de trois (3), j'arrive
11 à quatre-vingt-treize mégawatts (93 MW) au lieu de
12 cent (100). Mais, comme je vous ai dit, de toute
13 façon, en utilisant quatre-vingt-treize (93) ou
14 cent (100), l'analyse économique reste sensiblement
15 dans les eaux parce que les chiffres sont dans le
16 même ordre de grandeur, autour de cent millions
17 (100 M) de variation.

18 Le coût... un autre aspect important de
19 l'analyse que j'ai faite du projet, il manque un
20 élément, qui est l'apport du poste Judith-Jasmin
21 qui serait associé au projet de ligne. Je sais que
22 vous allez en tenir compte dans votre décision,
23 toutefois, comme analyste, je peux juste dire que
24 mon analyse n'est pas complète étant donné qu'il
25 manque un élément du casse-tête.

1 Une autre hypothèse que j'ai utilisée pour
2 l'analyse économique qui est importante, le montant
3 à mon tableau, le tableau du bas, les
4 investissements pour la solution 1 sont plus
5 importants que ce qui avait été mentionné par le
6 Transporteur, le sept cent soixante-quatre (764)
7 qu'on voit dans le tableau du haut. La raison est
8 que j'ai toutes les dépenses qui étaient
9 postérieures à deux mille dix-huit (2018). Donc, en
10 valeurs courantes dans le tableau, je les ai
11 ramenées à deux mille dix-neuf (2019) pour
12 représenter la réalité, c'est-à-dire que la ligne
13 va être construite pour deux mille dix-neuf (2019),
14 l'ensemble des coûts vont être dépensés... ma
15 compréhension est la suivante, vont être dépensés
16 avant deux mille dix-neuf (2019). Donc, en ramenant
17 des dépenses, qui ont été faites, dans le futur, à
18 une année plus proche, évidemment ça fait en sorte,
19 une fois actualisées, que la valeur est plus
20 élevée. Ce qui me semble être une solution plus
21 réaliste par rapport à l'analyse économique qui
22 doit être faite.

23 (13 h 50)

24 Donc, ça explique à peu près pourquoi
25 j'arrive au montant que vous avez au fichier.

1 Deuxième... un autre commentaire que j'aimerais
2 porter c'est le fait que l'évaluation de la
3 solution 2, comme qu'il a été discuté ce matin,
4 semble être partielle ou enfin il n'y a pas le même
5 niveau d'effort qui a été mis de la part du
6 Transporteur pour arriver au coût. Juste avoir ça
7 en tête quand on analyse les dossiers.

8 Donc pour ces raisons, nous incitons la
9 Régie à évaluer l'analyse économique avec
10 précaution, puis en tenant compte de tous les
11 bémols qui ont été discutés, puis la variabilité
12 aussi associée aux hypothèses nécessaires pour
13 arriver aux études économiques.

14 Pour conclure, je crois que la
15 problématique principale du présent dossier réside
16 dans ce que j'ai discuté un petit peu tantôt, c'est
17 la causalité des coûts. Un même projet, deux
18 justifications différentes. Moi c'est comme ça que
19 je le vois. J'ai un projet de ligne devant la
20 Régie, où est-ce qu'on vous dit qu'il y a une
21 partie du dossier qui est associée au besoin en
22 croissance des dossiers R-3742, R-3757, pour un
23 total de cinq cent cinquante-et-un millions (551 M)
24 et la balance qui est pour la fiabilité du réseau.
25 En gros, les termes exact je n'ai pas retrouvé,

1 mais enfin c'est pour fiabilité.

2 Et il y a une deuxième interprétation qui a
3 été émise en décembre, que j'ai mentionnée tantôt
4 devant les autorités américaines, où la ligne est
5 justifiée en partie par une nouvelle... une
6 nouvelle demande de transport.

7 Donc en conclusion, la Régie, à notre avis,
8 doit déterminer quelles sont les justifications du
9 cinq cent trente-deux millions (532 M) qui est
10 associé à la fiabilité, en plus des budgets alloués
11 dans les dossiers 3742, 3757. Il faut s'assurer que
12 les bonnes personnes payent pour les bons services,
13 c'est-à-dire que si la ligne a été conçue pour
14 alimenter une demande point à point de mille deux
15 cent mégawatts (1200 MW) à venir, bien il faut
16 s'assurer que les gens vont bénéficier de cette
17 nouvelle capacité de transport-là assument les
18 coûts associés à cette dépense. Donc ça complète la
19 position de mon rapport, ma position.

20 Me PIERRE PELLETIER :

21 Q. **[130]** Je vous remercie. Monsieur Vézina, Monsieur
22 Boulanger, j'apprécierais que vous fassiez part à
23 la Régie parce qu'il n'y a pas eu de documents
24 représentant la position officielle de l'AQCIE et
25 du CIFQ de produits jusqu'à maintenant dans ce

1 dossier-là. Alors j'aimerais que vous fassiez part
2 de la position de l'AQCIE et du CIFQ à l'égard des
3 deux solutions qui sont proposées par le
4 Transporteur et à l'égard du dossier dans son
5 ensemble, en apportant tous les bémols ou toutes
6 les limitations qui vous paraissent opportunes.

7 M. LUC BÉLANGER :

8 R. Alors merci. Alors, Monsieur le Président, ce qui
9 semble transpirer... Je ne parle pas assez fort?
10 Ah, je m'excuse. Alors ce qui semble transpirer du
11 dossier après avoir procédé à l'analyse économique
12 qui était présentée au dossier et les révisions que
13 TransÉnergie y a apporté, plus ce qui a été dit en
14 audience au cours des dernières journées, on se
15 rend compte en fin de compte, que ce soit la
16 solution 1 ou la solution 2, indépendamment de la
17 façon dont l'analyse a été faite, on est
18 sensiblement confronté avec un investissement qui
19 est à peu près de même nature.

20 Alors ça revient un peu à la question que
21 vous posiez ce matin sur la robustesse, alors à
22 savoir qu'est-ce qu'on fait compte tenu qu'on est
23 dans une situation où on doit investir. Et la
24 position des industriels là-dessus - parce que je
25 parle aussi au nom du CIFQ - c'est évidemment de

1 choisir la solution qui est de nature, du point de
2 vue technique, à donner la meilleure garantie que
3 le réseau va être fiable.

4 Pour nous, les grands industriels, la
5 fiabilité du réseau est excessivement importante.
6 Si le réseau flanche, eh bien ce sont nos
7 opérations qui flanchent, avec tout ce que ça
8 implique comme risque en ce qui concerne les coûts
9 qu'on doit assumer face à ça. Alors pour nous, la
10 fiabilité est importante. Et il me semble que ça
11 tombe sous le sens que si j'ai le choix, avec la
12 même somme monétaire ou pratiquement la même somme
13 monétaire, d'ajouter une flexibilité ou une qualité
14 de fiabilité plus grande, que c'est l'orientation
15 qui devrait être prise. Alors c'est ce que nous
16 voulions ajouter sur ce plan-là.

17 Q. **[131]** Et nous avez-vous précisé quelle est cette
18 solution?

19 R. Je pensait que ça tombait sous le sens! Alors
20 c'est...

21 Q. **[132]** Il y des choses qui vont sans dire, Monsieur
22 Boulanger?

23 R. Bien je vais...

24 Q. **[133]** Qui ont avantage à l'être, néanmoins.

25 R. Alors je vois aussi, Maître Pelletier, c'est

1 évidemment la solution numéro 1. Alors c'est la
2 solution de la construction de la ligne
3 Chamouchouane-Duvernay.

4 Q. [134] Monsieur Vézina, vous avez des commentaires à
5 ajouter?

6 M. PIERRE VÉZINA :

7 R. Oui, bien ça c'est une première partie de la
8 réponse. En fait, je dirais que la seconde partie
9 est l'aspect qui a été notamment soulevé par notre
10 analyste, à savoir même si je pense que les experts
11 d'Hydro-Québec sont mal à l'aise lorsqu'on parle
12 d'une marge de manoeuvre, notre évaluation est
13 qu'il y a quand même, avec cette solution-là, une
14 certaine marge de manoeuvre ou une réduction
15 significative éventuellement des coûts pour de
16 futurs ajouts.

17 Et notre préoccupation, comme on l'a
18 mentionné au tout début, c'est : comment s'assurer
19 qu'éventuellement il n'y aura pas de « free rider »
20 qui vont venir s'ajouter ensuite. Là on va avoir
21 payé pour la construction d'une ligne, assuré...
22 assumé le risque, autrement dit les usagers
23 auraient assumé le risque, et ultérieurement
24 viendrait, très rapidement ou en tout cas
25 éventuellement dans le temps, s'ajouter des

1 nouvelles capacités. On voit qu'il pourrait y avoir
2 une marge de manoeuvre, là on parle d'à peu près
3 douze cents mégawatts (1 200 MW). Et
4 qu'éventuellement, ces nouveaux ajouts-là
5 n'auraient pas à assumer les frais pour les coûts
6 de la ligne, puis la robustesse et la marge de
7 manoeuvre qu'on leur a fournie.

8 Donc je dirais que cette préoccupation est
9 présente, je pense qu'on devra aussi la porter dans
10 le cadre du dossier de la politique d'ajout. Ça
11 demeure pour nous une préoccupation et il faut
12 trouver une approche qui va permettre que,
13 justement, ces futurs ajouts-là qui bénéficieraient
14 d'un nouveau... de cette ligne-là, en assumeraient
15 les coûts. Parce qu'il faut dire que dans le
16 dossier antérieur, on a choisi de « pooler »
17 éventuellement des réservations et ça fait en sorte
18 que possiblement, la clientèle qui aurait à assumer
19 le coût de la ligne ne se verrait pas bénéficier
20 éventuellement des réservations complètes futures
21 pour le point à point.

22 Q. [135] Ça fait le tour de ce que vous aviez à
23 indiquer à la Régie. Je vous remercie. Alors les
24 témoins sont à la disposition des participants et
25 de la Régie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Pelletier. Je pense qu'il n'y pas
3 d'intervenant qui avait demandé de contre-
4 interroger monsieur Fortin? Je ne pense pas.

5 (14 h 00)

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Nous n'aurons pas de questions, Monsieur le
8 Président.

9 Q. **[136]** Je remercie le panel, les représentants de
10 l'AQCIE.

11 INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Fréchette.

13 Q. **[137]** Je vais peut-être y aller, moi, avec une
14 petite question assez simple. Puis ça, encore une
15 fois, c'est sans... c'est quand j'y vais de façon
16 macro dans ma tête, là. Toutes ces comparaisons-là
17 entre deux scénarios, il y a effectivement
18 certaines hypothèses, hypothèses qui peuvent être
19 critiquées. Comme, par exemple, le fait, puis là
20 c'est ça quand je dis dans ma tête, je les ai ici
21 peut-être, l'utilisation des valeurs associées à la
22 charge locale puis au point à point puis des
23 « shots » de cinq mille cent trente-cinq mégawatts
24 (5135 MW) qui s'additionnent. Mais ce n'est pas la
25 réalité.

1 C'est qu'on voit que dans l'analyse des
2 scénarios d'Hydro-Québec, il y a des choses qui, on
3 émet des hypothèses puis j'ai des intervenants,
4 j'ai vu des contre-interrogatoires, qui se posent
5 des questions à savoir : « Bien, regarde, ce n'est
6 pas très réaliste cette affaire-là. »

7 Vous, vous m'arrivez, vous me dites ce
8 n'est pas réaliste à cet égard. Vous me dites
9 également : « Vous devriez, bon, donc utiliser des
10 données plus rassurantes, plus vérifiables », ces
11 choses-là. Mais je regardais, par exemple, quand je
12 parlais, je me suis bien fait répondre par monsieur
13 Raymond sur la robustesse.

14 Mais je pensais aussi, si on veut y aller,
15 puis il ne faut pas trop embarquer là-dedans, mais
16 si on veut embarquer dans la réalité des choses,
17 l'entretien d'investissements de l'ordre de cinq
18 (500 M\$), six cents millions (600 M\$) pour faire
19 des compensateurs statiques. Je pense qu'il y a
20 dix-sept (17) places, dix-sept (17) lignes.
21 L'entretien de tout ça versus si on y va dans le un
22 petit peu plus réel. On n'a jamais parlé de
23 l'entretien de ces équipements-là. Puis je pense
24 deviner que l'entretien d'une ligne de sept cent
25 trente-cinq kV (735 kV) flambant neuve ça doit

1 faire un écart, là, de centaines de millions
2 d'après moi dans le temps de le dire, puis
3 rapidement dès les premières années.

4 Est-ce que vous avez tenu compte de ça?
5 Est-ce qu'il y a quelqu'un? Je sais que vous n'êtes
6 pas le spécialiste de l'opérationnalisation, mais
7 vous êtes le spécialiste de l'analyse économique.
8 Puis il me semble que s'il en manque d'un côté, il
9 en manque d'un autre côté. C'est juste ça que je
10 veux dire.

11 M. PIERRE VÉZINA :

12 R. Je comprends que vous posez la question à notre
13 analyste, mais pour...

14 Q. **[138]** Monsieur Vézina, allons-y.

15 R. Pour les industriels, notre vision est plutôt
16 pragmatique. On a vu, effectivement, toutes sortes
17 de scénarios du point de vue économique. Moi, ce
18 que j'observe c'est que ça va d'un bénéfice de huit
19 cents millions (800 M\$) à un bénéfice de zéro.
20 Alors sur le plan économique, de toute façon, on
21 peut y ajouter, mais probablement qu'Hydro-Québec,
22 j'imagine dans ses analyses de coûts, doit intégrer
23 des coûts d'opération et maintenance.

24 Mais ça reste qu'en bout de ligne, si j'ai
25 techniquement une solution qui est meilleure qu'une

1 autre et qu'elle se fasse, à la limite, aux mêmes
2 coûts, je vais choisir celle qui est la meilleure
3 et c'est exactement ce qu'on vous dit et ce qu'on
4 vous recommande.

5 M. LUC BOULANGER :

6 R. Si vous me permettez un commentaire aussi.

7 L'avantage d'y aller avec la ligne c'est
8 qu'éventuellement, avec le passage du temps, on ne
9 le connaît pas l'avenir, là, personne aurait pu
10 prédire qu'en deux mille huit (2008) puis en deux
11 mille neuf (2009) il y aurait une crise de
12 l'ampleur de celle qu'on a connue. Alors avec une
13 nouvelle ligne, il y aura toujours la possibilité
14 d'en améliorer la performance avec des
15 compensateurs série.

16 Alors ça veut dire qu'on a toujours ça en
17 réserve qui pourra permettre dans une perspective
18 de très très long terme de pouvoir ajouter et
19 rendre cette ligne-là capable de prendre la demande
20 éventuelle qui pourrait se matérialiser. Alors
21 c'est un plus, tant qu'à nous.

22 Q. **[139]** Par ailleurs, j'ai bien compris votre
23 réponse, fiabilité. Puis dès que monsieur Delourme
24 a commencé hier, premier mot que j'ai noté
25 « fiabilité » du réseau. C'est le credo chez le

1 Transporteur. Puis le montage de l'analyse de ces
2 deux solutions-là avait toujours la même constante,
3 ce que j'ai compris, c'est aussi fiable. Les deux
4 solutions sont aussi fiables une que l'autre.

5 Alors pourquoi qu'aujourd'hui ou pourquoi
6 que... Écoutez, j'y vais, je fonctionne des deux
7 côtés. Pourquoi aujourd'hui on favoriserait, je
8 pense que vous m'avez donné la réponse, on
9 favoriserait la solution numéro 1? Parce qu'on nous
10 dit, là : « On les a montées, on les a analysées.
11 On a fait des simulations. » Avec beaucoup
12 d'équations, j'imagine, là, puis elles sont aussi
13 fiables une que l'autre.

14 Maintenant pourquoi aujourd'hui on
15 favoriserait la solution 1?

16 M. PIERRE VÉZINA :

17 R. Bien, malheureusement, je suis pris pour reprendre
18 les commentaires des experts d'Hydro-Québec. En
19 fait, ce qu'ils amènent puis notre compréhension,
20 parce que c'est clair que, peut-être
21 malheureusement, on n'est pas en mesure de contre-
22 expertiser. On a des économistes ici, mais des gens
23 qui connaissent le réseau d'Hydro-Québec puis qui
24 ont les moyens de les contre-expertiser,
25 malheureusement, il n'y en a pas. Et dans ce cadre-

1 là, on fait un peu ce que j'appellerais une
2 profession de foi et on accepte les commentaires
3 ou, en tout cas, les évidences qui ont été amenées.

4 Vous avez raison, en termes de fiabilité il
5 est mentionné que les deux sont équivalentes. Par
6 contre, il a été aussi mentionné que la solution 1
7 est plus robuste et répond à un problème
8 structurel.

9 Je pense que le commentaire qu'a fait Luc
10 Boulanger précédemment ça vient justement
11 rencontrer ça. C'est qu'en plus on se donne de la
12 marge de manoeuvre et, éventuellement, on soulage
13 le réseau dans une perspective de plus long terme.

14 Q. **[140]** Merci, Monsieur Vézina. Maître Pelletier,
15 est-ce que vous avez des questions en
16 réinterrogatoire pour votre panel?

17 Me PIERRE PELLETIER :

18 Je n'en ai pas. Je vous remercie. Ça conclut notre
19 preuve.

20 (14 h 10)

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Pelletier. Donc, Maître Pelletier, il
23 ne nous reste qu'à remercier vos témoins.

24 Monsieur Cormier, Monsieur Vézina, Monsieur

25 Boulanger, merci d'avoir participé à cette audience

1 et vous êtes libérés. Donc, on poursuit.

2 Maître Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais, avec
3 monsieur Paquin.

4 Oui, Maître Turmel. Bon. Question d'horaire.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Pendant que ma consœur s'installe. Juste en termes
7 de... Votre objectif cet après-midi, c'est de
8 terminer les preuves des intervenants, j'imagine.
9 Parce que vous avez eu un commentaire hier matin à
10 l'égard de jeudi, à savoir... parce que, je pense,
11 vous aviez une problématique à onze heures (11 h)
12 le matin. Peut-être nous revenir un peu là-dessus,
13 maintenant ou plus tard.

14 LE PRÉSIDENT :

15 En fait, je vais voir comment ça se déroule d'ici
16 la fin de la journée. C'est sûr que si j'avais une
17 possibilité... Il faut que je voie d'ici la fin de
18 la journée. Puis je n'ai pas vérifié avec monsieur
19 Larose, à savoir si vous pouvez sortir tard ce
20 soir. Non?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Mais il reste quand même... Moi, je me permets...
23 Je vais avoir des suggestions pour vous, puis je
24 pense, qui seraient bien utiles qui pourraient nous
25 amener vers... Ce qui compte aujourd'hui, je pense

1 que vous êtes arrimé là-dessus, c'est de compléter
2 tout ce qui est témoignage, preuve de part et
3 d'autre. Pour ce qui est des aménagements pour les
4 plaideurs, écoutez, on pourra en parler peut-être
5 vers la fin de la journée. Mais c'est sûr qu'on
6 s'était dit que peut-être je pourrais débiter
7 aujourd'hui, mais je dois vous dire que je ne le
8 sens pas. J'ai besoin d'une petite pause avec mes
9 gens. Avec tout ce qu'on a entendu aujourd'hui,
10 vous comprendrez...

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est ça, des nouveaux tableaux, des choses de
13 même. Je comprends, oui.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Des nouveaux tableaux, et tout ça. Alors, vous
16 comprendrez, même il y avait des choses nouvelles
17 aussi dans les présentations de monsieur Raymond.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est ça. Puis j'ai regardé aussi d'autres
20 possibilités pour moi d'être disponible. Vous
21 savez, il y a deux semaines, j'étais poigné comme
22 ça, la semaine prochaine, les deux autres
23 prochaines semaines.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Ça va peut-être vers une plaidoirie par écrit,

1 peut-être.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Je ne vous cacherai rien que...

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui, je n'ai pas de problème, moi, de mon côté.

6 LE PRÉSIDENT :

7 J'aime bien ça vous entendre, mais pour...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Je peux la faire tout de suite la proposition. Et

10 mes collègues y...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Y réfléchiront.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 ... réfléchiront. Moi, je serais tout à fait

15 disposé à plaider par écrit dans ce dossier-là en

16 vous proposant l'échéancier suivant : Alors

17 vendredi midi, nous pourrions produire notre

18 plaidoirie, notre argumentaire écrit qui serait

19 distribué à tous. Mes collègues, je vous propose un

20 délai qui serait mardi de la semaine prochaine pour

21 le dépôt de leurs propres argumentaires; et une

22 réplique le vendredi. Ce qui laisse un délai

23 équitable, je crois, en toute honnêteté à tout le

24 monde pour clore le dossier. Alors, vendredi,

25 l'argumentaire d'Hydro-Québec; mardi, les

1 argumentaires des parties intervenantes; et puis,
2 la réplique d'Hydro-Québec qui proviendrait le
3 vendredi suivant.

4 Donc, à l'intérieur d'une plage d'une
5 semaine, Monsieur le Président, on a complété les
6 aspects avocats, ou plaidoiries, si vous me
7 permettez. Mais l'important, c'est... Et puis je
8 comprends vos contraintes. C'est qu'on complète
9 l'administration de la preuve de part et d'autre,
10 ce qui est fondamental. Et puis il faut voir aussi,
11 monsieur Larose est là, contre-preuve. Alors, il
12 faut compléter, ça, c'est sûr. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. Je pense que c'est assez clair pour
15 l'ensemble des intervenants. Maître Pelletier, je
16 devine.

17 Me PIERRE PELLETIER :

18 Pour qu'on puisse en disposer tout de suite sans
19 revenir là-dessus. Je voulais juste signaler que si
20 on avait une journée de plus, ça ferait mon
21 affaire. Ce n'est pas que j'ai besoin de tant de
22 délai pour écrire, mais j'avais d'autre chose de
23 prévu, qui fera en sorte que, pour avoir un peu de
24 temps.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Mercredi, vous parlez de mercredi pour...
3 Me PIERRE PELLETTIER :
4 Oui, oui, il a suggéré mardi. Mercredi, je
5 m'organiserai, ce n'est pas un problème.
6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 L'important, c'est que ce soit en matinée. Vous
8 comprendrez quand même que, sans être oisif de ma
9 personne, mais je vais en recevoir quelques-uns, on
10 va en recevoir au moins cinq mémoires. Et puis le
11 temps de les lire, de les considérer à leur juste
12 mesure. Alors, vous me direz que le vendredi ça
13 peut devenir peut-être un petit peu serré. Mais
14 mercredi en principe, je n'ai pas de souci, s'il y
15 a un ajustement qui se fait. On me dit aussi, c'est
16 vrai, on a aussi comme tout le monde les DDR de la
17 politique d'ajout qui se croisent du dossier de la
18 politique d'ajout. Si on y va au mercredi, bien,
19 nous, peut-être le lundi, ce qui fera en sorte que
20 je ruinerai une autre fin de semaine auprès de mon
21 épouse et de mes enfants qui sera passée à
22 travailler sur les schémas électriques ou toute
23 autre matière du genre.
24 LE PRÉSIDENT :
25 Je viens de connaître ça.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Alors si on se récapitule : Vendredi, mercredi,
3 lundi. Alors, comme ça, bien, ça fait la chose.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Messieurs, merci pour vos propositions et
6 j'embarque pas mal là-dedans. On était rendu à
7 maître Lussier. Bonjour, Maître Lussier; bonjour,
8 Monsieur Paquin.

9

10 PREUVE ACEFO

11

12 Me STÉPHANIE LUSSIER :

13 Bonjour, Monsieur le Président. Stéphanie Lussier
14 pour l'ACEF de l'Outaouais, qui fait entendre
15 aujourd'hui monsieur Paul Paquin. Si vous voulez
16 procéder à son assermentation s'il vous plaît.

17

18 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-deuxième
19 (22e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

20

21 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
22 d'affaires au 1685, croissant Séguin, Brossard
23 (Québec);

24

25 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, dépose et dit :

2

3 INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

4 Q. **[141]** Je vais, avant de continuer avec vous,
5 Monsieur Paquin, déposer tout de suite deux
6 documents, un qui émane de monsieur Paquin et
7 l'autre qui émane du Transporteur et auquel il sera
8 fait référence durant la présentation de monsieur
9 Paquin. Je pense qu'on était rendu à la pièce
10 C-ACEFO-16.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Oui, 0016 et après ça 0017.

13 Me STÉPHANIE LUSSIER :

14 Qui est une pièce intitulée « Dossier R-3887-2014
15 pour la présentation de l'ACEFO du 22 octobre
16 2014 ».

17

18 C-ACEFO-0016 : Dossier R-3887-2014 pour la
19 présentation de l'ACEFO du 22
20 octobre 2014

21

22 Et l'autre pièce que nous déposerons sous la cote
23 C-ACEFO-17, qui est une page tirée du dossier
24 R-3757-2011, c'est la page 40 du document HQT-1,
25 Document 1 qui a été déposé le six (6) mai deux

1 mille onze (2011).

2

3 C-ACEFO-0017 : Tableau 5 - Coûts des travaux par
4 installation (Extrait du dossier
5 R-3577-2011)

6

7 Q. **[142]** Monsieur Paquin, je vais vous demander de
8 prendre la pièce C-ACEFO-12, qui est le mémoire de
9 l'ACEF de l'Outaouais qui a été déposé le ou vers
10 le dix (10) octobre deux mille quatorze (2014) dans
11 ce dossier. Est-ce que vous l'avez?

12 R. Oui.

13 Q. **[143]** Est-ce que vous êtes l'auteur de ce document?

14 R. Oui.

15 Q. **[144]** Est-ce que vous avez des corrections à
16 apporter à ce document?

17 R. J'ai une correction à apporter. C'est à la page 9.
18 C'est une référence, c'est la référence 19 qui
19 n'était pas tout à fait exacte. C'est la référence
20 R-3864-2013, HQD-1, Document 2.3, et non pas 3.2,
21 Annexe 5B, page 56. C'est tout.

22 Q. **[145]** Merci. Est-ce que vous adoptez le contenu de
23 ce document comme faisant partie de votre
24 témoignage ici aujourd'hui dans le cadre du présent
25 dossier, sujet à vos commentaires à être formulés

1 dans le cadre de la présentation aujourd'hui?

2 R. Oui.

3 Q. **[146]** Monsieur Paquin, est-ce que vous avez assisté
4 aux témoignages des témoins du Transporteur dans le
5 cadre du présent dossier, notamment lors de la
6 présentation qui a été effectuée par le
7 Transporteur le vingt et un (21) octobre deux mille
8 quatorze (2014)?

9 R. Oui.

10 (14 h 15)

11 Q. **[147]** Donc, hier, lors de l'audience, des témoins
12 du Transporteur ont fait des commentaires au sujet
13 de certains passages que l'on retrouve dans le
14 mémoire déposé par l'ACEF de l'Outaouais. Tout
15 d'abord, le Transporteur... et on retrouve ça aux
16 notes sténographiques, Volume 1 aux pages 122 à
17 124. Le Transporteur a commenté au sujet d'un
18 passage cité à la page 4 du mémoire, dans la
19 section « Simulation des besoins ». Est-ce que vous
20 avez des commentaires à formuler à ce sujet?

21 R. Oui. Donc, le commentaire qui a été formulé par
22 Hydro-Québec c'était qu'à titre de Transporteur,
23 lui, il fait des écoulements de puissance et
24 s'assure de la fiabilité du réseau. Puis il
25 affirmait aussi qu'à partir des tableaux qui sont

1 présentés dans mon rapport il est impossible
2 d'arriver aux conclusions de l'intervenant, à
3 savoir que ça correspondait à des besoins de
4 l'année deux mille vingt-trois - deux mille vingt-
5 quatre (2023-2024).

6 Alors, le commentaire que j'ai à faire là-
7 dessus c'est que c'est beau faire des simulations
8 de réseau, faire des écoulements de puissance, mais
9 il faut... pour que ces écoulements de puissance là
10 soient utiles, il faut qu'ils simulent une réalité
11 et non pas simuler n'importe quoi. Alors, la
12 réalité, tout ce que j'ai fait, moi, avec ça, c'est
13 que la réalité qui a été simulée là-dedans, qu'est-
14 ce qu'on s'aperçoit, c'est que c'est une réalité où
15 la charge locale est autour de quarante et un mille
16 sept cents mégawatts (41 700 MW).

17 Et si vous allez au tableau qui vient de
18 vous être déposé, qui donne la prévision de la
19 demande, qui a été fournie par le Distributeur
20 récemment dans le dossier 3864. Alors, là il y a le
21 premier tableau en haut, qui donne de la prévision
22 telle que présentée au tableau et l'autre en bas,
23 qui est le prolongement de la prévision en prenant
24 l'hypothèse d'un taux de croissance de zéro point
25 sept six pour cent (0.76 %), qui est le taux de

1 croissement des dernières années, des années vingt
2 et un - vingt-deux (21-22), vingt-deux - vingt-
3 trois (22-23).

4 Et si on va sur ce tableau-là et on cherche
5 une charge de quarante et un mille huit cents
6 mégawatts (41 800 MW), bien, on arrive à l'année
7 deux mille vingt-sept - deux mille vingt-huit
8 (2027-2028). Alors, c'est... quand on dit qu'on ne
9 peut pas arriver à une année avec ça, bien, je
10 m'excuse, mais je pense qu'on peut y arriver.

11 Et, d'autre part, en plus de ça, comme
12 c'est indiqué dans ma preuve... je n'ai pas
13 l'intention de reprendre la preuve parce que vous
14 l'avez déjà lue et je vais uniquement répondre aux
15 commentaires qui ont été formulés là-dessus. Alors,
16 ce qui est dans la preuve reste dans la preuve, de
17 toute façon. Et, en plus de ça, comme c'est indiqué
18 dans ma preuve, c'est que si les simulations qui
19 sont là... ma compréhension c'est qu'il n'y a
20 aucune importation de capacités de la part du
21 Distributeur. Parce que toute la charge qui est là
22 est prise... toute la production est là, est prise
23 par les charges. Or, dans les bilans de puissance
24 du Distributeur, il y a une provision de mille cinq
25 cents mégawatts (1500 MW) d'importation à la

1 pointe. Alors, si on ajoute ce mille cinq cents
2 mégawatts là (1500 MW) aux quarante et un mille
3 huit cent quarante mégawatts (41 840 MW), on arrive
4 à quarante-trois mille et quelques mégawatts. Et là
5 ça veut dire qu'on se rend jusqu'en deux mille
6 trente (2030). Deux mille trente-deux - deux mille
7 trente-trois (2032-2033).

8 Donc, ce que ça m'indique c'est que le
9 réseau qui était prévu dans l'appel d'offres,
10 c'est-à-dire le dossier 3742, qui pouvait alimenter
11 une charge jusqu'à quarante-trois mille mégawatts
12 (43 000 MW), en plus d'avoir les services point à
13 point, les équipements qui auraient été installés,
14 s'ils sont installés pour ce projet-là, ça veut
15 dire que ça répond à la demande du Distributeur
16 jusqu'à l'année deux mille trente-deux (2032).
17 Donc, on n'a pas besoin... autrement dit, on n'a
18 pas besoin d'ajouter d'autres équipements que ceux
19 qui sont déjà prévus dans le dossier 3748 jusqu'en
20 deux mille trente-deux - deux mille trente-trois
21 (2032-2033). C'est ça que ça indique.

22 Q. **[148]** Toujours lors de l'audience d'hier, aux pages
23 124 à 126 des notes sténographiques, Volume 1, le
24 Transporteur a témoigné au sujet d'un passage
25 retrouvé à la page 7 du mémoire de l'ACEFO, sous la

1 rubrique « Croissance des besoins ». Est-ce que
2 vous avez des commentaires suite au témoignage du
3 Transporteur à ce sujet? Pardon, « Coïncidence des
4 besoins ».

5 R. Sur la coïncidence des besoins, le Transporteur
6 nous a dit : « Écoutez, nous autres, la coïncidence
7 des besoins, on n'a pas à tenir compte de ça parce
8 qu'on répond aux demandes du client. » Là où
9 j'ai... encore là, j'ai un certain bémol à
10 apporter, c'est que, comme on l'a signalé dans une
11 demande de... des questions à la Régie, des
12 questions d'audience, pour l'interconnexion de
13 Nouvelle-Angleterre, il y a des possibilités de
14 réduction sur l'interconnexion dues à des
15 indisponibilités du réseau. Ça veut dire que si le
16 réseau, à un moment donné, il n'est pas fiable pour
17 une raison quelconque, on peut diminuer sur cette
18 interconnexion-là. C'est la compréhension que j'en
19 ai suite aux informations qu'on m'a fournies.

20 (14 h 23)

21 D'autre part, et toutes les... selon
22 l'article 38.1 des Tarifs et conditions, c'est
23 l'article qui définit c'est quoi une ressource
24 désignée du Distributeur. Une ressource désignée du
25 Distributeur, c'est une ressource qui ne peut pas

1 être utilisée pour vendre de la capacité ferme, de
2 l'énergie ferme, ailleurs.

3 Or, toutes les centrales du Producteur y
4 sont désignées comme ressources du Distributeur.
5 Donc ça veut dire que le Producteur ne peut vendre
6 aucune capacité ferme à partir de ses centrales;
7 donc s'il ne peut pas, si ce n'est pas ferme, ça
8 veut dire qu'il peut les interrompre; et s'il peut
9 les interrompre, à un moment donné, il peut les
10 interrompre à la pointe.

11 Et d'autre part... ça, c'est pour les
12 ententes existantes. Pour les nouvelles ententes, à
13 l'article 14.4c) des Tarifs et conditions, qui a
14 été, qui est nouveau suite à 3669, je crois, là, et
15 qui s'appelle Service de transport conditionnel.
16 Ça, ça veut dire que si le réseau ne peut pas
17 satisfaire une demande, le client peut accepter
18 d'être, de ne pas recevoir le service pendant un
19 certain temps et l'accepte. S'il ne peut pas
20 accepter ça, bien, il doit payer pour les ajouts
21 supplémentaires.

22 Donc en tenant compte de ces éléments-là,
23 il nous apparaît que les, tous les ajouts, c'est-à-
24 dire pas les ajouts mais les augmentations des
25 services pour les clients de point à point

1 pourraient être réduites passablement, et comme ça
2 a été mentionné par un des témoins d'Hydro, à ce
3 moment-là c'est du, la capacité qui ne peut pas
4 être, qui ne sera pas, qui ne serait pas utilisée
5 par le point à point peut être utilisée par le
6 Distributeur. Donc ça vient, encore là, satisfaire
7 les besoins du Distributeur pour une plus grande
8 période. Ça va.

9 Q. **[149]** Le Transporteur a fait aussi des remarques ou
10 commentaires au sujet d'un passage qu'on retrouve à
11 la page 10 du mémoire concernant l'analyse
12 économique; ces commentaires peuvent être retrouvés
13 au volume 1 des notes sténographiques, aux pages
14 126 à 129. Est-ce que vous, Monsieur Paquin, avez
15 des commentaires à formuler?

16 R. Oui. Disons, sur les analyses de sensibilité qui
17 ont été faites, dont je suis d'accord avec celle
18 qui a été faite par le, celle du Transporteur, qui
19 recoupe en grande partie celle que j'avais
20 réalisée, mais ça a été, il y a deux points, par
21 contre, où je pense qu'il aurait pu aller un peu
22 plus loin, c'est concernant le prix de
23 l'électricité, le prix des pertes.

24 Je conçois que le prix des pertes, c'est
25 fixé par la Régie et c'est ce qu'il nous dit, lui :

1 « Je dois utiliser les prix fixés par la Régie »,
2 et ça, je le conçois, mais il n'y a rien qui
3 l'empêche de faire une analyse de sensibilité sur
4 ce prix-là, d'autant plus qu'on s'aperçoit que le
5 prix a vraiment un bond important. Alors je pense
6 que quand on voit quelque chose comme ça, c'est
7 tout à fait légitime de se poser la question : est-
8 ce que c'est vraiment ça qui va se passer? Et à ce
9 moment-là, on aurait aimé faire une analyse de
10 sensibilité, c'est ce que j'ai fait d'ailleurs.

11 Quant au taux d'actualisation, je pense
12 c'est à peu près le même point, il dit : « On prend
13 le taux d'actualisation, le taux d'actualisation
14 qui a été déterminé par la Régie. » C'est vrai, je
15 le conçois, il faut prendre ce taux-là, mais il n'y
16 a rien, encore là, qui empêche de faire une analyse
17 de sensibilité sur un taux d'actualisation
18 différent. Et vous avez vu, dans mon rapport, les
19 différents tests que j'ai faits et on s'aperçoit
20 que ce sont les deux paramètres qui ont le plus,
21 qui sont les plus sensibles.

22 Et je pense que, dans le contexte actuel,
23 où les taux sont très très bas, je pense qu'il est
24 tout à fait requis de faire une analyse de
25 sensibilité sur des taux d'actualisation plus

1 élevés. D'ailleurs, j'ai fait souvent des études à
2 l'international et à chaque fois qu'on fait des
3 études à l'international, il y a toujours une
4 analyse de sensibilité sur les taux
5 d'actualisation, c'est systématique, ne serait-ce
6 que pour voir le degré de sensibilité.

7 Maintenant, pour la mise à jour de
8 l'analyse économique qui a été faite, qui a été
9 présentée par le Transporteur, bon, le Transporteur
10 nous dit : « Ah! je ne peux pas faire une analyse
11 parce que, d'une part, je vais avoir des vrais
12 coûts puis, de l'autre part, je vais avoir des
13 coûts qui sont à peu près n'importe quoi. »
14 J'exagère, là, mais à peine.

15 Je me permets un peu de, disons, de mettre
16 un bémol un peu à cette affirmation-là. D'une part,
17 c'est vrai que les coûts du projet sont connus,
18 sont beaucoup mieux connus, mais les coûts de la
19 solution 2, d'après moi, ne sont pas aussi inconnus
20 qu'on veut bien nous laisser croire.

21 Parce que si on regarde le schéma qui a été
22 présenté pour la solution 2, on s'aperçoit qu'il y
23 a cinq endroits où les plates-formes sont au même
24 endroit que ceux pour lesquels il y a déjà eu une
25 estimation, une vraie estimation qui a été faite;

1 ce sont les postes Jacques-Cartier, Duvernay,
2 Chénier, Grand-Brûlé et Duvernay, autant pour le
3 projet, trois de ces cas-là, c'est pour les projets
4 d'appel d'offres et deux, c'est pour les projets de
5 la Romaine.

6 Donc pour ces cinq-là, ce sont des coûts
7 réels que nous avons, au même, qui sont, d'après
8 moi, de même qualité que celui de la ligne. Donc il
9 resterait uniquement à peu près, il resterait
10 uniquement quatre plateformes pour lesquelles les
11 coûts seraient plus, seraient moins... moins
12 précis. Si on regarde ces cinq-là, qui sont connus,
13 on arrive à un prix total de deux cent cinquante et
14 un millions (251 M\$).

15 (14 h 30)

16 Or, le prix total pour les neuf c'est six
17 cent quatre-vingt-deux millions (682 M\$). Alors,
18 d'après moi, là, il y aurait possiblement une
19 économie à réduire les coûts pour les quatre autres
20 qui viennent, donner, essayer de trouver un coût
21 qui serait plus précis ou en tout cas qui
22 viendrait, qui ferait en sorte d'avoir une
23 évaluation un peu plus complète.

24 Q. [150] Maintenant aux pages 129 à 132 des notes
25 sténographiques d'hier, le Transporteur a témoigné

1 au sujet de deux passages retrouvés au mémoire
2 C-ACEFO-12, aux pages 11 et 13 respectivement, qui
3 sont sous la section « Justification du projet ».
4 Avez-vous des commentaires à formuler, Monsieur
5 Paquin?

6 R. Bon, en ce qui concerne « Justification du
7 projet », on a entendu souvent les termes « biais
8 structurel », « l'effet entonnoir ». C'est comme si
9 c'était une tare. Mais ça, le réseau tel qu'il est
10 actuellement, il est le résultat d'une série
11 d'évolutions, d'une série d'ajouts, et à chaque
12 fois il y a eu une optimisation qui a été faite.

13 Et le réseau qu'on a actuellement, c'est ce
14 qu'on nous dit à chaque fois, j'espère que c'est
15 vrai, c'est le réseau optimal. Donc, il n'y a pas
16 de tare au réseau actuel.

17 Si la situation elle est ce qu'elle est
18 c'est parce que c'était la meilleure solution qui
19 était, qui avait été envisagée pour répondre aux
20 besoins qui étaient anticipés.

21 Maintenant ce qui arrive c'est que les
22 besoins augmentent. Et, comme les besoins
23 augmentent, bien, maintenant il peut arriver
24 certains endroits du réseau qui ne sont plus aussi
25 bien adaptés que pour une situation où les besoins

1 antérieurs étaient plus faibles.

2 Et c'est ce qui arrive actuellement, les
3 besoins, c'est-à-dire on a vu qu'il y avait des
4 productions supplémentaires qui avaient été
5 ajoutées par rapport aux projets des éoliennes. Il
6 y a eu des productions supplémentaires. Ces
7 productions supplémentaires-là font en sorte qu'il
8 y a un transit supplémentaire et l'endroit où il
9 faut faire des améliorations pour maintenir la
10 fiabilité c'est à l'endroit qui est indiqué.

11 Mais, dans ce sens-là, la justification des
12 besoins ce n'est pas pour maintenir la fiabilité,
13 c'est pour ce qui cause, l'effet qu'on doit
14 intervenir c'est parce que le transit a augmenté.
15 Le transit augmentant, la fiabilité diminue et on
16 rétablit la fiabilité.

17 Donc, on ne corrige pas une situation, on
18 s'adapte à une nouvelle, des nouveaux besoins qui
19 viennent s'ajouter à ceux existants. Donc, la
20 justification des besoins c'est vraiment une
21 augmentation de la production qui est installée sur
22 le réseau.

23 Q. [151] Ça complète.

24 R. Une autre façon de le voir ça serait de dire s'il
25 n'y avait pas eu d'ajouts, s'il n'y avait pas eu de

1 nouvelles productions suite aux investissements
2 pour le réseau, pour le projet 3742, il n'y aurait
3 pas eu de projet actuel.

4 Donc, c'est parce qu'il y a eu des nouveaux
5 besoins qu'il y a un nouveau transit et que ça nous
6 prend maintenant, selon ce qu'Hydro nous dit, ça
7 nous prend des équipements supplémentaires pour
8 répondre à ces besoins-là.

9 Q. **[152]** Concernant le témoignage du Transporteur
10 retrouvé aux pages 132 à 134 du volume 1 des notes
11 sténographiques, au sujet d'un passage retrouvé à
12 la page 15 du Mémoire C-ACEFO-12, sous la rubrique
13 « Principe de neutralité tarifaire », est-ce que
14 vous avez des commentaires à formuler?

15 R. Bien, je pense que c'est un des... je dirais c'est
16 peut-être l'aspect le plus important, en tout cas
17 un des plus importants. Parce que la question qui
18 vient à se poser actuellement c'est qui doit payer.
19 Parce qu'un des grands principes qui est établi
20 dans le dossier, dès le dossier 3401, c'était qu'à
21 chaque fois qu'il y avait un ajout sur le réseau
22 qui était pour la croissance des besoins, il
23 fallait que ça soit neutre sur le plan tarifaire,
24 que l'objectif c'était de maintenir, autrement dit
25 de ne pas faire payer les clients actuels pour un

1 nouveau client qui va arriver puis qui va provoquer
2 des ajouts sur le réseau.

3 Mais, par contre, ça avait été défini aussi
4 que quand c'est fait pour maintenir la fiabilité ou
5 pour maintenir le respect des exigences ou pour le
6 maintien des actifs, ça, c'est considéré comme tout
7 le monde en bénéficie et c'est payé par tout le
8 monde.

9 Donc, c'est là qu'est la grosse différence
10 ici, c'est de qualifier quel type d'investissement
11 on a. Est-ce qu'on a un investissement pour le
12 maintien de la qualité ou on a le maintien de la
13 fiabilité ou on a un investissement qui correspond
14 à la croissance de la demande?

15 Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le
16 projet actuel ne serait pas ici devant la Régie
17 s'il n'y avait pas eu de productions ou s'il
18 n'était pas prévu qu'il y ait de productions
19 supplémentaires sur le réseau.

20 Donc, il m'apparaît évidemment à ce moment-
21 là que ce qui justifie le projet actuel c'est des
22 productions supplémentaires qui viendraient
23 s'installer pour le réseau. Donc, c'est une
24 croissance des besoins du Distributeur et, dans ce
25 cadre-là, on modifie quelque peu la recommandation

1 finale qui avait été faite qui apparaissait au
2 rapport où on disait que :

3 [...] l'ACEFO recommande de ne pas
4 autoriser que les revenus requis
5 additionnels résultant de la mise en
6 service de la nouvelle ligne soient
7 inclus dans les revenus requis que le
8 Transporteur peut récupérer dans ses
9 tarifs.

10 Disons que j'ai, peut-être après coup, peut-être un
11 peu tardivement je me suis rendu compte que c'est
12 plus dans les clauses tarifaires que ça devrait se
13 passer.

14 Mais, par contre, actuellement, il y a
15 quelque chose que la Régie peut faire, c'est, puis
16 là devient la nouvelle recommandation, c'est
17 l'ACEFO recommande à la Régie de statuer que les
18 investissements du projet actuel sont de catégorie
19 croissance des besoins de la clientèle et que les
20 modalités relatives à ces ajouts énoncés dans les
21 Tarifs et conditions soient appliquées.

22 (14 h 35)

23 Ça, c'est si, évidemment, la Régie va dans le sens
24 du Transporteur, c'est-à-dire autorise la ligne.

25 O.K., alors ça fait...

1 Q. **[153]** Monsieur Paquin, au niveau de la pièce C-
2 ACEFO-0017, qui a été déposée, qui est la page 40
3 de la pièce HQT-1, Document 1 du dossier R-3757-
4 2011, voulez-vous, s'il vous plaît, juste indiquer
5 quels éléments sont pertinents, ce sont des
6 éléments que vous utilisez au niveau de l'analyse
7 économique, n'est-ce pas?

8 R. Oui... R-3757?

9 Q. **[154]** Oui, exactement, c'est la pièce...

10 R. Oui, c'est dans le tableau 5. Si on va dans le
11 tableau 5, si on va vers le bas, il y a « Total
12 Protections... » de lignes, « Compensations
13 séries », « Total Lignes », et le dernier dernier
14 encadré en bas, qui est poste Jacques-Cartier,
15 poste Duvernay, Bergeronnes, Saguenay, Laurentides,
16 Appalaches, alors les deux nouvelles plates-formes
17 qui sont dans ce projet-là, c'est, les plates-
18 formes, c'est au poste Jacques-Cartier et au poste
19 Duvernay.

20 Dans le texte du projet, pour les autres
21 postes qui sont indiqués, c'est, d'après ce que
22 j'ai compris, ce sont des taux, des modifications
23 qui sont apportées et ce ne sont pas des nouvelles
24 plates-formes. C'est pour ça que je disais tout à
25 l'heure que les deux plates-formes, c'était à

1 quarante-cinq (45 M\$) et quarante-quatre millions
2 (44 M\$).

3 Q. **[155]** Est-ce que vous avez d'autres commentaires,
4 Monsieur Paquin, à formuler dans le cadre de votre
5 présentation dans ce dossier?

6 R. Non, je vous remercie.

7 Me STÉPHANIE LUSSIER :

8 Alors je vous remercie. Monsieur le Président, ça
9 complète la présentation, le témoin est prêt à être
10 contre-interrogé.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Lussier. Merci, Monsieur Paquin. Je
13 pense que seul le Transporteur avait demandé,
14 réservé du temps pour... oui, O.K., bon, ils vont
15 cogiter un peu. Chez nous, c'est...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Il n'y aura pas de questions, je vous remercie,
18 Monsieur le Président.

19 INTERROGÉ PAR LE PRÉSIDENT :

20 Moi, j'en ai juste une petite question assez
21 courte.

22 Q. **[156]** Monsieur Paquin, bonjour, et c'est lorsque
23 vous avez, bon, j'ai bien compris votre plaidoirie,
24 qui est aussi une réplique aux commentaires du
25 complément de preuve de HQT hier matin, vous dites

1 que HQT doit simuler la réalité et, hein, ce
2 serait...

3 Et puis on a vu que, en utilisant des
4 transits plus élevés, bon, ce n'était pas... en
5 partant, vous nous informez que ce n'est pas tout à
6 fait ça, et puis là, vous dites : « Puis il y a
7 d'autres solutions qui pourraient être prises en
8 cours de route, il pourrait avoir un article 38.1
9 des Conditions de service, l'article 14.4... », qui
10 permet à un consommateur de ne pas prendre de
11 l'énergie, ces choses-là, et souvent, ce que disait
12 Hydro-Québec, ceux qui planifient, ceux qui
13 travaillent avec le modèle, il dit : « Oui mais je
14 ne peux pas prévoir ça va être quoi la demande de
15 mes clients. » Et je les comprends, c'est pour ça
16 qu'ils mettent : « Si j'ai ça de possibilité, il
17 faut que je planifie en conséquence. »

18 Mais c'est la même chose même si j'essayais
19 de planifier la réalité, comme vous dites, j'ai des
20 gros « bugs », je ne peux pas prévoir, moi, qui
21 n'acceptera pas l'électricité, qui, vous m'avez
22 parlé, on pourrait ne pas livrer l'électricité,
23 c'est beau, là, d'un côté, ils ne planifient pas la
24 réalité, vous, vous me dites : « Planifiez la
25 réalité », mais la réalité, il y a pas mal

1 d'hypothèses aussi qui sont, à mon avis, tels ces
2 deux points-là.

3 R. Non, le point que je voulais amener, c'est que...
4 excusez... le point que je vous ai amené, c'est que
5 si jamais on réalisait des équipements qui sont
6 dans 3742, alors on a un réseau qui est fiable,
7 avec un réseau qui est fiable comme ça, est-ce
8 qu'il y a... est-ce qu'il y a des moyens qui
9 peuvent être pris pour éviter, ou retarder, des
10 ajouts futurs?

11 C'est dans ce cadre-là que je mets ce...
12 c'est sûr que moi, j'ai déjà été en planification,
13 j'ai fait le travail que les gens, ils font, je
14 l'ai fait pendant plusieurs années aussi alors je
15 connais très bien la façon dont ça fonctionne, et
16 on part de loin, et on revient. Mais à la Régie,
17 c'est différent, on part d'ici puis on monte, et ça
18 fait toute une différence parce que quand on est
19 plus haut, on se foute de qui va payer, mais quand
20 on est à la Régie, le prochain ajout, c'est qui qui
21 va le payer, est-ce que c'est les clients actuels
22 ou bien c'est le nouveau client?

23 C'est dans ce sens-là que je dis : les
24 besoins sont là, est-ce que la meilleure façon
25 d'essayer d'être le plus efficace pour, du point de

1 vue des clients pour réduire les coûts le plus
2 possible, est-ce que ça ne serait pas d'essayer
3 d'éviter le plus possible des investissements
4 importants, des investissements importants qui
5 sont, par exemple, au lieu d'être obligé puis de se
6 forcer et de...

7 Parce que le problème se pose au moment de
8 la pointe, hein, il ne s'agit pas d'annuler les
9 exportations, ce n'est absolument pas ça que je
10 dis, c'est juste à quelques heures pendant l'année
11 au moment de la pointe, là où c'est le réseau qui
12 est le plus chargé, et c'est juste à ce moment-là,
13 s'il y avait une... une réduction ou, en tout cas,
14 une... certains... certains accommodements qui
15 pourraient être faits pour éviter des
16 investissements importants.

17 Et là, on ajoute que si, par contre,
18 quelqu'un ne veut absolument pas, parce que c'est
19 rentable pour lui de les vendre, bien à ce moment-
20 là, ça serait à lui à payer pour ces
21 investissements-là, parce que c'est lui, vraiment,
22 qui les désire parce que c'est payant pour lui de
23 le faire. Mais je ne pense pas qu'on peut demander
24 à tous les clients de payer pour ces choses-là.

25 (14 h 40)

1 LE PRÉSIDENT :

2 J'ai compris le tour que vous venez de me faire
3 faire. Merci beaucoup, Monsieur Paquin, Maître
4 Lussier. La Régie n'a pas d'autres questions pour
5 votre témoin. Pas de questions en réinterrogatoire?

6 Me STÉPHANIE LUSSIER :

7 Non. Merci. Alors ça complète la présentation, la
8 preuve de l'ACEF de l'Outaouais. Merci, Monsieur le
9 Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Lussier. Merci, Monsieur Paquin. On
12 vous remercie pour votre participation et on vous
13 libère. La Régie est prête à continuer. Le
14 sténographe, il va suivre.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Est-ce que, Monsieur le sténographe, a besoin d'une
17 pause? Non, ça va.

18

19 PREUVE DE CSHT-MRCMTWN

20

21 Me STEVE CADRIN :

22 Bonjour, Monsieur le Président. Steve Cadrin pour
23 Citoyens sous haute tension et MRC de Matawinie.

24 J'aurai monsieur Dallaire qui va présenter le

25 mémoire de Citoyens sous haute tension - MRC de

1 Matawinie.

2 Je voudrais simplement signaler la présence
3 également de la présidente de Citoyens sous haute
4 tension, madame Lapointe qui est ici mais qui ne
5 présente pas le mémoire, mais qui est ici, qui vous
6 dit bonjour de derrière; nous avons également
7 monsieur Guilbault ce matin, représentant de la
8 MRC, le maire de Rawdon en fait, qui était là ce
9 matin. Comme on avait prévu dans le calendrier que
10 ça devait être ce matin, bien, il était là, mais il
11 n'a pas plus se libérer pour cet après-midi. Donc
12 il vous salue. Il nous écouterait peut-être à
13 distance, ou nous lira selon le cas. Il vous salue
14 également.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Nos salutation à notre maire de Rawdon.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Merci beaucoup. Alors peut-être on pourrait
19 assermenter le témoin pour débiter le témoignage.

20

21 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-deuxième
22 (22e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

23

24 ANDRÉ DALLAIRE, retraité, ayant une place

25 d'affaires au 1026, chemin de la Belle-Montagne,

1 Saint-Jean-de-Matha (Québec);

2

3 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
4 solennelle, dépose et dit :

5

6 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

7 Q. **[157]** Monsieur Dallaire, nous avons comme pièce au
8 dossier déjà déposée au dossier donc le mémoire de
9 Citoyens sous haute tension - MRC de Matawinie, qui
10 est la pièce 18, C-CSHT-MRCMTWN - c'est un exercice
11 à chaque fois, sans que je mélange - et également
12 les différentes annexes dont on a déjà discuté. Et
13 donc ce sera en liasse de... bien, pas en liasse,
14 mais en fait de 18 à 23 en termes de numéros de
15 pièces. Est-ce que je comprends que vous avez
16 participé et collaboré à la rédaction dudit
17 mémoire?

18 R. Oui, j'étais présent à la rédaction. Je l'ai
19 dirigé. Vous avez la liste des collaborateurs, y
20 inclus monsieur Saulnier dont l'intérêt semblait
21 être contestable à un moment donné.

22 Q. **[158]** Est-ce que vous adoptez cette preuve pour
23 valoir pour votre témoignage écrit en la présente
24 instance, Monsieur Dallaire?

25 R. Oui.

1 Q. [159] Effectivement, vous avez la liste des
2 collaborateurs qui apparaît à la page 2 du mémoire,
3 la pièce 18. Et donc, à ce stade-ci, Monsieur
4 Dallaire, je vous laisse le micro et je vous
5 laisse... n'oubliez pas de le laisser à « on » et
6 ne pas appuyer sur le bouton par inadvertance en
7 mettant votre main dessus. Je vous laisse y aller.

8 R. Permettez-moi, Monsieur le Régisseur, de vous
9 saluer au nom des gens du Citoyens sous haute
10 tension. Nous apprécions de pouvoir profiter de
11 cette tribune pour faire entendre ce que nous
12 aimerions faire entendre depuis les deux ans et
13 demi que nous existons.

14 J'aimerais faire une présentation en deux
15 temps. Le premier temps pour expliquer un petit peu
16 la genèse de ce tandem Citoyens sous haute tension
17 et MRC Matawinie quelques minutes. Et finalement,
18 en deuxième temps, j'aimerais par mode de survol ou
19 par mode de faits saillants reprendre ce que nous
20 avons déposé par écrit dans notre mémoire.

21 Citoyens sous haute tension, qui est
22 aujourd'hui un comité formel reconnu légalement
23 comme personne morale, a débuté au printemps deux
24 mille douze (2012) au moment où le Transporteur a
25 commencé à convoquer publiquement les propriétaires

1 possiblement éventuellement concernés par le
2 passage d'une ligne. Ces gens-là rapidement, soit
3 dans le lobby de l'hôtel, avaient été convoqués, ou
4 soit dans le stationnement, ont rapidement réalisé
5 entre eux que le Transporteur ne répondait pas à
6 leurs véritables questions.

7 14 h 45

8 Les gens se plaignaient surtout du fait
9 qu'ils venaient de sortir d'une séance de
10 consolation plutôt qu'une séance de consultation.
11 D'un à l'autre, ils se posaient la question :
12 « Mais cette ligne-là, éventuellement, ça sert à
13 quoi? » Alors, il y a comme une espèce de
14 contamination générale qui se faisait au sortir de
15 chacune de ces rencontres-là à l'effet de réaliser
16 que la justification était évoquée par le
17 Transporteur de façon fort... fort vague.

18 On peut retrouver cette justification-là
19 soit sur le site Internet de l'époque ou soit dans
20 les circulaires. On disait, grosso modo : « Il y a
21 de l'énergie au nord, il y a une demande au sud
22 puis fiez-vous sur nous pour que la ligne passe à
23 la bonne place, en l'occurrence, sort de
24 Chamouchouane et se dirige au Bout-de-L'Île. » Mais
25 les gens étaient un petit peu plus critiques, ils

1 se sont vite rendu compte que ça ne satisfaisait
2 pas une justification en des termes aussi... aussi
3 vagues.

4 Dans un premier temps, ils se sont tournés
5 vers leurs élus parce que le Transporteur avait
6 pris trois (3) ans à rencontrer les élus dans les
7 quatre (4) régions administratives. Alors, les
8 citoyens se disaient : « Bien, nos élus doivent en
9 savoir davantage. » Ils ont réalisé que les élus
10 avaient la consigne de ne pas trop en parler mais
11 ils ont surtout réalisé que même les élus ne
12 savaient pas à quoi servait la ligne.

13 Alors, c'est comme ça que les élus, petit à
14 petit, ont commencé à se rallier aux citoyens et
15 puis, un bon jour, ils ont mis... j'allais dire,
16 les points sur la table, à la CRÉ, à la Conférence
17 régionale des élus, parce que même là on n'arrivait
18 pas à répondre à la question. La CRÉ s'est un peu
19 indignée et a obtenu une rencontre avec son
20 exécutif, le dix (10) octobre deux mille douze
21 (2012), réunion à laquelle le Transporteur est venu
22 avec son document de quarante-deux (42) pages,
23 couleur, les six premières étant pour justifier la
24 ligne.

25 Le lendemain, les citoyens concernés se

1 sont rendu compte qu'on passait de Charybde en
2 Scylla, autrement dit on n'était pas plus éclairés.
3 Alors, à ce moment-là, il y a un maire qui a pris
4 l'initiative de réunir tous ceux qui avaient des
5 questions autour de la justification, ça s'est
6 passé en novembre, et la résolution a sorti à
7 l'effet qu'on adresse onze (11) questions précises
8 au président directeur général lui-même d'Hydro-
9 Québec Transport, monsieur André Boulanger. Deux
10 préfets se sont déplacés à son bureau, deux maires
11 pour le rencontrer en même temps que le président
12 de Équipements. On a eu la réponse à nos onze (11)
13 questions le treize (13) ou le douze (12) décembre.
14 On a lu ça en vitesse, on s'est dit, bien, voyons!
15 qu'est-ce qui se passe, ces gens-là n'ont pas l'air
16 à comprendre nos questions.

17 Alors, on a profité d'une invitation dans
18 les journaux à une réunion publique convoquée par
19 le Transporteur à Montréal-Est. On est descendus là
20 vingt-cinq (25) et puis on a laissé les gens de
21 Montréal-Est poser leurs questions à l'équipe
22 volante qui était là.

23 Et puis, quand on a été seuls dans la
24 salle, on s'est adressés au directeur de l'équipe
25 volante, on n'a pas eu fini de lui dire,

1 « Bonjour », qu'il nous a dit : « Il n'y a pas
2 personne de vous autres qui va s'assire icitte à
3 soir. » Alors, moi, j'étais tellement saisi que je
4 suis tombé sur ma chaise et puis je suis resté
5 assis là pendant les quatre-vingt-dix (90) minutes
6 qu'a duré l'échange. Mais l'échange a porté
7 strictement sur : « On ne vous répond pas. Il y a
8 quelqu'un dans la salle qui a une enregistreuse, il
9 n'est pas question parce que vous allez
10 distorsionner nos propos et patati et patata. »

11 À un moment donné, il y a une dame,
12 présente ici, qui a voulu s'avancer au tableau pour
13 essayer de nous répondre, alors le chef de la
14 délégation a dit à la madame : « Il n'est pas
15 question de répondre à des questions. » Alors,
16 nous, imaginez, on retourne dans nos véhicules, à
17 Joliette, et puis on a qu'une seule consolation,
18 l'engagement du président de l'Hydro-Québec
19 Transport à l'effet que, si on avait des questions
20 additionnelles, il allait convoquer une autre
21 rencontre de sorte qu'on puisse soumettre nos
22 questions.

23 On est un peu avant Noël, on écrit, pas
24 d'accusé de réception. Bon, party des fêtes, les
25 gens nous ont oubliés. On réapplique une deuxième

1 fois, pas d'accusé de réception. Alors, à la fin,
2 au bout d'une troisième requête on reçoit une
3 lettre qui nous dit, à toutes fins pratiques :
4 « Bon, bien, oubliez donc ça cette histoire-là, on
5 a fait notre job de consultation puis on n'ira pas
6 plus loin. »

7 Alors, au fur et à mesure que ce film se
8 déroulait, les gens devenaient de plus en plus
9 raidis contre cette attitude du Transporteur.
10 Parfois, à la blague entre nous, on se dit : « Si
11 Citoyens sous haute tension existent c'est parce
12 que c'est le Transporteur qui nous a mis au monde,
13 raffermis en cours de route et puis qui nous a fait
14 bâtir un tandem avec la Municipalité régionale de
15 comté. » Parce que là, le film n'est pas fini. On
16 s'est rendu compte qu'en voulant aller plus loin,
17 on avait un problème de crédibilité. Imaginez les
18 citoyens qui se retrouvent devant les préfets,
19 devant les maires, devant les experts.

20 (14 h 50)

21 Alors on s'est rendu compte qu'il nous
22 fallait des assises. C'était à l'époque où Saint-
23 Adolphe-d'Howard à la télévision disait : « L'Hydro
24 essaie de faire passer une trois cent quinze (315)
25 dans la boucle d'une cent vingt (120). » Alors on

1 s'est dit mais comment ça se fait qu'ils passent à
2 la télévision avec des propos comme ceux-là?

3 On s'est aperçu que c'était un monsieur
4 Deslauriers qui était derrière eux. On s'informe.
5 C'est un ex de l'Hydro-Québec, un ingénieur qui a
6 fait carrière. Alors on est un petit peu surpris de
7 voir que quelqu'un comme ça s'avance, expert à la
8 Régie. On regarde son CV, on s'aperçoit que ça
9 coûte des sous pour avoir son expertise. Alors là,
10 il faut bien se constituer en organisme et c'est là
11 que le Comité des Citoyens sous haute tension c'est
12 devenu formellement enregistré Citoyens sous haute
13 tension.

14 Alors on va chercher deux experts et on
15 publie en conférence de presse les conclusions de
16 ces experts-là. Alors c'est là qu'on apprend
17 qu'Hydro-Québec, le Transporteur, parlait des deux
18 côtés de la bouche. À la Régie, il disait la
19 solution deux mille dix (2010) éolienne, elle est
20 fiable, elle est robuste, conforme aux normes, et
21 puis, finalement, elle est optimale.

22 Et puis : « Messieurs de la Régie, veuillez
23 nous octroyer trois cent quatre-vingt-treize
24 millions (393 M\$). » On réalise et puis on dit
25 également parallèlement, en sourdine on travaille

1 une autre option qui est une option de ligne :

2 « Donnez-nous quelques mois. »

3 Deux mille onze (2011), la Romaine, même
4 discours. « Voici, on a examiné trois scénarios, on
5 en retient un. C'est le plus costaud, le plus
6 robuste, le plus conforme aux normes, le plus
7 fiable et, finalement, optimal. » Avec toujours la
8 sourdine : « Donnez-nous quelque temps, Messieurs
9 de la Régie, on n'a pas fini nos études. On fouille
10 et puis, éventuellement, on fera surface avec
11 quelque chose de plus précis. »

12 Mais pendant ce temps, le discours public
13 du Transporteur à nos auditoires locaux c'était :
14 « Il faut une ligne. C'est essentiel, c'est vital,
15 incontournable. » Alors quand les gens chez nous se
16 sont aperçu que l'Hydro parlait des deux côtés de
17 la bouche, eh bien là ça a été une flambée. Ils
18 faisaient la queue pour signer les pétitions. Les
19 préfets, les résolutions, la MRC et tout et tout.
20 Alors c'est comme ça que s'est développé le tandem
21 MRC-municipalités et Citoyens sous haute tension.

22 Vous avez eu en pièce en preuve copie des
23 résolutions. Là, je n'ai pas nommé, tous les corps
24 intermédiaires sont intervenus, l'UPA, Tourisme de
25 Lanaudière. Tout ce qui bougeait était d'accord

1 pour dire que : « Bon, bien, nous autres, au lieu
2 de décerner un trophée noirceur à l'Hydro-Québec,
3 on va signer des pétitions pour leur montrer qu'ils
4 ne nous tourneront pas dans la farine de façon
5 aussi aisée. »

6 Alors voilà pourquoi, normalement, il
7 devrait y avoir assis à côté de moi aujourd'hui un
8 représentant de la MRC, et voici l'historique de ce
9 tandem.

10 Et, par la bande, vous avez la preuve qu'au
11 niveau de l'acceptabilité sociale, au niveau du
12 respect de la Loi sur le développement durable, eh
13 bien, on prétend que le Transporteur ne s'est pas
14 conformé selon les règles de l'art.

15 Je procéderai maintenant à quelques
16 réflexions sur le mémoire que nous avons déposé
17 autour du dix (10) octobre. Comme vous nous l'avez
18 si bien indiqué, vous avez pris le temps de le lire
19 et puis on serait mal avisé que de le repasser de
20 façon servile, pour réutiliser l'expression du
21 procureur du Transporteur.

22 J'aimerais attirer l'attention sur trois
23 points. Nous avons suivi ici les représentations
24 depuis deux jours et puis on doit vous dire que la
25 contribution qui sera la nôtre au niveau de la

1 prise de décision, sans prétention, sans prétention
2 de notre part, ça serait une contribution de vieux
3 sages. On n'embarquera pas dans la quincaillerie en
4 disant : « Bon, bien, les compensateurs en série ça
5 coûte cinquante-deux (52 M\$) plutôt que cinquante-
6 cinq millions (55 M\$), on fait des moyennes. » On
7 n'embarquera pas là-dedans.

8 Là, on examine le dossier par la ligne des
9 sommets. On dit il y a une solution 1, il y a une
10 solution 2. Dans les deux cas, on savait, on
11 apprend, mais on se fait confirmer que les deux
12 sont fiables. On se fait confirmer que les deux,
13 quant à l'effet entonnoir, on s'aperçoit que les
14 deux sont équivalentes. Même on aurait tendance à
15 croire les gens qui disent que la solution 2 au
16 niveau de l'effet entonnoir est plus bénéfique que
17 la solution 1.

18 On apprend, nous, parce qu'on a l'avantage
19 de l'Hydro-Québec, déjà dans le processus des
20 audiences publiques du BAPE, ils sont déjà chez
21 nous, ils vont tenir leur quatrième rencontre chez
22 nous. Par mode de diapositives ils nous affichent
23 que le projet est à un milliard trois cent trente-
24 cinq millions (1,335 G\$). Alors, avec votre
25 permission, on va prendre ce chiffre-là. Parce

1 qu'eux intègrent les coûts de Judith-Jasmin. On va
2 les prendre tels quels.

3 Alors toujours par la ligne des sommets, on
4 réalise que la Régie a déjà autorisé en chiffre
5 arrondi huit cents millions (800 M\$) pour la
6 solution 2 versant Romaine, versant appel d'offres,
7 trois cent quatre-vingt-treize millions (393 M\$) en
8 deux mille dix (2010), trois cent quatre-vingt-
9 quinze (395 M\$) en deux mille onze (2011). On
10 l'arrondit à huit cents millions (800 M\$).

11 (15 h)

12 Et puis là, on s'aperçoit que les gens sont
13 ici pour solliciter un cinq cents millions (500 M\$)
14 additionnels. Alors nous, on est le simple payeur
15 de taxes et payeur de courant, alors on se dit :
16 « Voici deux solutions, 1 et 2, qui sont aussi
17 fiables l'une que l'autre... », excusez-moi...
18 quand vous aurez mon âge, vous comprendrez qu'on a
19 la tendance à la dodine plus facile. Alors peut-
20 être qu'on se comprend mieux. Oui, alors après la
21 dodine... c'est, on a un milliard trois cent
22 millions (1 300 M\$) que le Transporteur aimerait se
23 faire, c'est-à-dire, un cinq cents millions
24 (500 M\$) additionnel que le Transporteur aimerait
25 se faire donner pour la solution 1.

1 La solution 1, contrairement à nos
2 collègues de tantôt qui disaient que c'était mieux
3 de se mettre les... bon, je ne veux pas me faire
4 d'ennemis, là, les gens de monsieur Boulanger et
5 consorts, en tout respect, encore une fois pour
6 reprendre le vocabulaire des gens d'Hydro-Québec,
7 en tout respect puis en toute amitié, pour nous, au
8 lieu de se mettre les pieds dans le béton pour cent
9 (100) ans, cent (100) ans, c'est madame Lambert, ce
10 matin, qui disait qu'une ligne, là, c'est là pour
11 cent (100) ans, alors je calcule que c'est là pour
12 cent (100) ans. La solution 1 a cet inconvénient
13 que ça enlève de la souplesse, on est là pour cent
14 (100) ans.

15 Tandis que la solution 2, on est là au
16 moins, avec cinq compensateurs en série, avec un
17 cinq cent cinquante millions (550 M\$), on est là
18 pour quelques années mais on a la souplesse, au fur
19 et à mesure de la demande, d'ajouter un autre
20 compensateur en série au fur et à mesure.

21 Alors le vieux sage, lui, il se dit :
22 écoutez, puis là je n'aimerais pas m'attirer les
23 foudres du Transporteur, mais les vieux sages
24 lisent les journaux et puis sur trois exercices au
25 bâton, ils font trois fausses balles puis pour

1 parler latin, ils sont « strike out ». Je ne veux
2 pas aller tellement loin mais ils ont engagé, au
3 moment de la Romaine, puis là ce n'est pas de la
4 blague, quand ils ont lancé la Romaine à six point
5 cinq milliards (6,5 G\$), plus un milliard (1 G\$)
6 additionnel pour le transport, c'est un paquet de
7 trente sous (30 ¢), ça.

8 Alors si on lit leur texte à l'époque,
9 début deux mille huit (2008), ils ont engagé sur le
10 fait que le gaz naturel, le prix du gaz naturel
11 allait monter en flèche. Alors moi, je pense que
12 l'expérience du vieux sage réalise que le prix du
13 gaz, au lieu de monter en flèche et puis de leur
14 faire faire des projections à dix sous (10 ¢), des
15 projections de ventes à dix sous le kilowatt
16 (10 ¢/kW) à l'époque, bien ils ont dû se rendre
17 compte qu'ils avaient gagé sur le mauvais cheval.

18 Deuxième exemple pour se rapprocher dans le
19 temps, c'est la mauvaise expérience de Bécancour.
20 Ils s'engagent à un contrat de vingt ans pour une
21 centrale qui a tourné à peu près seize mois, alors
22 encore là, je pense qu'ils ont gagé sur le mauvais
23 cheval. Mais le pire, parce que le délai de
24 prévision est encore plus court, c'est Gentilly-2,
25 ils ont acheté la quincaillerie, la quincaillerie

1 nucléaire pour, apparemment, bon, ça a été dit dans
2 les journaux, ce sont des professeurs de
3 l'université qui l'ont dit, neuf cent soixante-cinq
4 millions (965 M\$). Monsieur Vandal est venu à la
5 télévision nous consoler en disant : « Ne vous en
6 faites pas, les amis, on va revendre ça, vente de
7 garage, il n'y aura pas de problème. »

8 Mais disons que leurs attributs de voyance
9 n'ont pas performé de la façon la plus éloquente
10 possible. Alors ça, pour nous, ça nous invite à la
11 prudence, on a été très étonnés de voir l'ampleur,
12 on a été même émus de voir les qualifications des
13 gens qui se sont présentés ici, comme le panel de
14 l'Hydro-Québec, c'est des gens qui vraiment n'ont
15 de coeur que pour la planification, mais
16 probablement qu'ils sont trop jeunes.

17 Nous, on aimerait que soit intégré, dans
18 leurs lunettes de planificateur, un élément de
19 prudence, de sagesse. Au lieu d'aller s'enfarger
20 avec un investissement de ligne qui va être dans le
21 sol pour cent (100) ans, on est portés, nous, de
22 l'extérieur, parce que finalement, qui est leur
23 banquier, ou qui est la caution de leur banquier,
24 c'est nous, là, alors c'est à ce titre-là qu'on
25 dit : « Écoutez, là, allez-y donc mollo et puis on

1 verra dans le temps comme dans le temps. »

2 Et puis là, je dois vous dire que c'est la
3 Régie elle-même qui nous a encouragés dans cette
4 piste au moment où, dans son questionnaire numéro
5 1, elle a posé une question, faites-moi grâce de la
6 référence, là, mais tout le monde doit connaître,
7 la Régie pose la question au Transporteur, en
8 disant : « Si, d'aventure, on acceptait la solution
9 2, en quel, dans quel délai la solution 1
10 deviendrait-elle nécessaire, utile ou
11 indispensable? »

12 Là, je dois vous dire qu'on était un peu
13 mal à l'aise pour le régisseur de se faire
14 répondre, comme ces gens-là ont répondu, un peu
15 comme s'ils avaient dit, du haut de leurs capacités
16 de prophètes : « Qu'est-ce que c'est ça, cette
17 question-là? Pourquoi est-ce qu'on répondrait à
18 ça? La ligne, de toute façon, elle est
19 inévitable. » Hum!

20 Puis comme s'ils n'en avaient pas mis
21 assez, dans la deuxième série de réponses à votre
22 deuxième série de questions, passez-moi
23 l'expression, qui n'est pas tellement élégante, ils
24 ont beurré encore plus épais, ils ont dit :
25 « Quelles que soient les hypothèses qu'on peut

1 piger dans OASIS ou ailleurs, quelles qu'elles
2 soient, là... », sans une petite gêne, « ... toutes
3 les indications pointent vers la solution ligne. »
4 (15 h 05)

5 Ça, bon, évidemment que ce n'est pas
6 tellement feutré que de dire que c'était une
7 réponse malhabile mais disons, si je ne le dis pas,
8 il y a bien du monde pour le penser. C'est de
9 dire : « Quoiqu'il se passe à l'avenir, là, c'est
10 la solution ligne. » Alors, les gens qui ont fait
11 trois fausses balles au bâton, dans les délais si
12 courts, que de venir dire à la Régie : « Écoutez
13 donc, là, c'est quoi le sens de vos questions? »
14 Parce que la Régie, tout comme nous, on est bien
15 conscient que le futur ça commence à quatre heures
16 (4 h)... il est trois heures (3 h), ça commence à
17 quatre heures (4 h) puis ça peut filer jusque dans
18 l'éternité. C'est quand le futur, ça?

19 Plusieurs intervenants ici ont fait
20 observer que : « Écoutez, si vous n'êtes pas
21 capable de dater votre futur, pourquoi vous voulez
22 avoir une ligne tout de suite? » Alors, ça, cet
23 ingrédient de prudence, on est ici pour que vous
24 leur... sans leur faire la morale, que vous leur
25 suggériez de l'introduire dans leur lunette de

1 planificateurs.

2 C'est pour ça que, dans notre mémoire, nous
3 autres, à chaque fois... un peu comme une chanson,
4 un refrain, à la fin de chacun de nos chapitres on
5 dit : « On veut bien traiter du verglas parce que
6 vous en avez parlé; on veut bien parler du respect
7 que vous n'en avez pas en matière
8 d'environnement », parce que la solution 2,
9 évidemment, impacte l'environnement,
10 environnemental zéro, alors que l'autre, ils nous
11 ont déposé à Rawdon un livre assez épais pour
12 montrer tous les impacts négatifs au chapitre de
13 l'environnement; mais dans l'autre cas il n'y en a
14 pas. Alors, au lieu d'entrer... je ne veux pas
15 rentrer là-dedans, là, parce que je vous ai promis
16 que je fais confiance à votre sens de... de décoder
17 ce qu'on a écrit. Mais à la fin... j'attire
18 l'attention, à la fin de chacun de nos chapitres on
19 dit : Écoutez, ce qui nous met à l'envers c'est que
20 des gens veulent bâtir une ligne qui coûterait un
21 milliard trois cents millions (1,3 G\$), ils ne
22 savent pas quand ils vont s'en servir en termes
23 d'énergie additionnelle. Ils ne savent pas quand.
24 Ils n'ont pas de clients qui se sont pointés comme
25 demandeurs fermes puis ils n'ont pas de prix. Puis,

1 nous, il faudrait leur faire confiance les yeux
2 fermés.

3 Tantôt j'ai entendu l'expression
4 « profession de foi ». Bon, disons que le Comité
5 sous haute tension, comme les Citoyens sous basse
6 tension, aujourd'hui, à l'heure d'aujourd'hui, ne
7 sont pas des gens disposés aux actes de foi,
8 surtout quand le commandeur en avant a fait trois
9 fausses balles au bâton. Alors, on aimerait que ça
10 soit pris en considération que la prudence est de
11 mise surtout quand il s'agit d'un investissement
12 d'un milliard et trois cents millions (1,3 G\$).

13 Maintenant, il y a un deuxième point...
14 bien, au total, Monsieur le Régisseur, je n'irai
15 pas plus loin que trois points, question de vous
16 encourager et d'encourager les gens qui regardent
17 leur montre, là. On n'ira pas plus loin qu'à trois
18 (3).

19 Alors, voici que l'Hydro-Québec Transport
20 dit, en argument majeur : « Cette ligne-là, comme
21 avantage, elle s'autofinance... elle
22 s'autofinancerait. Que ce soit sur un échéancier de
23 cinq (5), sept (7), dix-huit (18) ou cinquante (50)
24 ans. » Là on se dit, comment ils peuvent dire, sans
25 broncher, qu'elle va s'autofinancer? On n'entrera

1 pas dans les histoires de chiffres, quatre sous
2 (4 ¢) jusqu'au jour de l'an deux mille... quatre
3 sous (4 ¢) jusqu'au jour de l'An de deux mille
4 vingt-quatre (2024) et puis que le jour de l'an
5 deux mille vingt-quatre (2024), de quatre (4) ça
6 passe à dix sous (10 ¢); que ce soit deux mille
7 vingt-quatre (2024) ou deux mille vingt-six (2026),
8 qu'elle s'autofinance en trente-deux (32) ou
9 soixante-deux (62) ans, on n'entrera pas là-dedans.
10 Les écarts, que ce soit de cent (100), de soixante
11 (60) ou de cent dix-sept mégawatts (117 MW), on
12 n'entrera pas là-dedans.

13 Mais l'autofinancement, notre question à
14 nous c'est : Mais à qui vous allez vendre? Vous
15 avez beau déclarer aux livres que vous avez une
16 valeur de... tantôt, huit cent soixante-treize
17 (873), après ça sept cent soixante-quatorze
18 millions (774 M). Vous avez une valeur aux livres
19 sur vos tablettes mais qui est le preneur, à qui
20 vous allez vendre ça?

21 Ils se défendent facilement en disant :
22 « Nous, on consulte nos copains d'Hydro-Québec
23 Distribution... », en passant, entre parenthèses,
24 eux, on l'a allègrement mais nous, quand on veut
25 aller tourner la page dans le même livre, nous, on

1 est sacrilège, on serait blasphématoire. Alors, ils
2 disent que... ils pourraient vendre à quatre sous
3 (4 ¢) à un moment donné puis ça grimperait à dix
4 sous (10 ¢) puis ça grimperait à vingt-trois sous
5 (23 ¢). Mais, nous autres, on dit : O.K. Mais le
6 preneur... Parce que le même document tiré du même
7 manuel d'Hydro-Québec Distribution révèle carrément
8 que sur une perspective de dix (10) ans, ils sont
9 avec soixante-quinze térawattheures (75 TWh)
10 d'invendus. Pour... pas que les gens aiment pas
11 l'expression « surplus », disons il y a des
12 invendus, là, hein?

13 Alors, en deux mille quatre (2004)...
14 c'est-à-dire en deux mille vingt-quatre (2024), le
15 matin du jour de l'An, on voit que la tendance,
16 reconnue par la Régie, semble-t-il, je n'ai pas été
17 vérifier, en juillet cette année, une tendance qui
18 est à quatre point six (4.6)... qui est rendue à
19 quatre point six térawattheures (4.6 TWh), le matin
20 du jour de l'An, il n'y en a pas de surplus, ça
21 tombe à zéro.

22 Alors, on a posé une série de questions au
23 Transporteur puis sa seule réponse ça a été : « Ce
24 n'est pas pertinent. » Nous autres, là, comme les
25 cautions du banquier qui est appelé à prêter cinq

1 cents millions (500 M), on dit, oui, mais c'est
2 quoi les garanties, là? Tu dis que tu vas vendre du
3 courant, oui, oui, mais si tu n'as pas de fenêtre
4 d'opportunité pour le vendre? Alors, on a demandé
5 au Transporteur de nous fournir le calendrier de
6 terminaison des contrats à l'exportation. Parce
7 qu'à un moment donné, l'Américain qui paie huit
8 sous (8 ¢) et puis qui va offrir de payer quatre
9 sous (4¢) parce qu'il turbine à quatre sous (4 ¢),
10 il va sûrement dire à Hydro-Québec : « Écoute, si
11 tu ne veux pas le vendre à quatre sous (4 ¢) tu vas
12 rester avec. » Puis l'Hydro-Québec, si jamais il y
13 a une demande... si jamais la demande intérieure se
14 met à monter à dix sous (10 ¢), bien, ça ne sera
15 pas long que ça va être dix sous (10 ¢) chez nous,
16 là. Alors, au lieu de le vendre aux Américains à
17 quatre sous (4 ¢), il va le garder ici pour dix
18 (10) puis, à ce moment-là, ça va retarder d'autant
19 les barrages puis en retardant les barrages
20 additionnels, ça retarde les lignes additionnelles
21 puis ça tient toujours la fenêtre fermée pour la
22 possibilité d'écouler leur quatre cent quarante-
23 huit térawattheures (448 TWh), aux dernières
24 nouvelles, sur... en épargne d'énergie.
25 (15 h 12)

1 On a posé la question, on s'est fait
2 répondre : « Non, ce n'est pas pertinent. » On a
3 posé la même question sur le programme d'efficacité
4 énergétique, puis on dit : « Non, ça, c'est hors
5 cadre, c'est hors normes. » Le lendemain, ou à peu
6 près, on lit dans les journaux que le gouvernement
7 s'adresse à la Régie en disant aux régisseurs, là :
8 « Écoutez, là, c'est le temps peut-être de
9 commencer à peser sur le bouton efficacité
10 énergétique. Ce n'est pas bête, cette histoire-là,
11 puis allez-y, tout d'un coup que ça marche? »

12 Parce que j'ai appris hier, en écoutant
13 tout le monde, que le Montréal métropolitain, c'est
14 à peu près cinquante pour cent (50 %) de la charge.
15 J'ai un article de journal ici qui date du temps où
16 la Régie a commencé à taper sur les doigts d'Hydro-
17 Québec dans le cadre de l'implantation de leur
18 programme d'efficacité énergétique, ils leur ont
19 tapé sur les doigts parce qu'ils avaient donné le
20 contrat à Lumen et puis, bon, ce n'était pas
21 catholique.

22 Mais ils disaient à l'époque qu'ils
23 allaient sauver l'équivalent de la consommation du
24 Montréal métropolitain en appuyant sur le bouton
25 efficacité énergétique, alors ce n'est pas rien.

1 Alors on leur disait : « Bien, écoutez, peut-être
2 que si le programme d'efficacité énergétique
3 commence à prendre de l'ampleur, ça va retarder
4 d'autant le besoin de barrages additionnels et
5 puis, en conséquence, de lignes additionnelles. »

6 On a posé la question aussi sur, bon, le
7 photovoltaïque, on s'est fait répondre sur toute la
8 ligne que ça ne nous regardait pas. Mais le
9 prêteur, lui, qui cherche des garanties, il veut
10 s'assurer que, vraiment, il va en avoir des
11 fenêtres d'opportunités pour écouler les quatre
12 cent quarante-huit gigawattheures (448 GWh) sur,
13 qu'ils ont soi-disant épargnés.

14 Alors je ne sais pas pourquoi il nous ont
15 répondu ça, pour nous, c'était pertinent mais... en
16 tous les cas, je ne vais pas insister pour avoir
17 ces documents-là mais, à tout le moins, accrocher
18 un point d'interrogation sur leurs attributs de
19 voyance, lesquels attributs veulent éviter des
20 paramètres qui ne semblent pas relever, passez-moi
21 l'expression, de Bugs Bunny, c'est des choses assez
22 courantes.

23 Hein, l'Allemagne a pris le tournant du
24 photovoltaïque, puis les Allemands, ce n'est pas
25 des deux de pique, peut-être qu'à un moment donné,

1 si le Transporteur se met à l'école de Hydro One en
2 Ontario, ils vont peut-être pousser sur la
3 promotion du photovoltaïque, ils vont peut-être y
4 aller, être plus généreux, on ne sait pas qu'est-ce
5 qui va arriver.

6 Mais la solution 2 permet d'être capable de
7 se revirer de bord, passez-moi l'expression, s'il y
8 a des imprévus dans une échelle de cinq ans. Les
9 gaz de schiste, il y a cinq ans, personne avait
10 peur de ça mais aujourd'hui, le Transporteur a
11 drôlement peur parce que ce n'était pas prévu. La
12 récession de deux mille huit (2008), personne
13 pensait à ça.

14 Alors la solution 2 permet de voir venir le
15 temps venu. Quand il y aura une demande avec un
16 acheteur connu, prêt à payer un prix connu, on
17 réagira dans ce sens-là. On traverse le pont quand
18 on arrive à la rivière, hein, c'est un vieux
19 dicton. Alors c'est la démarche qu'on vous suggère
20 d'adopter.

21 Un dernier point, on s'étonne de voir que
22 la solution 1 soit comparée à la solution 2. La
23 solution 2, dans chacune de ses composantes, la
24 Romaine a été mise à l'épreuve à l'effet de trouver
25 un moyen de transport pour descendre quinze cent

1 cinquante mégawatts (1 550 MW) dans le sud, alors
2 les gens du Transporteur, à l'époque, ont magasiné,
3 ils ont comparé puis ils ont dit : « Bon bien,
4 entre tel et tel pick-up, on choisit le Ford 150. »

5 L'année d'après, la même chose, on avait un
6 défi pour un gabarit de deux mille mégawatts
7 (2 000 MW)... non, je m'excuse, ça a commencé par
8 deux mille mégawatts (2 000 MW) éoliens en deux
9 mille dix (2010), ils ont cherché le pick-up, ils
10 ont examiné deux séries, deux scénarios de
11 compensation série, ils en ont retenu un puis ils
12 ont justifié, puis dans l'autre cas, ils ont
13 examiné trois scénarios, ils en ont retenu un, en
14 disant : « Les deux autres sont... »

15 Mais quand arrive la solution 1, nous, on
16 se dit : « Mais qu'est-ce qui leur prend, là? »,
17 ils nous disent que la solution 1 est capable de
18 ramasser la charge de deux mille dix (2010), elle
19 ramasse en plus la charge de deux mille onze
20 (2011), en plus, ils disent que ça peut descendre
21 douze cents (1 200 MW) ou quatorze cent quatre-
22 vingt-dix mégawatts (1 490 MW) additionnels. Mais
23 là, on n'est plus dans, on n'est plus en train de
24 magasiner dans les pick-ups, là, on est rendu en
25 train de magasiner dans les tracteurs de remorque.

1 Alors comment se fait-il qu'ils n'ont pas
2 expertisé d'autres, ils n'ont pas examiné la gamme
3 des tracteurs de remorque pour comparer la solution
4 1; ils comparent la solution 1, gamme tracteur,
5 avec la solution 2, gamme pick-up. Alors ça, on a
6 bien de la misère à comprendre ça, peut-être que
7 quelqu'un pourrait nous l'expliquer mais je pose,
8 si j'avais une, si j'étais capable de poser une
9 question, je dirais au, je demanderais au
10 Transporteur : « Dans toute votre histoire devant
11 la Régie, avez-vous déjà proposé une solution sans
12 au moins la présenter avec des comparables
13 comparables? » Alors ça, ça nous inquiète, ça,
14 cette méthodologie de comparer des Ford 150 avec
15 des tracteurs de van.

16 Alors, bref, en résumé, un peu de sagesse
17 pour eux, un peu de prudence, donnons-nous une
18 solution qui permette de voir venir et non pas
19 d'une solution qui nous dit : « Dans le futur -
20 sans mettre de date - on en aurait besoin... »,
21 mais là, le problème, c'est qu'on est pognés dans
22 le béton.

23 Tantôt, on disait : « Allons-y dans le
24 béton pour cent (100) ans... », monsieur Boulanger
25 et consorts, « ... puis on ajoutera, le temps venu,

1 de la compensation série. » Nous, on dit :
2 « Allons-y avec la compensation série mais ça ne
3 barre pas le chemin pour une ligne
4 éventuellement. » Sauf que dans l'éventuellement,
5 peut-être que, puis là, on ne veut pas entrer dans
6 leur jardin privé, on ne veut pas leur dire quoi
7 faire.

8 (15 h 20)

9 Mais, nous, de l'extérieur on réalise que
10 leur discours dans Lanaudière était à l'effet que
11 c'était imbattable comme scénario que de remplacer
12 ou de recycler une trois cent quinze (315) en fin
13 de vie utile en sept cent trente-cinq (735).

14 Alors on a dit : « Écoutez, des trois cent
15 quinze (315) en fin de vie utile il y en a six qui
16 descendent de Bersimis. Les barreaux sont à la
17 veille de se détacher tout seul. » Alors tant qu'à
18 recycler des trois cent quinze (315), même les
19 biternes, il y a trois lignes qui descendent trois
20 cent quinze (315) en biterne.

21 Peut-être qu'à un moment donné une autre
22 équipe, tout comme l'équipe de planificateurs
23 actuelles est en train, sans dire, d'essayer de
24 discréditer un tout petit peu l'équipe de deux
25 mille dix-deux mille onze (2010-2011). Parce qu'en

1 deux mille dix-deux mille onze (2010-2011), ils
2 devaient se parler ces gens-là. Ils devaient savoir
3 qu'il y avait des problèmes en vue. Mais peut-être
4 que plus tard il y aura d'autres personnes portant
5 le même chapeau qui diront : « Bien, regarde donc
6 ça, c'est pas bête de recycler à partir de Bersimis
7 en descendant. »

8 Parce que là c'est à impact négatif zéro
9 sur le plan environnemental. Là, écoutez, on
10 élargit un petit peu l'emprise au sol, un petit
11 peu. Puis le social, les gens chialeront pas trop,
12 ça fait déjà soixante (60) ans qu'ils l'ont dans la
13 vitrine, alors même si elle est un peu plus haute,
14 un peu plus large à la base, il n'y aura pas le
15 tollé du type de celui auquel on assiste
16 présentement.

17 Alors je ne veux pas leur dire quoi faire,
18 on ne veut pas leur dire quoi faire, mais quand
19 même tout d'un coup que, pris du besoin de comparer
20 les tracteurs avec des tracteurs, ils diront :
21 « Bien, peut-être que ça c'est le fun. » Peut-être
22 qu'ils diront : « Au lieu d'une sept cent trente-
23 cinq (735) en courant alternatif, on devrait
24 regarder du côté du courant continu puis de
25 descendre de Bersimis à Montréal. » Je ne sais pas.

1 Mais la prudence est favorisée, la prudence
2 élémentaire, si j'oserais dire, est favorisée par
3 la solution 2, ce qui n'est pas le cas de la
4 solution 1.

5 Alors c'est la part de notre contribution
6 en espérant qu'elle soit bien appréciée,
7 évidemment.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Q. [160] Merci, Monsieur Dallaire. Monsieur Cadrin,
10 avez-vous des choses que vous avez oubliées.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Pas de questions.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Non, pas de questions. Donc, je viens d'interroger
15 monsieur Dallaire. Il n'y a personne, je pense.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Pas de questions. Merci, Monsieur le Président.

18 LE PRÉSIDENT :

19 D'accord. Maître Cadrin, la Régie n'aura pas de
20 questions. J'ai pris acte de ce qui m'a été
21 invoqué, l'élément prudence, l'élément sagesse.
22 Monsieur Boulanger aussi je commence à trouver
23 qu'il prend un petit peu d'âge, il est aussi sage.
24 Ça fait longtemps que je le connais. J'ai hâte de
25 voir. Il a peur que je le traite de vieux.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Je le vois bien penché sur sa chaise.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui.

5 Me STEVE CADRIN :

6 C'est signe de quelque chose semble-t-il. Alors en
7 vous remerciant, Monsieur le Président. Évidemment,
8 vous avez compris que Citoyens sous haute tension
9 c'est une démarche de deux ans qui aboutit devant
10 vous aujourd'hui pour l'aspect je dirais plus
11 économique et technique de la question. En
12 appréciant le temps d'antenne que vous avez accordé
13 à Citoyens sous haute tension et MRC de Matawinie
14 également et à monsieur Dallaire quant à ses
15 points.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Cadrin.

18 Q. **[161]** Puis, Monsieur Dallaire, la Régie vous
19 remercie pour votre participation à ces audiences.

20 R. Ça me fait plaisir.

21 Q. **[162]** Bonne fin de journée. Donc, là on va prendre
22 une petite pause puis après ça on va passer à la
23 FCEI.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 (15 h 40)

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bonjour, Maître Turmel.

3

4 PREUVE DE FCEI

5

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bonjour, Monsieur le Président. Alors quinze heures

8 quarante (15 h 40). Le témoin de la FCEI a pris

9 place, monsieur Pierre Cossette. Si on veut

10 l'assermenter.

11

12 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-deuxième

13 (22e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

14

15 PIERRE A. COSSETTE, consultant en énergie, ayant
16 une place d'affaires au 3792, avenue Grey, Montréal
17 (Québec);

18

19 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

20 solennelle, dépose et dit :

21

22 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. **[163]** Monsieur Cossette, quelques activités d'usage

24 ici. Donc, vous, vous avez dans le présent document

25 préparé le mémoire de la FCEI sous la pièce

1 C-FCEI-8, sauf erreur, est-ce que vous avez bel et
2 bien préparé ce document?

3 R. Oui.

4 Q. **[164]** Est-ce que vous l'adoptez pour valoir ici
5 comme, pour valoir comme votre témoignage en
6 l'instance?

7 R. Oui.

8 Q. **[165]** Est-ce que je comprends que ce mémoire est
9 votre position et représente celle de la FCEI
10 également?

11 R. Oui, également, oui.

12 Q. **[166]** Dans ce document, j'ai cru comprendre que
13 vous aviez peut-être une ou deux corrections à y
14 apporter?

15 R. Oui, effectivement, j'aurais des corrections.

16 Q. **[167]** Peut-être nous guider tranquillement si vous
17 le voulez bien.

18 R. Donc, à la première page, quatrième paragraphe.
19 Alors, les chiffres qui ont été mis là sont les
20 chiffres de la demande originale d'Hydro-Québec.
21 Donc, je voudrais les substituer par les chiffres
22 de la demande amendée. Alors, plutôt que quatre-
23 vingt-douze virgule huit millions (92,8 M\$) dans la
24 catégorie maintien des actifs, il faudrait lire
25 cinquante-huit virgule sept (58,7 M\$), qui est le

1 chiffre de la demande amendée. Également, au lieu
2 de quatre-vingt-dix virgule sept millions (90,7 M\$)
3 dans la catégorie maintien et amélioration du
4 réseau, quatre cent soixante-treize virgule sept à
5 la place millions de dollars (473,7 M\$) plutôt que
6 quatre cent quatre-vingt-dix virgule sept
7 (490,7 M\$).

8 Et juste une petite erreur typographique
9 également à la dernière page, avant-dernier
10 paragraphe. Donc « semblent avoir », il faudrait
11 enlever le « ont », donc semblent avoir été réglés
12 par le Transporteur.

13 Q. **[168]** Donc la dernière page?

14 R. Du mémoire. Avant-dernier paragraphe.

15 Q. **[169]** Avant-dernier paragraphe?

16 R. Oui.

17 Q. **[170]** Alors, je vous remercie. Maintenant, on a
18 distribué déjà votre curriculum vitae. Madame la
19 Greffière, c'est la pièce C-FCEI-11, c'est exact?

20 LA GREFFIÈRE :

21 Oui, c'est bien ça.

22

23 C-FCEI-11 : Curriculum vitae de Pierre A. Cossette

24

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. **[171]** Alors, Monsieur Cossette, malgré le fait que
3 vous êtes quand même un vieux routier du secteur de
4 l'énergie au Québec, la Régie ne vous connaît peut-
5 être pas aussi bien que certains. Je vous
6 demanderais d'expliquer sommairement votre
7 expérience professionnelle.

8 R. Bien, j'ai vingt-six (26) ans d'expérience chez
9 Alcan, maintenant Rio Tinto Alcan, dont les
10 premières années, donc une quinzaine d'années aux
11 services juridiques dans lequel je m'occupais de
12 dossiers énergie, notamment négociations de
13 contrats avec Hydro-Québec, soit de transport, de
14 vente ou achat d'énergie, ou même d'échange
15 d'énergie. Par la suite, je suis devenu directeur
16 de l'Énergie d'Alcan pour l'Amérique du Nord, donc
17 responsable de tous les approvisionnements pour les
18 usines nord-américaines, aux États-Unis et au
19 Canada; donc de développer la stratégie et de
20 également négocier les ententes qui en découlaient.

21 Et de deux mille huit (2008) à deux mille
22 treize (2013), j'ai travaillé en Afrique sur un
23 projet de développement de trois centrales
24 hydroélectriques sur le fleuve Sanaga au Cameroun
25 dans lequel encore j'ai été exposé à beaucoup de

1 problèmes relatifs à l'énergie dans ce pays,
2 Cameroun, autant transport que production.

3 Q. **[172]** Je vous remercie. Donc, je vous demanderais
4 de présenter brièvement les conclusions auxquelles
5 vous en arrivez pour la FCEI.

6 R. Donc, nous avons abordé dans notre mémoire quatre
7 points que je ne vais pas évidemment relire ici,
8 mais que j'aimerais quand même développé surtout
9 suite aux informations qu'on a eues dans le cadre
10 de l'audience. Le premier point concerne un plan
11 d'ensemble de développement. Donc, à la FCEI, on
12 est un peu -comment je dirais- surpris de voir que
13 le projet qui nous est présenté ne semble pas
14 s'inscrire dans un plan d'ensemble global de
15 développement.

16 Puis la preuve en est que, en deux mille
17 onze (2011), le Transporteur a fait approuver un
18 projet d'intégration de La Romaine et de l'éolien,
19 une solution qui était à l'époque vue comme la
20 meilleure solution. Et puis, là, on nous arrive en
21 deux mille quatorze (2014), donc trois ans après,
22 avec une toute nouvelle solution, qui est peut-être
23 très bonne, mais qui... en soi, on se demande
24 pourquoi à l'époque ça n'avait pas été vu, ça. Est-
25 ce qu'il n'y a pas un plan directeur qui peut

1 prévoir à l'avance compte tenu du fait que des
2 projets comme La Romaine et l'éolien sont connus
3 depuis plusieurs années? Est-ce qu'il ne devrait
4 pas y avoir un plan d'ensemble qui dise : bien,
5 voilà ce qu'on... dans lequel on met à l'avance, on
6 prévoit à l'avance les développements qu'on ...
7 pour pas être pris par surprise comme ça a été le
8 cas dans le dossier ici.

9 D'autant plus que, en août dernier, en
10 plus, on vient ajouter un nouveau poste, le poste
11 Judith-Jasmin. Honnêtement, on s'interroge sur le
12 degré de planification de tous ces projets qui
13 semblent sortir, excusez-moi l'expression, d'une
14 boîte à surprise. Alors, on est inquiet. On est
15 inquiet. Et on se dit, ce serait bien d'avoir un
16 plan d'ensemble à l'avance. On connaît à l'avance
17 les sources, les projets d'Hydro-Québec Production.
18 (15 h 45)

19 On a des données sur l'augmentation de la
20 demande. Il me semble que ça serait une chose assez
21 simple de mettre ça ensemble et puis de développer
22 un plan d'ensemble.

23 Donc, on se demande aujourd'hui dans quel
24 contexte s'insère cette proposition d'Hydro-Québec,
25 est-ce que c'est pour répondre à des nouvelles

1 demandes, est-ce qu'il y a une nouvelle demande. On a
2 parlé de l'augmentation de la charge de Montréal.
3 Mais en l'absence d'un plan d'ensemble c'est
4 difficile pour nous de nous prononcer.

5 Le deuxième point concerne la justification
6 économique. Donc, on a demandé, comme plusieurs
7 intervenants, que les données soient à jour qu'on
8 nous présente en termes de justification économique
9 soit à jour. Et, heureusement, suite à la demande
10 de la Régie vendredi dernier, on a eu des données à
11 jour. Alors, pour nous, il était essentiel qu'un
12 projet de cette envergure fasse l'objet d'une étude
13 économique qui soit à jour.

14 Ce qu'on nous présente aujourd'hui c'est
15 deux solutions. La solution 2, si on fait
16 abstraction des pertes, est la plus économique.
17 Hydro-Québec nous dit, le Transporteur nous dit :
18 « Pour cent trente millions (130 M\$) de plus, je
19 vous offre une solution plus robuste qui permet de
20 récupérer cent mégawatts (100 MW) de pertes qui va,
21 sur le long terme, s'autofinancer, bon, en cinq ou
22 en sept ans, là, dépendamment des projections qui
23 sont faites. »

24 Alors c'est un peu de cette façon qu'on
25 comprend le dossier. On nous dit, pour faire

1 simple, je vais changer ma voiture pour une
2 nouvelle voiture qui consomme moins mais qui coûte
3 plus cher. Et donc, je vais m'interroger sur le
4 fait est-ce que je suis prêt à payer plus cher pour
5 à plus long terme récupérer les gains.

6 Les coûts de la solution 1 sont répartis
7 entre les catégories maintien des actifs,
8 croissance des besoins et maintien et amélioration
9 de la qualité du service.

10 Malheureusement, cette ventilation n'a pas
11 été faite pour la solution 2 et nous croyons
12 qu'elle aurait dû être faite, qu'encore là un
13 investissement de cette ampleur, de la même façon
14 qu'on a demandé les analyses économiques à jour, on
15 pense que... On nous a dit qu'on n'avait pas les
16 chiffres, mais je suis d'accord avec les
17 intervenants précédents que des chiffres il y en a,
18 je suis certain. Parce qu'on sait combien coûte un
19 poste, on peut faire des projections, des chiffres
20 qui n'ont pas besoin d'être super précis.

21 Et pour pouvoir comparer les deux
22 solutions, pour nous, il est essentiel que cette
23 ventilation soit faite pour qu'on sache quel est
24 l'impact sur le tarif. Comment peut-on voir
25 l'impact sur le tarif de la solution 2 si on n'a

1 pas cette ventilation? Alors l'analyse elle est
2 incomplète. La comparaison est incomplète parce
3 qu'on n'a pas, évidemment, ces deux ventilations-
4 là.

5 Donc, nous, ce qu'on demande c'est que les
6 coûts de la solution 2, les coûts de réalisation
7 soient établis avec tous les caveats qui sont
8 nécessaires et que cette répartition-là soit faite.

9 Aussi, on constate que les coûts du poste
10 Judith-Jasmin ne sont pas inclus dans les coûts de
11 la solution 1. Donc, c'est qu'on se retrouve avec
12 des données économiques qui sont incomplètes et
13 nous permettent difficilement de comparer les deux
14 solutions.

15 Un autre constat également suite à
16 l'audience en ce qui concerne le calcul des pertes
17 c'est que les coûts marginaux en puissance énergie
18 nous semblent élevés. Je pense qu'on n'est pas les
19 premiers à le dire. Bon, par contre, effectivement,
20 je pense que quelles que soit les sensibilités
21 qu'on fera, ces coûts de pertes sont quand même
22 importants, là. Je pense qu'on ne peut pas se le
23 cacher. Mais ils nous semblent très élevés puis on
24 trouve ça un peu invraisemblablement de passer d'un
25 coût de l'énergie, comme disait monsieur tout à

1 l'heure, le premier (1er) janvier deux mille vingt-
2 quatre (2024) de quarante (40 \$) à cent huit
3 dollars (108 \$). Ça nous semble un peu
4 invraisemblablement.

5 Alors c'était mes commentaires sur la
6 justification économique. Donc, pour résumer, là,
7 on a discuté à comparer les deux solutions. Alors
8 on nous a avoué que les chiffres pour la solution 2
9 étaient beaucoup moins rigoureux que les chiffres
10 pour la solution 1, et on trouve ça très
11 malheureux.

12 En ce qui concerne l'échéancier et la
13 fiabilité. En ce qui concerne l'échéancier, on
14 s'interroge encore sur la nécessité d'une ligne
15 maintenant. Il n'y a pas de nouvelle source de
16 production, il n'y a pas de nouveaux besoins qui
17 nous ont été mis sur la table. On parle de l'effet
18 d'entonnoir, mais l'effet d'entonnoir existe depuis
19 le milieu des années quatre-vingt-dix (90).

20 Des protections temporaires ont été mises
21 en place pour adresser le problème de la fiabilité.
22 Bon, temporaires, le mot le dit bien, mais
23 temporaires est-ce que ça veut dire cinq ans ou dix
24 (10) ans, il y a des protections qui sont en place.

25 Donc, le problème de la fiabilité il est

1 réglé pour le moment. L'effet d'entonnoir existe
2 depuis près de vingt (20) ans et on sait qu'un
3 report permettrait de diminuer les pertes dès la
4 mise en place de la ligne. Donc, si, par exemple,
5 on reportait la construction de la ligne à deux
6 mille vingt (2020), bien, dès deux mille vingt
7 (2020) les pertes s'arrêtent et l'analyse
8 économique qui fait état de pertes de sept cent
9 soixante-quatorze millions (774 M\$) n'est plus
10 valide. Donc, ça serait des pertes de cinq ans.

11 Et ça aurait été intéressant d'ailleurs de
12 faire une étude de sensibilité pour voir selon les
13 dates qu'est-ce que ça a comme impact sur les
14 pertes.

15 Donc, en fait, si on retardait la
16 construction d'une telle ligne en attendant qu'il y
17 ait un besoin réel de transport, bien, à ce moment-
18 là tout ce qu'on fait c'est reporter le bénéfice de
19 la diminution des pertes. Mais, évidemment, il sera
20 toujours là, mais donc, sauf qu'il sera moins
21 important. Donc, on n'est toujours pas convaincu
22 que cette ligne, qu'on a besoin de cette ligne
23 maintenant.

24 En ce qui concerne la fiabilité, bien, on a
25 posé plusieurs questions dans notre demande de

1 renseignements. On sait aujourd'hui que les deux
2 solutions sont équivalentes en termes de fiabilité.
3 On nous a dit que les deux solutions étaient
4 acceptables, que là-dessus, bon.

5 Alors si on met ça de côté, qu'est-ce qui
6 distingue les deux solutions? On nous dit dans une
7 que ce projet, que cette ligne permettrait de
8 régler un problème puis, par exemple, on donne un
9 exemple. C'est la perte de deux lignes à sept cent
10 trente-cinq kV (735 kV) au sud du poste La
11 Vérendrye ou la perte d'une ligne - j'ai bien noté
12 ce qu'Hydro a dit - alors qu'une autre est hors
13 service.

14 (15 h 50)

15 Donc, ce sont les deux situations contre lesquelles
16 on veut se prémunir. Quelle est la probabilité que
17 ça arrive? Est-ce que ça arrive fréquemment? On a
18 entendu hier « oui, ça arrive souvent ». Oui, mais
19 ça arrive combien de fois? On ne le sait pas. Donc,
20 nous, on revient à la charge avec peut-être une
21 demande qu'on a faite dans notre mémoire : une
22 étude de probabilité de risque serait requise pour
23 connaître vraiment le risque auquel on a affaire.
24 Combien de fois ça arrive ça perdre deux lignes à
25 735 kV? Et est-ce que ça arrive une fois par cent

1 ans?

2 Les ingénieurs font des prévisions comme ça
3 dans les centrales hydroélectriques. Ils disent,
4 une sécheresse une fois par cent ans. Bien, je
5 pense qu'ils sont parfaitement capables, le
6 Transporteur est parfaitement capable de faire ces
7 études-là. D'ailleurs, si elles ne sont pas déjà
8 faites! Et on pense que ça serait essentiel pour
9 approuver un investissement de un point un milliard
10 (1,1 G\$).

11 Également, en ce qui concerne la fiabilité,
12 on pense qu'elle devrait être mesurée de façon plus
13 objective. On a entendu beaucoup de normes vagues.
14 On parle de la robustesse. On parle de, il faut
15 qu'un événement ne puisse pas... qui est grave, ne
16 puisse pas se produire. Mais il y a des... L'étude
17 de... Il y a des normes précises.

18 On a entendu ce matin qu'il y en a
19 certaines qui sont en attente d'approbation par la
20 Régie. On devrait pouvoir référer à tel paragraphe,
21 tel article de telle norme. Ce qui n'a pas été fait
22 ici. Et quand on a posé la question dans notre
23 demande de renseignements, on nous a dit que ce
24 n'était pas pertinent. Bon. Vous me permettrez de
25 diverger avec ça. Donc, on pense que quand on

1 réfère à la fiabilité, on devrait être un peu plus
2 rigoureux dans l'approche et référer à une norme
3 précise.

4 Alors, ça complète nos commentaires. Donc,
5 en conclusion, on pense que ces projets... En fait,
6 la FCEI considère que le dossier aurait eu avantage
7 à être plus complet; comme j'ai dit, un plan global
8 de développement; d'avoir des analyses économiques
9 complètes; d'avoir également des références à des
10 normes de fiabilité. Mais la FCEI estime que
11 l'option 1 est l'option la plus... est favorable à
12 l'option 1, évidemment, parce qu'elle est la moins
13 coûteuse à long terme. Donc, on appuie
14 effectivement cette option considérant
15 l'information qu'on a devant nous. Et si la Régie
16 estime qu'elle a assez d'informations pour prendre
17 sa décision, donc on pense que cette option-là
18 devrait être celle qui soit retenue. Voilà!

19 Q. **[173]** Monsieur Cossette, j'ai bien compris, juste
20 sur votre conclusion, donc vous avez fait
21 évidemment plusieurs caveat et fait part
22 d'insatisfaction...

23 R. Je pense que j'ai perdu des joueurs.

24 Q. **[174]** ... dans la demande.

25 R. Oui.

1 Q. **[175]** Je comprends que, peut-être reprendre votre
2 temps dans la conclusion.

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[176]** Recommencez pour...

5 R. D'accord. Ce qu'on dit, c'est qu'il y a un manque
6 de données dans ce dossier. Mais nonobstant ce
7 manque de dossiers (sic), prima facie, le dossier,
8 la solution 1 nous apparaît la plus favorable.
9 Voilà!

10 Q. **[177]** Merci. Pas d'autres questions.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Pardonnez-moi, je vous ai tourné le dos un instant,
13 Monsieur le Président. Je fais un petit
14 conciliabule.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Moi, je ne vous regardais pas, j'étais en train
17 d'écrire. Vous suscitez de l'écriture.

18 R. Bien oui.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Monsieur le Président, étant donné la conclusion,
21 parce que tout le reste nous portait à plusieurs
22 questions, ça, je peux vous le dire, mais étant
23 donné la conclusion de favoriser à la solution 1.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Sur la base des données que l'on a en preuve.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Sur la base évidemment, sur la base évidemment du
3 dossier tel que constitué, parce que c'est celui-là
4 qui fonde votre décision, Monsieur le Président.

5 Merci. Voilà! Pas de questions.

6 INTERROGÉ PAR LE PRÉSIDENT :

7 Q. **[178]** Donc, les collègues, ça va. On va juste y
8 aller rapidement, parce que, effectivement, il y a
9 des nouvelles choses par rapport à ce que j'avais
10 lu. Échéancier/fiabilité. On parle de deux
11 soumissions fiables. C'est ce qu'Hydro-Québec nous
12 a présenté. Vous dites à un moment donné de
13 reporter la mise en place de ce projet-là, vous
14 parlez des pertes, les pertes en deux mille vingt-
15 quatre (2024) vont tomber à zéro, mais tout de
16 suite ce que ça m'a suscité comme question dans
17 l'analyse de rentabilité comparative, c'est que
18 d'ici deux mille vingt-quatre (2024), il y a des
19 pertes qui sont là. Je comprends qu'elles vont
20 s'arrêter en deux mille vingt-quatre (2024). Mais
21 deux mille quatorze (2014) à deux mille vingt-
22 quatre (2024), je vais en accumuler des shot de
23 quatorze (14 M\$) puis trente millions (30 M\$) par
24 année, je me trompe peut-être de chiffres parce que
25 j'ai pas ça sous les yeux là, c'est majeur, vous

1 êtes d'accord avec moi?

2 R. Oui, oui, je suis d'accord. En fait ce qu'on dit,
3 c'est que si on reporte, par exemple, de trois ans,
4 bien, ce sera trois ans de pertes qu'il faudra
5 assumer, mais l'investissement est retardé
6 d'autant. Donc, je reviens à mon exemple de
7 voiture, vous décidez de ne pas changer de voiture,
8 mais de payer plus cher d'essence les trois
9 prochaines années, parce que je voulais faire un
10 gros investissement cette année, mais vous allez
11 payer moins d'argent à chaque année. C'est sûr que
12 ça ne fait que reporter l'investissement.

13 Q. **[179]** Ça reporte le problème. On a commenté cette
14 problématique que vous avez soulevée à la page 6 de
15 votre mémoire puis si vous vous souvenez de la
16 réponse du Transporteur : « Les analyses de risques
17 - je le traduis dans mes mots à moi - c'est notre
18 job à Hydro-Québec. Ça fait des années qu'on en
19 tient compte puis on a des critères similaires, là,
20 en Amérique du Nord. » Des critères similaires qui
21 se pratiquent en Amérique du Nord, ça ne vous
22 satisfait pas, ça, ce n'est pas bon comme analyses
23 de risques?

24 R. Pas vraiment, non. Bien, j'aimerais les voir, les
25 analyses, c'est ça qui... Quand je travaillais dans

1 l'entreprise privée, quand on demandait un
2 investissement d'un milliard (1 M), si on n'avait
3 pas d'analyse de risques on retournait chez nous,
4 on ne faisait pas approuver notre investissement,
5 c'était essentiel, là. D'autant plus qu'aujourd'hui
6 c'est devenu une science assez... assez poussée,
7 là, assez pointue.

8 Q. **[180]** Maintenant, est-ce que je comprends bien de
9 votre finale, à la conclusion, ce que je traduis,
10 avec ce que j'ai compris, O.K., avec l'option 1 -
11 c'est mes mots, ma traduction - mais dans votre
12 mémoire vous me dites à la fin... Excusez-moi, là.
13 De ne pas l'accepter. Je ne comprends pas, il y a
14 une contradiction quelque part, là, il y a quelque
15 chose...

16 R. Oui, bien, en fait, dans notre mémoire... on
17 n'avait pas toute l'information qu'on a maintenant.
18 Alors, dans notre mémoire on disait que, compte
19 tenu de l'information qu'on avait à ce moment-là et
20 notamment une analyse économique qui n'était pas à
21 jour, on recommandait... Mais juste préciser sur la
22 conclusion. Notre conclusion d'aujourd'hui, en
23 fait, ce qu'on dit c'est que, pour les prochaines
24 fois, il serait important que l'information
25 complète soit divulguée, un plan de développement,

1 des analyses économiques à jours, une analyse de
2 risques et puis référer aux normes de fiabilité. En
3 fait, c'est ce qu'on veut dire aujourd'hui. On dit,
4 on est d'accord pour la solution 1 mais, la
5 prochaine fois, on apprécierait que plutôt que
6 d'avoir... on a trouvé un peu chaotique, pour être
7 bien honnête. Que ça soit fait de façon un peu plus
8 rigoureuse.

9 Q. **[181]** Monsieur, j'ai bien compris, là, votre... les
10 nuances.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Turmel, la Régie n'a pas d'autres questions,
13 avez-vous des questions en réinterrogatoire?

14 RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

15 Q. **[182]** Une seule clarification encore sur la
16 conclusion, Monsieur Cossette. Donc, je comprends
17 que ce que vous dites, finalement, c'est que dans
18 le mémoire écrit vous avez soulevé une panoplie
19 de...

20 R. Oui.

21 Q. **[183]** ... problématiques...

22 R. Hum hum.

23 Q. **[184]** ... dont certaines ont été répondues en cours
24 d'audience, dont certaines demeurent. Et ce que
25 vous dites donc, finalement, c'est que si la Régie

1 juge que, malgré toutes ces problématiques-là, elle
2 a tout en main pour décider puis elle ne peut pas
3 reporter le dossier, je comprends que vous lui
4 dites : « Bien, prenons l'option 1 puisqu'elle est
5 quand même plus... moins coûteuse », c'est ça un
6 peu le fond de votre pensée.

7 R. Oui, exactement. Oui, c'est ça.

8 Q. **[185]** O.K., donc il y a comme une évolution.
9 Évidemment... Et est-ce que je comprends, par
10 ailleurs, que si la Régie décidait de dire :
11 « Effectivement, c'est un peu chao... » chaoteux?

12 R. Chaotique.

13 Q. **[186]** Chaotique, pardon, bien oui. « ... est
14 chaotique et il manque des informations », bien, là
15 vous dites, « Bien, oui, peut-être. Bien, ne vous
16 gênez pas, obtenez l'information, ça sera peut-être
17 encore mieux. » C'est un peu ça que...

18 R. Vous... oui, Maître Turmel, c'est exactement ça.

19 Q. **[187]** D'accord. Je vous remercie. Alors, ça termine
20 mes questions, Monsieur le Président. On peut
21 libérer le témoin quand vous voudrez.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci des précisions additionnelles, Maître Turmel.

24 Il ne nous reste, Monsieur Cossette, qu'à vous

25 remercier pour votre participation à ce débat. On

1 l'a apprécié. Et vous êtes libéré pour le reste de
2 la journée. Ça met... Oui, allez-y donc.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Me permettez-vous, je vous en avais déjà glissé un
5 mot que j'aurais aimé discuter avec mes gens un
6 petit cinq minutes pour évaluer si... contre-preuve
7 ou pas, j'aimerais vraiment prendre le point. Il y
8 a eu beaucoup de nouvelles choses cet après-midi.
9 Puis j'ai demandé la permission à notre ami le
10 sténographe, qui m'a donné sa bénédiction. Alors,
11 si vous me donnez dix (10) minutes, Monsieur le
12 Président.

13 LE PRÉSIDENT :

14 D'accord. Donc, on va être de retour... quatre
15 heures et quart (4 h 15), ça va aller?

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Et quart c'est parfait. Pas de souci. Et j'invite
18 mes collègues, tandis que j'ai le micro, Monsieur
19 le Président, à la suggestion que j'ai faite pour
20 les plaidoiries écrites, là. Il y avait Pelletier
21 qui s'est manifesté, là, mais...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Maître Turmel aussi s'est manifesté.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Maître Turmel... donc, ça fait... nous sommes

1 trois.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Je vais peut-être essayer de les préciser tantôt,
4 là...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Au niveau des délais.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est ça.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est bien, je vous remercie.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 (16 h 15)

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui, oui, ça va? Alors, c'est bien, alors je vous
15 remercie pour ces quelques minutes et puis, non,
16 nous n'aurons pas de contre-preuve, alors ça, la
17 preuve est vraiment close à l'égard du
18 Transporteur. Alors voilà, c'est ce qui termine les
19 audiences de la journée.

20 Je vous ai fait la suggestion pour les
21 plaidoiries, je pense qu'elle est... elle demeure
22 encore la meilleure, c'est certain qu'aujourd'hui,
23 à l'heure qu'il est rendu, ce n'était pas, ce qu'on
24 avait esquissé en début de journée hier n'est pas
25 possible, là, alors voilà.

1 LE PRÉSIDENT :

2 D'accord. Je constate également quelques éléments
3 nouveaux qui sont apparus en cours de route donc je
4 vais retenir une proposition qui a été faite par
5 maître Fréchette et maître Turmel, appuyée par...

6 Me PIERRE PELLETIER :

7 Maître Grenier?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Non, non, non, maître Pelletier. Donc, Maître
10 Pelletier, vous n'êtes pas oisif, je l'ai trouvé
11 bonne... Donc vendredi, vendredi le vingt-quatre
12 (24) midi (12 h) pour la remise des plaidoiries du
13 Transporteur, mercredi midi (12 h), donc ça, ça
14 nous amène le vingt-neuf (29), pour la transmission
15 des plaidoiries des participants. Et enfin, la
16 Régie attendra la réplique du Transporteur lundi,
17 ça nous amène, ça, le trois (3) novembre, midi
18 (12 h).

19 Donc il me reste... ça va?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Entendu, merci, Monsieur le Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci beaucoup. Bon, il nous reste, il ne reste
24 qu'à vous remercier pour votre participation,
25 excellente collaboration dans ce débat, je pense

1 que ça a nourri nos esprits, on a appris quelque
2 chose, c'est important de faire des audiences, ça
3 va définitivement nous aider pour réaliser ce
4 mandat-là.

5 Et puis encore une fois merci, greffière,
6 et merci, messieurs les sténographes, pour votre
7 patience. Bonne fin de journée et à bientôt.

8

9 FIN DE L'AUDIENCE

10

11

1

2

Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe

3

officiel dûment autorisé à pratiquer avec la

4

méthode sténotypie, certifiée sous mon serment

5

d'office que les pages ci-dessus sont et

6

contiennent la transcription exacte et fidèle de la

7

preuve en cette cause, le tout conformément à la

8

Loi;

9

10

Et j'ai signé :

11

12

13

JEAN LAROSE

14

Sténographe officiel